



CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 16 DECEMBRE 2011

PROCES-VERBAL

Séance du 16 décembre 2011 (matin)

Étaient absents ou représentés :

Mme BANDECCHI – MM. LORENZI (pouvoir à M. MARY) – LUCA (pouvoir au Dr FRERE) – SPINELLI – THAON (pouvoir à Mme GIUDICELLI) – VICTOR (pouvoir à M. TUJAGUE).

Suspension de séance de 13 H 20 à 14 H 45.

Séance du 16 décembre 2011 (après-midi)

Étaient absents ou représentés :

Me BALARELLO - Mme BANDECCHI – M. BAUDIN (pouvoir à M. CIOTTI) – Pr BENCHIMOL – MM. BLANCHI – CALZA – Mme GOURDON (absente à partir du rapport n° 17) – MM. KANDEL – LEROY (pouvoir à M. GUMIEL à partir du rapport n° 30) - LISNARD (pouvoir à M. DELIA à partir du rapport n° 18) – LORENZI – LUCA (pouvoir au Dr FRERE) – MARY – SPINELLI – TABAROT – TAMBAY – TUJAGUE (absent à partir du rapport n° 28) – VICTOR (pouvoir à M. TUJAGUE).

L'an deux mille onze le 16 décembre, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Eric CIOTTI, président du conseil général.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Je déclare ouverte cette séance plénière du conseil général. Je demande à Mme Caroline MIGLIORE, secrétaire de séance, de procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Mme Caroline MIGLIORE procède à l'appel des membres du conseil général.

Mme MIGLIORE.- Le quorum est atteint M. le Président.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Nous allons tout de suite procéder à l'examen du budget primitif 2012. J'ai l'honneur de vous présenter ce quatrième budget depuis 2009. Il est à nouveau placé cette année sous le signe d'une gestion rigoureuse. Cette gestion rigoureuse, exigeante et vertueuse est plus que jamais nécessaire. Les collectivités locales, y compris les plus grandes d'entre elles dont nous faisons partie, se doivent de participer de manière exemplaire au redressement des finances publiques, dont nos concitoyens, non seulement en comprennent la nécessité, mais au-delà en exigent l'application. Le temps de la vérité est venu, y compris pour les collectivités locales. Les décideurs responsables ne peuvent s'exonérer de ce devoir de vérité et d'action. Le discours simpliste et réducteur de ceux qui pensent que la perfusion de dotations de l'Etat, en perpétuelle hausse, peut servir de palliatif à la crise n'est plus crédible.

La déflation économique et mondiale ne nous laisse pas d'autre choix. La sauvegarde de notre modèle de société, qui en combinant liberté individuelle et solidarité collective a fait de notre pays et de l'Europe l'une des zones les plus prospères au monde, est à ce prix. Ce budget 2012 sera donc un budget très rigoureux sur les dépenses.

Sur les recettes, je pense que personne ne peut raisonnablement souhaiter, en ces temps difficiles pour les entreprises mais surtout pour les ménages, que leurs charges progressent. C'est pourquoi je vous proposerai, pour la troisième année consécutive, de voter notre budget sans aucune hausse de la fiscalité. C'est un point naturellement important de ce budget 2012.

Si cette exigence rigoureuse, qui est pour moi synonyme de performance de gestion, est un principe essentiel dans l'utilisation des fonds publics, elle ne doit pas être pour autant une rigueur aveugle dénuée d'espérance. Pour être un budget rigoureux, notre budget 2012 n'en est pas moins un budget d'action, qui va puiser le plus loin possible dans les moyens disponibles pour porter notre collectivité aux avant-postes, aux côtés des habitants de notre département.

Ce budget 2012 nous permettra ainsi de relever plusieurs défis. D'abord, et j'y reviens, celui de la performance de gestion dont vous connaissez bien les principes fondamentaux. Nous les avons fixés dans nos orientations budgétaires qui sont en vigueur depuis 2008 dans notre collectivité. Nous les avons appliqués strictement à ce projet de budget.

Le premier principe relève de la stabilité des dépenses de fonctionnement en volume, ce qui revient à une réduction en valeur. Pour la 4^{ème} année consécutive, j'insiste sur ce point, ces dépenses, pour le fonctionnement du conseil général et pour nos principales politiques

publiques, ne dépassent pas 960 M€. C'est donc la quatrième année de stabilité de nos dépenses de fonctionnement. Je vous invite à comparer cela avec tout ce qui se passe dans les autres départements de France pour apprécier la performance que réalise le conseil général des Alpes-Maritimes.

Les plans d'économie et de clarification de nos actions que nous avons lancés depuis 2009 portent leurs fruits. Je vous confirme, par exemple, que l'effectif du conseil général, au 31 décembre 2012, sera ramené à 4 500 agents, comme nous nous y étions engagés. Nous étions 5 100 en 2008. Je veux bien entendu souligner qu'un peu plus de 230 agents seront transférés cette année à la Métropole. Nonobstant ce transfert, la diminution de nos effectifs est extrêmement significative. C'était un point important. L'effort exemplaire qu'accomplit l'Etat avec le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux faisant valoir ses droits à la retraite a conduit à la suppression de 135 000 postes de fonctionnaires dans notre pays au budget 2012. Les collectivités locales, qui ont vu leur effectif augmenter de 75 % depuis 2001 sans que nous notions une augmentation de la qualité de service dans la même proportion, doivent aujourd'hui être astreintes à la même logique et au même effort. C'est ce que nous avons anticipé ici depuis plusieurs années.

Je souligne aussi que le parc automobile connaîtra une nouvelle réduction de 50 véhicules, après la suppression de 250 véhicules. Les nouvelles délégations de services pour les transports permettront je l'espère, à service égal voire amélioré, de réduire nos dépenses de fonctionnement d'environ 3 M€. Nous avons cet été, au moment où le Premier Ministre annonçait un plan de réduction important des dépenses publiques dans notre pays, souhaité nous engager dans la même démarche en proposant 21 M€ d'économies supplémentaires. Nous y sommes, et notre budget traduit cette volonté. Le cap est tenu, la ligne est tenue, et les objectifs sont atteints, conformément à ce que nous avions défini.

Dans le même esprit, nous avons demandé à nos organismes satellites et à nos partenaires institutionnels ou associatifs de consentir le même effort. Le budget du SDIS, qui mobilise 72 M€ de contribution du conseil général, c'est-à-dire 56 % du fonctionnement du SDIS, est strictement contenu et il progressera cette année au maximum au rythme de l'inflation. Je veux remercier le Colonel Patrick BAUTHEAC pour l'exemplarité de sa gestion.

Les contrats d'objectifs et de moyens avec les grandes associations sociales, pour réduire la lourdeur des dépenses de structure et se concentrer sur le financement des projets, vont être mis en œuvre avec beaucoup d'efficacité. J'insiste sur ce point. Si nous n'avions pas mis en place cette politique de diminution de nos dépenses, visant à privilégier les dépenses ayant le plus d'impact sur l'investissement, sur l'emploi et sur la croissance, nous n'aurions pas à inscrire aujourd'hui 960 M€ de dépenses de fonctionnement, mais bien 1,06 milliard d'euros. L'écart est donc de 100 M€, grâce aux efforts accomplis et aux choix que la majorité départementale, et elle seule, a effectués avec courage, mais aussi grâce à la mise en œuvre exemplaire de cette politique par notre administration, sous l'autorité de Christian OLIVERES.

L'équivalent de ces 100 M€ serait une augmentation de la fiscalité de 30 %. La réduction des dépenses de fonctionnement du conseil général et les économies que nous avons réalisées ont évité une augmentation de la fiscalité de 30 %. C'est un point important qu'il convient de mettre en exergue au moment de voter le budget.

Grâce à ces efforts, nous allons terminer l'année 2011 dans de bonnes conditions avec un niveau d'épargne qui est le plus élevé depuis 2003, c'est-à-dire avec une épargne brute à 171 M€. Nous n'avons pas encore conclu définitivement notre compte administratif, vous le voterez au printemps, mais je dispose aujourd'hui des éléments essentiels. Nous dégageons une épargne de gestion. La différence entre nos recettes de fonctionnement et nos dépenses est de 208 M€. C'est la meilleure épargne de gestion depuis 2001 pour le conseil général. Si nous ôtons le remboursement des intérêts de la dette, nous dégageons comme je l'ai dit une épargne brute de 171 M€.

Le deuxième principe fondamental de cette gestion performante et rigoureuse que je vous propose est le niveau d'épargne à un niveau élevé. En stabilisant le fonctionnement, nous pouvons épargner pour autofinancer au niveau le plus élevé possible notre section d'investissement. En 2012 comme en 2011, la réalisation d'une épargne la plus élevée possible pour nos investissements est un objectif fondamental. Nous avons fixé ce niveau d'épargne brute à presque 132 M€ pour 2012, ce qui est un niveau stable par rapport au budget voté en 2011. La réalisation, par rapport à notre prévision budgétaire, a été supérieure à notre objectif. Je ne peux que m'en réjouir.

Nous aurons également la volonté dans ce budget de maîtriser l'endettement. C'est un point essentiel. Je veux le dire là aussi aujourd'hui en déflorant un peu le compte administratif. L'exercice 2011, qui sera clôturé dans quelques jours, aboutira, pour la première fois depuis 8 ans, à amorcer le désendettement du conseil général. En 2011, nous aurons plus remboursé de capital de la dette qui avait été contractée que nous aurons emprunté. Très légèrement, c'est vrai, mais aujourd'hui, non seulement le volume de dette n'augmentera pas, mais, pour la première fois depuis 8 ans, il diminuera. C'était un objectif de la majorité départementale, et il a été tenu, comme celui sur les dépenses de fonctionnement.

Cette décroissance de la dette, qui est aussi un objectif que nous fixons aujourd'hui, sera poursuivie pour l'exercice 2012. Naturellement, ses proportions dépendront pour partie de la dynamique des recettes, et notamment des droits de mutation. La gestion de notre collectivité sera soumise à cette ligne que nous voulons suivre : le désendettement.

Ces trois principes permettent de vous présenter un projet de budget qui continue à faire la plus grande part possible aux investissements, preuve que l'on peut être économe et néanmoins préparer l'avenir. Ce budget prévoit en effet 222 M€ d'investissements qui sont autant de carburant pour l'économie des Alpes-Maritimes. Ce niveau est le même que celui que nous avons voté en 2011, si nous déduisons le montant des investissements relatifs au réseau routier inscrits désormais dans la Métropole. Nous avons voté 250 M€ d'investissements en 2011. Nous transférons 28 M€ d'investissements sous la forme d'une

dotation de transfert à la Métropole. Nous sommes donc là aussi sur une stabilité de l'effort d'investissement qui se situe, pour les départements dépassant 1 000.000 d'habitants, parmi les niveaux les plus élevés. Cet effort d'investissement, même s'il est bien entendu moindre qu'il n'était il y a quelques années, demeure important pour faire en sorte que le département des Alpes-Maritimes puisse relever les grands défis auxquels notre territoire est confronté et continuer à nourrir une pépinière de projets au cours de l'exercice 2012.

Je souhaite, avec notre majorité départementale, que cette année 2012 soit une année pleinement utile pour relever ces défis. Aux côtés de cette performance de gestion, de cette gestion rigoureuse qui a porté ses fruits, c'est le deuxième pilier. C'est un budget pour relever les défis de l'avenir.

Le premier défi est celui de la solidarité humaine. Nous ne l'oublions pas, le conseil général est d'abord et avant tout la collectivité de la solidarité humaine. Collectivité de la vie quotidienne à tous les âges, le Département sera plus que jamais en 2012 la collectivité du service et de la main tendue. Le budget consacré à la solidarité humaine va encore progresser. Pour la première fois, et c'est un symbole très fort en ces temps de vie parfois difficiles, il dépassera en 2012 la barre symbolique des 500 M€ pour s'élever à 504 M€. Vous noterez que le budget de la solidarité, qui est à 99 % un budget de fonctionnement, progresse alors même que le fonctionnement global est stable. Nous avons fait le choix de la solidarité. Nous avons voulu tout faire pour donner un peu plus à ceux qui ont dans la vie un peu moins.

160 M€ seront consacrés à nos aînés avec l'ouverture de 618 places en maison de retraite, dont 214 à tarif maîtrisé pris en charge si nécessaire par l'aide sociale. Cela est conforme à notre nouvel objectif d'avoir désormais non plus 20 % mais 30 % de lits à tarif maîtrisé. Nous lancerons aussi une innovation pour la sécurité des personnes : le bracelet à géo-localisation. A l'heure où la maladie d'Alzheimer ne cesse de progresser, le conseil général financera ce dispositif de sécurité pour éviter les conséquences tragiques de fugues qui se terminent parfois dans des conditions dramatiques.

105 M€ seront consacrés aux actions en faveur des personnes handicapées, soit une hausse de 5 % qui permet à ce budget de franchir pour la première fois la barre symbolique des 100 M€. Cela représente 101 places supplémentaires qui s'ajoutent aux 594 places déjà ouvertes depuis 2008, dont 182 pour les adultes handicapés vieillissants. 106 M€ seront consacrés à l'enfance pour prévenir et accompagner.

Cela me conduit, dans le cadre de cette protection de l'enfance, à annoncer un deuxième défi : faire de notre collectivité le garant de l'équilibre entre droits et devoirs. Nous allons développer dans cet esprit le contrat de responsabilité parentale (CRP), sanctionné par la suspension ou la suppression des allocations familiales pour ceux qui ne respecteraient pas les termes de ce contrat. Près de 400 contrats auront été signés à la fin de l'année. L'Etat et les collectivités ne peuvent se substituer aux parents dont le rôle éducatif est aussi naturel qu'irremplaçable, mais les devoirs doivent équilibrer les droits. Les contrats continueront bien-sûr à être utilisés pour lutter contre l'absentéisme scolaire, avec des résultats remarquables que je veux souligner, mais aussi selon les nouvelles possibilités ouvertes par la

loi pour prendre en charge les mineurs délinquants ayant été condamnés comme nous y engage le protocole signé ici-même, en présence du Garde des Sceaux le 6 octobre dernier. Il y aura donc en 2012 deux sortes de CRP : les CRP anti-absentéisme, et les CRP anti-récidive.

2012 doit aussi être l'année de la concrétisation de l'ouverture d'un centre éducatif fermé (CEF) dans les Alpes-Maritimes. C'est un sujet douloureux, puisque nous n'avons pas réussi à réaliser celui de Cagnes-sur-Mer. Je le déplore avec beaucoup de force. Après des années gâchées par l'égoïsme de quelques-uns et par le peu de sens de l'intérêt général, par ce projet, capital pour la sécurité de notre département, que nous devons impérativement réaliser, autant par respect pour l'autorité judiciaire dont les décisions doivent être exécutées que par la nécessité pour nos jeunes d'avoir des structures de placement quand cela est nécessaire, nous veillerons à ce qu'il y ait en 2012 un CEF dans le département des Alpes-Maritimes, conformément à l'objectif fixé au plan national par le Président de la République sur l'ouverture de 20 nouveaux CEF.

Nous jouerons, au niveau du conseil général et dans le cadre de nos responsabilités au service de la protection de l'enfance, pleinement et totalement notre rôle pour que ce projet aboutisse.

L'équilibre entre droits et devoirs est également au cœur de notre politique d'insertion. La lutte contre la fraude au RSA, bien engagée en 2011, sera poursuivie avec d'autant plus de fermeté que ses premiers résultats sont encourageants. Près de 1 M€, soit 1 % du montant des allocations versées, sera récupéré en 2011 sur un montant d'indus versés. 58 plaintes sont ou seront déposées dans les tous prochains jours. Nous serons impitoyables avec les fraudeurs. La fraude est une escroquerie qui doit être poursuivie avec une fermeté absolue. La brigade antifraude mise en place au sein des services du conseil général des Alpes-Maritimes, qui fait un travail remarquable, verra son action amplifiée et développée dans le cadre d'une collaboration étroite avec les services de l'Etat et avec la Caisse d'allocations familiales, conformément au souhait du Gouvernement. Mme BACHELOT était venue ici-même nous le rappeler.

Cet équilibre entre droits et devoirs nous conduira également à renforcer les contreparties au versement du RSA. 200 contrats de travail de 7 heures sont prévus au minimum en 2012. Le conseil général lui-même fera travailler 35 personnes pour l'entretien de ses espaces naturels. J'ai adressé un courrier à tous les maires de notre département et aux présidents d'associations pour leur proposer d'embaucher des bénéficiaires du RSA dans le cadre de ce nouveau contrat qui à la fois met en place un devoir de contrepartie pour les allocataires, et en même temps va permettre à ces allocataires de faire le seul travail qui soit véritablement pertinent, un travail de retour vers l'emploi. C'est l'activité qui, autant que l'allocation, est essentielle pour retrouver la voie de l'épanouissement personnel et de la dignité personnelle.

Le troisième défi consiste à inventer une nouvelle solidarité territoriale. La solidarité avec nos habitants passe aussi par nos territoires. La seule collectivité en mesure de corriger les déséquilibres démographiques est le conseil général. Si nous renoncions à cette mission, je

dirai même à ce devoir, comme d'autres départements l'ont fait, ce serait pour les Alpes-Maritimes la fin des équilibres et de l'unité du département. Pour ma part, je ne le souhaite pour rien au monde. Les financements départementaux pour les communes sont plus que jamais une nécessité. Les maintenir au plus haut niveau est pour notre majorité un choix volontariste et une ardente obligation, alors même qu'il serait tellement facile, en ces temps de difficultés budgétaires, de se concentrer sur nos propres compétences et de renvoyer chacun chez soi.

Ce triomphe des égoïsmes, de même que je l'ai combattu lors de la discussion sur le Schéma départemental de coopération intercommunale, je le combats au conseil général. Je veux que nous restions le premier financeur des communes et des intercommunalités au moment même où la région, repliée à Marseille dans ses jeux politiques, est de plus en plus absente de notre territoire. Je n'oublie pas que derrière ces aides, il y a des projets, et derrière ces projets, des habitants et des emplois que nous aidons aussi à mieux vivre aux côtés de leurs communes.

En 2012, nous consacrerons 73 M€ pour les communes. Depuis 2008, nous avons financé plus de 2 500 projets pour près de 300 M€. En 2012, notre budget nous permet encore d'amplifier cette action pour le développement harmonieux et équilibré de notre territoire.

Enfin, le quatrième défi que je vous propose de relever ensemble sera celui de l'innovation et de la créativité au service de l'attractivité de notre territoire et de l'emploi. La culture, souvent la grande oubliée des temps de crise, conservera en 2012 toutes ses ambitions, et elles sont importantes. C'est un budget de 17,5 M€ qui sera au total consacré à la culture. Je souligne en particulier, ce qui nous distingue de bien d'autres collectivités, que les subventions aux associations qui ont besoin de notre soutien et de notre accompagnement seront intégralement maintenues à hauteur de 10,65 M€.

Nous ferons en 2012, dans le même esprit, le pari de la jeunesse. Le domaine de l'éducation sera marqué par l'aboutissement de deux grands chantiers : celui du Campus universitaire de Sophia Antipolis, le Campus STIC, avec 75 M€ de travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage par le conseil général, et dont l'ouverture est prévue pour la rentrée universitaire prochaine ; celui du nouveau collège d'Antibes les Pins. Je souhaite que nous allions encore plus loin dans l'usage des nouvelles technologies dans nos collèges pour accentuer cette image privilégiée que nous avons au plan national d'un département tourné vers la haute qualité numérique.

Nous continuerons également à créer les conditions d'un développement maîtrisé et créateur d'emplois. 2012 sera la première année du nouveau PAPI du fleuve Var qui engagera près de 68 M€ de travaux. Ce PAPI, je vous l'annonce, a été labélisé mardi matin par la Commission mixte inondation devant laquelle je l'ai présenté au nom du conseil général et de toutes les collectivités qui seront co-financeurs de ces travaux, dont Nice Côte d'Azur. Le PAPI a été labélisé par cette commission avec un nombre de voix très largement majoritaire.

Un pôle bois, nouvel instrument de valorisation de la filière bois dans les Alpes-Maritimes, sera implanté sur les terrains du conseil général du Bec de l'Estéron. Ce projet innovant placera là aussi notre département en pointe, puisqu'aux côtés de cette filière bois sera mise en œuvre une unité de production de chaleur valorisant la biomasse. Ce projet a d'ores et déjà été retenu pour bénéficier de financements européens. De nouveaux aménagements de nos parcs sont également prévus. Le projet de centre d'accueil et de soin de la faune sauvage doit aboutir au parc de la Grande Corniche.

Concernant enfin nos grandes infrastructures – il n'y a pas d'incohérence à associer l'environnement, la culture, la protection de nos territoires contre les inondations et la mise en place des infrastructures qui participent à la mise en œuvre d'une politique favorisant l'attractivité de notre département, l'accueil d'entreprises nouvelles, l'investissement et donc l'emploi, mais aussi la qualité de vie de nos habitants – plusieurs priorités seront mises en œuvre.

Sur nos routes, le transfert à la Métropole du tiers de notre réseau départemental se traduira nécessairement par un ajustement de nos investissements. Je veux dire aux conseillers généraux de la Métropole et aux Maires qui nous écoutent que nous resterons présents aux côtés des communes et de la Métropole d'une part pour les aider, comme toutes les autres communes de notre département, et d'autre part pour continuer notre plan de résorption des points noirs routiers que nous avons adopté sous la présidence de Christian ESTROSI en 2004.

Nous allons prendre des dispositions pour protéger des coups de mer la route qui y est la plus exposée, c'est-à-dire la route départementale 6098 entre Antibes et Villeneuve-Loubet. Je vous proposerai d'adopter une autorisation de programme de 5 M€ dans ce budget pour que nous engagions immédiatement les procédures de réalisation d'une digue immergée, comme cela a été préconisé par le bureau d'études que nous avons mandaté. C'est la solution la moins coûteuse, mais aussi la plus esthétique et la plus compatible avec le double objectif de sécurité et de protection de l'environnement.

Ce budget n'oubliera pas non plus les enjeux ferroviaires ô combien importants, en inscrivant nos participations pour les études et la réalisation de la LGV, pour l'amélioration notamment de ce réseau côtier et transfrontalier cher à Jean-Auguste ICART, mais aussi pour le développement de la ligne Nice – Breil, et l'amélioration de la liaison Nice – Vintimille dont il convient de renforcer le caractère transfrontalier dans le cadre du programme RTE-T.

Au travers des quelques exemples que j'ai pu vous donner ce matin, je suis loin d'avoir été exhaustif. Les rapports que nous examinerons tout au long de notre séance budgétaire, mission par mission et programme par programme, compléteront cette présentation et dessineront un budget complet et cohérent au service de nos territoires et de nos populations.

Cette année 2012 sera, pour notre pays comme pour notre collectivité, une année charnière, une année importante, une année où plus que jamais la vérité, la responsabilité, le

courage devront être inscrits au cœur des politiques publiques. Cette volonté, ce courage et cette action sont les piliers de ce budget 2012 que je vous proposerai d'approuver.

Je vous remercie.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- M. le Président, chers collègues,

Après 2010 et 2011, c'est à nouveau un budget 2012 en diminution par rapport à l'exercice précédent que vous nous présentez. Vous en avez développé la logique. Nous n'en sommes pas réellement surpris. C'est ce que laissaient présager des orientations budgétaires sur lesquelles nous avons développé une toute autre analyse que celle de la majorité départementale.

Sous couvert de « gestion rigoureuse », de « bonne gestion » ou de « participation à l'effort nécessaire de redressement des comptes publics », et au-delà des effets d'annonce visant à masquer la dure réalité, ce budget est marqué par un recul très important des investissements et des services à la population.

Loin de préparer l'avenir des Alpes-Maritimes, il contribuera, dans le droit fil de toutes les mesures actuelles du Gouvernement que vous soutenez et auquel vous vous êtes en permanence référé, à enfoncer encore un peu plus notre département dans la crise, à justifier tous les reculs, toutes les privations dont sont victimes les plus modestes mais également, aujourd'hui, les couches moyennes, les petites et moyennes entreprises qui représentent 90 % du tissu économique des Alpes-Maritimes et dont les dirigeants, comme les salariés se demandent aujourd'hui avec anxiété de quoi demain sera fait.

Une crise qui, contrairement à ce que vous affirmez pour justifier vos choix, n'est pas due à l'excès de dépenses publiques, notamment des collectivités dont les engagements financiers représentent moins de 10 % de la dette publique, mais à la charge des intérêts d'emprunts de plus de 50 milliards imposés par la politique ultralibérale du Gouvernement et de l'Union Européenne que vous soutenez. Elle est également due à l'insuffisance de ressources, ce qui est la conséquence directe des exonérations fiscales et sociales offertes aux très grandes entreprises, à celles du CAC 40 par exemple, dont les profits évalués à 46 milliards d'euros au premier semestre 2011 battent tous les records tandis que les plans de licenciement et les délocalisations se multiplient.

Ces cadeaux qui, depuis 2007, n'ont fait que croître et embellir, s'élèvent aujourd'hui à près de 180 milliards d'euros, soit l'équivalent de la charge annuelle de la dette.

Pressé entre votre dogme de la réduction des dépenses publiques en pesant sur les revenus des familles et les contraintes insupportables qu'imposent le Gouvernement aux collectivités, il vous était difficile d'imaginer un autre budget que celui que vous nous présentez.

En matière de recettes fiscales, nous payons directement les conséquences de la réforme de la fiscalité consécutive à la suppression de la taxe professionnelle. L'autonomie dont nous disposions jusqu'en 2009 nous permettait de décider de près d'un tiers de nos recettes. Nous ne déciderons cette année que de 16% de ces recettes à travers la seule taxe sur le foncier bâti.

Toutes les autres recettes ou compensations fiscales sont maintenant décidées par l'Etat qui peut ainsi imposer sa politique de diminution des ressources des collectivités; ce qui fera 3 M€ de moins qu'en 2011 en ce qui concerne notre département malgré une augmentation prévisionnelle de près de 10 millions de recettes provenant des taxes sur le foncier bâti. Cela confirme le caractère particulièrement injuste de cette réforme qui transfère les charges des entreprises vers les ménages.

Les grands perdants en sont les familles et les collectivités. Les impôts que supportent les premières sont devenus la seule variable d'ajustement des ressources des communes et des départements. Quant aux collectivités, elles se trouvent pratiquement empêchées d'améliorer leurs ressources pour répondre aux besoins en équipements et services publics.

Les grands gagnants sont les entreprises, essentiellement les plus grandes qui n'acquittent plus que des participations réduites aux ressources des collectivités, mais sans aucun effet sur l'emploi, ainsi que le confirment les derniers chiffres du chômage.

Parmi les autres recettes importantes, le produit des droits de mutation est prévu à hauteur de 353 M€ Acceptons en l'augure ! Mais le haut niveau actuel des transactions immobilières n'est-il pas, d'une certaine façon, l'indicateur qu'il existe dans les Alpes-Maritimes et plus généralement dans notre pays des moyens financiers très importants que vous refusez de mobiliser par une fiscalité beaucoup plus équitable qu'elle ne l'est aujourd'hui.

La dotation globale de financement de 131 M€ est reconduite par l'Etat à la même hauteur qu'en 2011. C'est donc, en réalité, une nouvelle diminution de nos moyens.

Et que dire des recettes diverses et variées qui ont été découvertes au fil du temps pour couvrir des actions qui nous ont été transférées par l'Etat tel le RSA avec une ressource issue de la TIPP qui sera de 89 M€ quand nos charges sont de 103 millions. Ou encore pour l'attribution par la Caisse nationale de solidarité autonomie de 7,9 M€ pour 2 397 bénéficiaires de la PCH contre 8 M€ en 2010 pour 1 320 bénéficiaires en sachant que dans le même temps, les charges concernant ce programme sont passées de 31 à près de 38 M€.

C'est une évolution à la baisse encore plus grave qui est contenue dans ce budget pour les investissements qui sont, dites vous, « redimensionnés » dans un euphémisme ô combien délicat.

Globalement, ils passent de 318 M€ en 2011 à 289 M€ pour 2012 (y compris les transferts à la Métropole) desquels il faut déduire le remboursement du capital des emprunts. En notant au passage, et ce n'est pas anodin, que le transfert de la section de fonctionnement à

celle d'investissement chute de 66 M€ en 2011 à 35 M€ en 2012 et ne couvre même pas l'annuité de la dette en capital qui s'élève à 59 M€.

Une situation délicate, même si l'autofinancement est également assuré par l'amortissement des investissements, qui conduira à réaliser en 2012 bien moins d'investissements que d'habitude et que les prévisions peuvent le laisser penser. Et ce de deux façons. En ne mobilisant tout d'abord qu'une partie des emprunts prévus. Vous l'avez déjà pratiqué en 2010 et en 2011, et ce sera probablement aggravé en 2012 par les difficultés faites aux collectivités pour accéder au crédit. Deuxièmement, en étalant dans le temps les travaux programmés ainsi que l'atteste la diminution du taux de réalisation des investissements au cours des dernières années : 96 % en 2007, mais seulement 80 % en 2010 et certainement moins en 2011 et 2012. Faute de travaux suffisants, il ne peut nous échapper que bien des entreprises du bâtiment et des travaux publics, qui sont déjà en difficulté, et parfois en grande difficulté, vont se trouver grandement touchées, avec à coup sûr des dépôts de bilan et des licenciements qui ne pourront qu'aggraver la situation de l'emploi et de l'économie départementale.

Ces entreprises acquittent certes aujourd'hui beaucoup moins de taxe professionnelle, mais elles auraient surtout souhaité bénéficier de travaux qui leur permettent d'assurer leur fonctionnement et leurs emplois.

Qu'il s'agisse des infrastructures routières, des collèges, des personnes âgées, de la prévention spécialisée, du logement, de l'enfance et de la famille, il n'est pas un seul de nos domaines d'intervention qui ne soit affecté par votre choix de l'austérité comme moyen de répondre aux difficultés du moment, alors que c'est dans l'amélioration des revenus, la relance de la consommation et des investissements, adossées à une réforme en profondeur de la fiscalité du pays que se trouve selon nous la solution. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de l'examen des différents rapports.

Il y a enfin dans ce budget les premières conséquences directes pour notre collectivité de la loi sur les collectivités territoriales avec le transfert des compétences routes, transports scolaires et promotions des activités économiques à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Lors du débat que nous avons eu ici-même pour arrêter l'avis de notre assemblée sur la création de cette Métropole, nous avons exprimé notre désaccord avec ce projet. Nous avons aussi exprimé notre vive inquiétude de voir les conseils généraux concernés par la constitution de métropoles perdre peu à peu leur rôle et leurs prérogatives, et se trouver ainsi dans l'impossibilité de continuer à assurer la solidarité territoriale à l'égard de l'ensemble des communes et intercommunalités de leurs territoires, voire à terme disparaître ou ne plus avoir de raison d'être.

Si les décisions de transfert de compétences et d'accompagnement de ces transferts par les moyens humains, techniques et financiers correspondants ne concernent pour le moment qu'une partie limitée des interventions du conseil général, elles ouvrent grand la porte à d'autres décisions de même nature dans l'avenir.

Vous dites que cela ne changera rien à votre détermination de mener une politique de solidarité territoriale à l'égard de toutes les communes. Nous serions prêts à vous donner acte de cet engagement, mais nous savons que vous vous trouverez empêché de tenir cet engagement par l'orientation générale de cette contre-réforme des collectivités que vous soutenez.

Voici quelques unes des raisons qui nous conduiront à nous prononcer contre ce budget qui n'est que la version Alpes-Maritimes de la politique d'austérité du Président de la République et de son Gouvernement.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. Madame GOURDON.

Mme GOURDON.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

C'est dans un contexte de récession que s'inscrit le budget que vous nous proposez pour 2012. Il s'inscrit dans un contexte de crise économique et financière majeure, il subit la mise en place de la réforme de la fiscalité, et il est sous le coup du gel des dotations d'état. Surtout, il acte la création de la Métropole. Pas facile donc.

Mais avant de rentrer dans le vif du sujet, je souhaite faire une parenthèse sur un sujet qui nous concerne tous. Vendredi 9 décembre s'est déroulée au Palais des Rois Sardes la réunion de la fameuse CDCI qui a quand même pris des décisions qui nous concernent tous sur le territoire, et notamment nous en tant qu'élus. Cette Commission a voté le schéma contre l'avis majoritaire des élus et des communes qui étaient concernés. Cette réunion laissera des marques profondes parce que le nouveau découpage s'est fait contre l'avis des élus de l'Ouest par exemple. La Commission était constituée de telle manière qu'effectivement, ce sont des élus de l'ensemble du département, et principalement de l'Est de celui-ci et de la Métropole, qui ont pris la décision. Nous avons notamment eu un très beau discours de notre collègue Monsieur LEROY qui a fait un appel à la solidarité de ses collègues, mais qui n'a pas été entendu.

Ce sont des marques profondes, puisque c'est tout le territoire qui va se transformer. Vous avez ainsi accentué la fracture qui divise notre département, déjà morcelé en trois parties distinctes par la Métropole, de Nice à Saint-Dalmas Le Selvage. Nous nous questionnons donc sur l'avenir de notre collectivité.

Je reviens au budget du conseil général.

La crise financière et économique que nous subissons au niveau international est aggravée dans notre pays par les mesures décidées depuis 5 ans par votre majorité nationale. C'est une France appauvrie par les cadeaux fiscaux faits aux plus riches, avec un endettement creusé dans des proportions jamais connues, et par dessus tout, les incohérences politiques illustrées par les changements brutaux de direction.

A la crise de 2008, on avait répondu par un plan de relance de 75 milliards d'euros, dans lequel le département et les communes se sont inscrits. Aujourd'hui, c'est le coup de frein brutal et l'austérité, avec des conséquences économiques et sociales dramatiques. Pour le seul secteur du bâtiment, auquel notre département est si sensible, on annonce 35 000 pertes d'emplois en 2012, et 10 000 pertes d'emplois par mois tous secteurs confondus.

Dans ce contexte de pénurie financière imposé aux collectivités, le Gouvernement que vous soutenez a décidé le gel pour 3 ans des dotations d'état. Ce gel s'ajoute aux conséquences de la réforme fiscale qui réduit à rien ou presque rien notre autonomie financière. Pour le département, il ne reste que la liberté de fixer le taux de la taxe sur le foncier bâti.

Enfin, ce budget 2012 acte la création de la Métropole, et donc des profondes transformations que cela entraînera pour notre collectivité.

Aujourd'hui encore, alors que les négociations ne sont pas achevées avec NCA, que la commission locale d'évaluation des charges disposerait d'une année après la création de la Métropole pour rendre ses conclusions, c'est-à-dire jusqu'au 31/12/2012, le département se précipite pour mettre en place rapidement ces transferts obligatoires et substantiels, puisqu'il s'agit tout de même des routes et du développement économique. La loi prévoit pourtant que nous ayons du temps et oblige même à une évaluation préalable. Nous avons donc du temps mais nous nous précipitons.

Pourquoi un tel empressement à voter des conventions qui ne reposent sur aucune base clairement définie ? Seriez-vous préoccupé par l'alternance qui se profile en mai ? Selon vos estimations très provisoires, le transfert de patrimoine et de compétences à la Métropole représenterait cette année 4 % du budget général de notre département. La dotation de compensation de 43,8 M€ est basée sur un arrangement entre les services du conseil général et Nice Côte d'Azur, arrangement auquel les élus n'ont pas été conviés.

Concernant l'évaluation des transferts d'investissements, la loi prévoit normalement de se référer à la moyenne des 5 dernières années. Mais les montants sont tels, qu'il devait être indécent de s'y référer. C'est pourquoi nous demandons l'évaluation sur les 5 dernières années des investissements réalisés sur les différents territoires du département.

Revenons à vos propositions budgétaires.

En un an et malgré tous les plans d'économie mis en place, les dépenses de fonctionnement (+ 6 %) progressent plus vite que les recettes de fonctionnement (+3 %) : c'est le retour de l'effet ciseaux ! Vous nous annoncez la stabilité de nos dépenses de fonctionnement mais soyons précis, elles s'élèvent à 1 064 M€ et non pas à 960 M€ comme vous tentez de nous le présenter en excluant la dette, le fonds de péréquation et la Métropole.

Les perspectives sur les recettes sont en revanche plutôt à la baisse : les dotations d'Etat sont gelées pour 3 ans et les droits de mutation quant à eux présentent un caractère aléatoire que nous avons éprouvé durement ces dernières années. La seule véritable marge de

manœuvre fiscale dont dispose le département aujourd'hui est maintenant la taxe sur le foncier bâti.

Ces perspectives et la nécessité absolue de résorber notre exceptionnel endettement prennent notre collectivité en tenailles. Ainsi, au moment où nous devrions soutenir l'activité locale, nous baissons nos dépenses d'investissement. Lors de la crise de 2008 vous aviez répondu par le plan de relance sur le budget afin de garantir du travail aux entreprises. 400 M€ avaient alors été votés. Aujourd'hui, à instar du Gouvernement, vous réduisez les investissements en accentuant les difficultés des entreprises les plus fragiles, et nous tombons à 101 M€ en dépenses d'équipements bruts, selon vos données.

Concernant notre dette qui avoisine le milliard d'euros (999 M€), nous sommes, hélas, premiers au classement des départements millionnaires les plus endettés par habitant avec 921 € par habitant. Vous me direz sans doute dans votre réponse que le petit département de la Corrèze est bien placé aussi. Oui, mais depuis quand ? Le président actuel a été élu à ce poste en 2008, et nous savons que la dette était déjà bien présente. Dira-t-on du futur Président de la République qu'il a créé la dette de la France en arrivant au pouvoir en 2012 ?

Concernant nos missions, les affaires sociales s'établissent à 504 M€ et progressent de 1 % par rapport à 2011, mais elles ne représentent plus que 37 % du budget général contre 38 % l'an passé. Nous sommes toujours sous la moyenne nationale des départements millionnaires. Plus que la façon de travailler des services qui sont d'un grand dévouement, ce sont les orientations et la présentation de cette compétence, empreintes d'idéologie, qui suscitent nos remarques.

Nous avons l'impression au fil des rapports, que derrière chaque pauvre se cache un fraudeur et derrière chaque jeune, un délinquant. Ainsi, vous avez tenu à souligner dans votre rapport votre détermination à intensifier la lutte contre la fraude. Au milieu de cette année, vous avez relayé la campagne du Gouvernement et créé une brigade anti-fraude axée essentiellement sur le RSA. 16 personnes au sein du conseil général assurent semble t-il cette mission.

La mise en place de la brigade anti-fraude a fait progresser nos recettes de 500 000 € en année pleine. Nous souhaiterions connaître le coût annuel des personnels affectés à cette brigade de 16 agents.

Vous annoncez aussi une croissance de 8 % du budget d'aide sociale à l'enfance qui stagne depuis 2009. On s'en réjouit d'abord, mais l'on déchant aussitôt. Car cette année, le coût des assistants familiaux qui représente 10 M€ est passé des ressources humaines au budget de l'aide sociale à l'enfance, dégonflant l'un, gonflant l'autre. 'Au final, il n'est plus de 106 M€ mais de 96 M€, et vous réussissez le tour de force de présenter en hausse un budget qui en fait est en baisse de 2 %.

En revanche, l'administration générale est en hausse, et les charges de gestion financière progressent de 36 % en un an et de 79 % depuis 2009.

Les charges de personnel quant à elles s'élèvent en 2012 à 176 M€, en baisse de 12 %, à l'occasion sans doute du transfert à la Métropole de 243 agents. Cette saignée dans nos services, notamment au siège du service des routes, risque d'être préjudiciable au bon fonctionnement de notre administration.

Par contre, on ne trouve trace nulle part de la prévision budgétaire liée à la loi sur la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique. L'aménagement du territoire est globalement en baisse de 21 % depuis 2009.

C'est bien la diminution de la politique logement qui interpelle le plus. Elle est inscrite pour 10,5 M€ contre 12 M€ l'an passé. Rappelons qu'elle s'élevait à 40 M€ en 2009, année de la crise. En 3 ans nous avons assisté à une baisse de 74 % des crédits logement.

Où est passé notre volontarisme et le plan que voulait mettre en place Christian ESTROSI il y a 3 ans ?

La mission éducation, culture et sport est aussi en baisse. Elle diminue de 7 % par rapport à 2011 et de 19 % par rapport à 2009. Au sein de cette mission, la politique éducation collèges, qui représente 5 % du budget, a également baissé de 23 % depuis 2009. Les besoins restent pourtant forts.

La plus forte dégradation est pour la politique sport et jeunesse : inscrite en 2009 pour 21,6 M€, elle se situe en 2012 à 14 M€, soit une baisse de 37 % en 3 ans.

Enfin, les infrastructures baissent en conséquence du transfert à la Métropole. Elles ne représentent plus que 4 % du budget général, contre 10 % en 2009. Toutes les lignes sont en chute vertigineuse, à commencer par les points noirs routiers inscrits pour 13 M€ en 2012, contre 23 M€ en 2011. Pour rappel, ils figuraient au budget 2009 à hauteur de 57 M€.

Sur ces deux derniers points, nous demandons le bilan du plan collège et du plan de résorption des points noirs routiers.

Les questions environnementales seront traitées par Jean-Raymond VINCIGUERRA.

Pour conclure, la France est entrée en récession. Ce budget est un budget de profonde austérité. En 2008, nous répondions à la crise par un plan de relance dynamique associant les partenaires économiques et les collectivités locales. Aujourd'hui c'est un budget en berne, dans l'esprit et dans la lettre sauf pour la cérémonie des vœux qui échappe à la règle des efforts budgétaires.

Nous voterons contre.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je crois que nos points de vue seront difficilement conciliables tellement vous avez souhaité placer votre appréciation sur un plan purement politicien et en référence à un débat national que je veux bien investir. Cela ne me

gêne pas, bien au contraire. Comme vous l'avez souligné, et c'était peut-être le seul point exact de votre propos, je suis plus que solidaire de la politique conduite par le Gouvernement et par le Président de la République. La vérité n'a pas de visage, et les Français sont de moins en moins dupes, dans la situation actuelle, du discours irresponsable que vous tenez à tous les niveaux.

Le discours selon lequel on peut, comme vous venez de le faire Madame GOURDON, demander en permanence de dépenser plus tout en contestant qu'il y ait de l'endettement est un discours d'irresponsabilité. Si nous allions dans votre logique sur tous les chapitres que vous avez évoqués avec beaucoup d'erreurs et de mauvaise foi, et si nous abondions dans votre sens, où prendrions-nous cet argent ? Il n'existe pas 36 solutions, à moins que vous n'utilisiez la baguette magique de la démagogie. La première serait de le prendre dans la poche du contribuable. Est-ce que vous proposez une augmentation de la fiscalité ? Il faut le dire. Si nous demandons une augmentation des dépenses, il faut dire où nous prenons les recettes, ce que ne fait pas Monsieur HOLLANDE. Dans la vie, il n'y a pas que des dépenses. Il y a aussi des recettes. Un ménage responsable a des dépenses, et elles sont lourdes et difficiles en ce moment, ainsi que des recettes. Il y a un problème lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, comme c'est le cas pour nos Etats depuis 1974.

Voulez-vous augmenter la fiscalité ? Vous m'avez posé des questions, et j'ai le droit de vous en poser aussi. Est-ce que vous voulez une augmentation de la fiscalité départementale ? C'est la première solution. Ou est-ce que vous voulez une augmentation de l'endettement départemental ? Vous avez tout à l'heure anticipé assez habilement la réponse sur les classements que vous avez évoqués. Notre dette par habitant est inférieure de 40 % à celle constatée sur le département de la Corrèze : 960 € par habitant pour le département des Alpes-Maritimes, contre 1 350 € pour le département de la Corrèze. C'est un petit département, mais il est important de voir ce qui pèse par habitant. Souhaitez-vous, Madame GOURDON, que nous nous endettions plus pour payer vos dépenses de fonctionnement ?

Avez-vous une troisième solution ? Faire d'autres choix ? Madame GOURDON souhaitait, si j'ai bien compris, que nous augmentions systématiquement nos dépenses. Elle a fait une liste assez longue de chapitres que nous examinerons tout à l'heure point par point dans chacun de nos programmes et chacune de nos missions. Arrêtez de vous réfugier dans un discours irresponsable. Il faut dire la vérité aux Français. Je le dis aujourd'hui : les collectivités locales doivent être astreintes au même effort que l'Etat et soumises à la même volonté, la même politique de désendettement et la même politique de réduction des effectifs de la fonction publique.

Est-il légitime que les collectivités locales, depuis 1981, aient augmenté de 1,75 million le nombre des fonctionnaires pour des missions identiques ? Est-il logique, alors que l'Etat augmentait de 30 % ses effectifs et que la fonction publique hospitalière augmentait les siens de 54 %, que les collectivités locales aient augmenté les leurs de 75 % et que les régions l'aient fait de 200 % ? Est-il légitime que M. VAUZELLE augmente encore cette année ses effectifs de 100 fonctionnaires ? Pourquoi ? Au bénéfice de qui ? Pour quel profit ?

Est-ce pour l'intérêt économique de notre région qui a vu, pour les Bouches-du-Rhône, le chômage exploser ? Soyons sérieux. Il faut à un moment dire la vérité et arrêter de mentir.

Quant à ce discours que j'entends en permanence à l'Assemblée Nationale selon lequel nous aurions pesé sur les ménages et fait des cadeaux aux riches, Monsieur TUJAGUE et Madame GOURDON, qui a créé le RSA ? Est-ce vous ou nous ? La suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu pour les ménages modestes, est-ce vous ou nous ? Que dire de la suppression de la taxe professionnelle ? Vous parliez tout à l'heure des petites entreprises en les opposant à celles du CAC 40. Quand Schneider s'installe à Carros et emploie 900 salariés, c'est aussi le CAC 40. Voulez-vous que nous fermions Schneider ? Il faut arrêter de dire des inepties. Est-ce un drame si les grandes entreprises françaises créent de l'emploi et de la richesse ? Le modèle que vous défendez, il n'y en a plus qu'un au monde. Même les Chinois ne sont plus vraiment sur votre modèle sur le plan économique. Il n'y a plus que Cuba, et nous en voyons le résultat. Soyons un peu sérieux.

En ce qui concerne les heures supplémentaires pour 11 millions de salariés, l'indécision qui règne au sein du parti socialiste fait que j'ai entendu hier dans les discussions sur la loi de finance qu'il ne supprimerait plus l'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires pour les salariés. C'est une nouvelle évolution. Chaque jour, Monsieur HOLLANDE change. A force de tourner, il doit avoir mal à la tête, puisqu'il ne sait plus où il en est sur ses positions. 11 millions de salariés qui gagnent 450 € défiscalisés en plus, est-ce un cadeau aux riches ? La suppression de l'impôt sur les successions pour les petits ménages, est-ce un cadeau aux riches ? La suppression de la taxe professionnelle, que vous avez tellement combattue, ce sont 160 M€ en moins pour les entreprises des Alpes-Maritimes en 2011. Si elles avaient eu à supporter 160 M€ en plus, je peux vous dire que nous en serions sans doute à plusieurs dizaines de milliers de chômeurs en plus. Il y a donc sûrement eu des emplois préservés. Ce sont en tous cas 160 M€ en moins grâce à ce Gouvernement sur les entreprises. 450 € sur des millions de salariés en plus par an. La participation aux bénéfices des entreprises : certaines n'ont pas joué le jeu, mais d'autres ont versé en fin d'année une prime de 1 000 €. Est-ce vous qui avez voté cela ? Arrêtons donc d'aller sur ce débat, ce n'est pas le cadre et ce n'est pas le lieu.

Quant à la France appauvrie, là aussi, soyons sérieux Madame GOURDON : est-ce que la crise que nous traversons est une crise française ? Il n'y a que vous pour dire cela. Il faut être allé à l'école de Mouans-Sartoux et de la désinformation permanente qui y règne pour avoir le culot de l'affirmer. Les 4,5 millions d'américains qui se sont vu confisquer leur maison, les retraités espagnols, après 10 ans de gouvernement socialiste en Espagne, où en sont-ils ? Le taux de chômage atteint 30 % en Espagne après 10 ans de socialisme, et vous venez nous dire que nous sommes le seul pays au monde en crise ! Croyez-vous que les gens qui vous écoutent n'ont pas l'impression que vous les prenez pour des idiots ? Sincèrement, il faut dire la vérité.

Comment pouvez-vous dire avec un tel aplomb : la crise, c'est vous, vous avez fait les déficits, etc. ? Nous vivons dans un monde ouvert. Peut-être avez-vous soutenu Monsieur MONTEBOURG qui conteste aujourd'hui le fait que la terre soit ronde. Nous

sommes dans un monde ouvert et nous voyons ce qui se passe à quelques mètres de nous, par exemple en Italie où ils sont obligés en urgence de voter une réforme des retraites. Où en serions-nous aujourd'hui si nous n'avions pas voté la réforme des retraites que vous avez combattue ? Vous avez manifesté, avec Monsieur HOLLANDE en tête à Tulle. Il est en train de dire aujourd'hui, en s'emmêlant les pinceaux, que finalement ils ne reviendront pas aux 60 ans. Si par malheur vous gagnez un jour, bien-sûr que vous ne reviendrez jamais aux 60 ans ! Tout le monde le sait, mais vous continuez à mentir en permanence. Il faut arrêter.

C'est la même chose pour la gestion du conseil général. Oui, nous avons adapté nos dépenses parce qu'il y a des difficultés et que nous voulons réduire l'endettement. Nous avons un endettement qui est à un niveau tout à fait supportable pour la taille du conseil général des Alpes-Maritimes, ce qui n'est pas le cas pour le conseil général de Corrèze. Nous réduisons aujourd'hui notre endettement, et j'aurais aimé que vous saluiez cet effort. En 2011, pour la première année, nous aurons réduit notre endettement. Nous le ferons aussi en 2012. C'est responsable. En même temps, nous avons une grande politique sociale généreuse pour l'enfance, pour les personnes âgées, pour les handicapés. Nous augmentons tous ces chapitres, et nous le faisons depuis 3 ans. Lorsque nous avons commencé à faire des choix au cœur de la crise, le budget social était à 460 M€. Il sera cette année à 504 M€, et vous dites que nous ne faisons pas d'effort sur le social ? Tout cela n'est ni sérieux ni crédible. Vous énoncez une succession de contre-vérités.

En ce qui concerne l'investissement, vous avez indiqué que nous le faisons chuter. Oui, l'investissement est aujourd'hui plus faible qu'il n'était en 2007. Nous avons toujours dit avec Christian ESTROSI, lorsqu'il était Président de cette assemblée avec le soutien de cette même majorité, qu'il y avait un plan d'investissement 2004 – 2010 notamment pour les routes et les collèges, avec un pic en 2007 et 2008. Le plan routier (1,2 milliard d'euros d'investissements), le plan Collège Avenir (700 M€ d'investissements), et le plan Sécurité sont montés en puissance.

Vous ne mentionnez d'ailleurs pas le plan sécurité, puisque cela ne vous plaît pas. La sécurité est contraire à votre idéologie. Je vous le rappelle donc, puisque nous l'avons réalisé à 98 % aujourd'hui, y compris sur l'Ouest du département. Je vais d'ailleurs vous faire la liste des investissements sur l'Ouest : le commissariat de Grasse, la gendarmerie de Peymeinade, la gendarmerie de Pégomas, la gendarmerie de Saint-Vallier, la gendarmerie de Mandelieu. Cela, vous l'oubliez. Ça ne vous plaît pas. Quand on parle de sécurité, comme au plan national, vous vous fermez et vous ne voulez pas voir. Ce n'est pas votre monde, et cela ne vous concerne pas. Or cela concerne les Français, et c'est pourquoi vous avez aussi peu de crédibilité à leurs yeux dans ce département, et je le crois aussi au plan national.

Concernant les collèges, nous allons vous donner les chiffres. Nous avons réalisé les deux tiers du plan Collège. Nous avançons, également sur l'Ouest. Je récusé d'ailleurs ce discours malsain que vous tenez en permanence pour créer de la division dans ce département. Il n'y a pas un Ouest et un Est du département. Il y a un département des Alpes-Maritimes, et je suis le Président de tout ce département. Il faut arrêter de ressasser les querelles et les divisions. Vous vous en nourrissez, c'est votre fonds de commerce. Nous, nous travaillons

pour l'unité du territoire départemental. L'Université de Sophia Antipolis est-elle à l'Ouest ou à l'Est ? Le collège d'Antibes les Pins est-il à l'Ouest ou à l'Est ? Ce sont les deux plus grands investissements qui se font sur l'éducation en ce moment. Où sont la pénétrante de la Siagne, la pénétrante Cannes – Grasse, la RD 35bis d'Antibes ?

Soyons sérieux. Je ne peux tolérer ce discours que vous distillez avec une sorte de fiel laissant entendre que les investissements du conseil général seraient tournés sur Nice. Je vous donnerai les chiffres. Les investissements du conseil général sont tournés là où il y a les besoins, là où il y a les projets et là où c'est utile pour le territoire. Aujourd'hui, ils sont très majoritairement à l'Ouest du département. Nous travaillons en intelligence avec le Ministre Jean LEONETTI, avec les parlementaires de ce département, avec le sénateur maire de Grasse, avec le maire de Cannes, avec le maire du Cannet, etc. Nous travaillons pour l'intérêt général.

Quant à l'intercommunalité, nous vous expliquerons comment nous avons fait le transfert pour la Métropole lorsque le rapport sera présenté tout à l'heure. Là aussi, vous vous plaignez qu'il existe un accord. Oui, il y a un accord parfait entre la Métropole et nous. Il n'y a pas d'accord entre la Métropole et la région qui a même refusé de répondre. Est-ce responsable comme attitude ? Il y a une loi de la République. Voulez-vous que nous ne la respections pas ? Nous avons préparé le transfert, la Métropole est créée, et je m'en réjouis. C'est une chance pour les Alpes-Maritimes. Nous, nous regardons vers le haut, alors que pour votre part, vous voulez du médiocre et de la division. Vous restez petits dans votre petit coin avec votre discours apocalyptique de votre mentor qui dépeint en permanence un tableau noir avec tellement de contre-vérités.

Nous sommes fiers qu'il y ait une Métropole dans les Alpes-Maritimes et qu'elle soit la première de France. Pour la première fois, nous sommes en tête. Vous le déplorez, nous l'approuvons. Nous avons prévu les termes de ce transfert. C'est un transfert équilibré. La CLECRT se réunira et elle constatera qu'il y a accord. Quant aux comptes administratifs, nous avons 45 M€ sur les 5 dernières années en termes d'investissements sur le territoire de la Métropole. Nous en avons transféré 28. Est-ce une mauvaise affaire pour le conseil général ? Je vous pose la question. Est-ce une mauvaise affaire pour la Métropole ? Non. Au cours des 5 dernières années, sur ce territoire, de grands investissements structurants ont été réalisés, notamment la 6202bis. Vous ne la vouliez pas, nous la voulions. Cela a fait monter la moyenne des investissements sur ce territoire. Aujourd'hui, nous n'entrerons pas sur ce terrain. Nous avons conclu un accord équilibré qui va dans le bon sens avec Christian ESTROSI et les élus de la Métropole. C'est un accord qui préserve totalement les intérêts du conseil général.

Je vous remercie l'un et l'autre de la sollicitude que vous portez au conseil général sur son avenir. Nous y sommes très sensibles. Rassurez-vous, nous nous en occupons aussi. Le conseil général se porte bien. Vous avez dit vous-mêmes que le transfert à la Métropole représentait 4 % du budget. Considérez-vous qu'en transférant 4 % de notre budget, notre collectivité n'existera plus ? C'est votre appréciation, mais ce n'est pas la nôtre. Croyez-moi,

le conseil général se porte bien et il assume pleinement ses compétences dans tous les domaines qui sont les siens.

Sur l'intercommunalité, je ne vais pas rouvrir le débat qui a été celui de la Commission départementale de coopération intercommunale. J'ai lu hier dans la presse les appréciations des uns et des autres. Ce Schéma ne fait évidemment l'unanimité dans aucun département. Le Préfet de région m'expliquait avant-hier soir qu'il était impossible de progresser et d'obtenir la moindre avancée dans le département des Bouches-du-Rhône. Toulon a voulu faire une Métropole, ils n'y sont pas parvenus. Il y a des difficultés partout. Nous avons voté un Schéma, et c'est à l'honneur de notre département. Des points posent évidemment débat, mais l'unanimité est impossible. Si elle était possible, les communes qui devaient s'organiser l'auraient déjà fait. Madame GOURDON, vous qui défendez tellement l'Ouest du département et les petites communes de celui-ci, rappelez-vous il y a quelques années, lorsque la communauté d'agglomération de Grasse voulait s'élargir aux communes du Haut-Pays, au Cannet, à Mandelieu et à Mougins. Qui s'y est opposé en votant contre au sein de la communauté d'agglomération, de peur que la majorité soit renversée ? Qui s'est opposé à la volonté unanime du canton de Saint-Auban de rejoindre Grasse ? Qui s'est opposé à la volonté unanime de Mandelieu, de Mougins et du Cannet de rejoindre la communauté d'agglomération de Grasse ? C'est le maire de Mouans-Sartoux, qui fait maintenant des referendums contre ce périmètre.

Soyons sérieux là aussi. Nous avons aujourd'hui un Schéma. Il a été voté par une Commission, non pas par des élus de l'Est contre des élus de l'Ouest. Je m'inscris totalement en faux avec cela ! Il a été voté avec une très large majorité d'élus de ce département qui ont tous la même légitimité. Vous n'avez pas plus de légitimité qu'un élu de Breil ou de Menton. Il y a une légitimité républicaine. Un élu est un élu de la République. Un conseiller général des Alpes-Maritimes est un conseiller général de l'ensemble du département, de même qu'un député est un député de la Nation et non d'une circonscription. Ce procès en illégitimité de la Commission me scandalise. Il y avait des conseillers régionaux et des conseillers généraux. Si nous avions voulu être hégémoniques, vous ne seriez pas si nombreux au niveau de la Gauche dans cette Commission. Monsieur TUJAGUE peut en témoigner. Il y a une représentation équitable, et même une survalorisation de l'opposition dans cette Commission, conformément à ce qu'a souhaité la majorité dans un esprit démocratique. C'est tout de même fort de venir nous dire aujourd'hui que la Commission est illégitime ! C'est un procès insupportable. Que votre point de vue soit minoritaire, c'est une chose, mais la force de la démocratie est de permettre à la majorité d'avoir le dessus sur la minorité. C'est tout de même cela la loi de la République. A défaut nous ne serions plus en République.

Il est ahurissant de contester la légitimité d'élus de ce département, sur la base de surcroît de contre-vérités. Vous dites que les communes ont voté contre, mais elles l'ont fait au début du processus. Maintenant, à l'unanimité, ces 11 communes sont pour ce Schéma. Les inquiétudes qu'il y avait de la part des syndicats ont été toutes levées grâce à la négociation. Tous les amendements des maires prenant en compte le maintien des syndicats intercommunaux ont été approuvés par la Commission. C'est aussi une contre-vérité de dire

que les communes sont contre aujourd'hui. Il y a au contraire une large majorité dans ce département pour approuver ce Schéma. Il y a des difficultés. Michèle TABAROT a par exemple indiqué dans la presse qu'elle approuvait le périmètre mais qu'elle avait quelques inquiétudes. A nous de travailler pour construire et bâtir.

Je le répète, le conseil général est la collectivité de l'unité. Nous ne serons jamais, comme vous le souhaitez, la collectivité de la division. Nous sommes là pour rassembler, fédérer, introduire de la cohésion territoriale, donner plus aux territoires qui ont moins, tenir compte des spécificités du monde rural, faire en sorte qu'il y ait un équilibre entre le littoral, le Moyen-Pays, la montagne, avec un accès aux services publics pour tous. Nous le ferons en faisant en sorte que ce nouveau Schéma, qui est désormais voté, se mette en place en bonne intelligence.

Le précédent Schéma avait été mis en place sous un Gouvernement proche de vous, avec les lois CHEVENEMENT et les lois VOYNET. Nous avons fait des intercommunalités sur des bassins, non pas de vie et d'emploi, mais sur des bassins politiques. Il y avait la communauté de communes du Paillon qui était communiste, et la communauté de communes qui était socialiste. Il faut bien dire la vérité : est-ce une vraie logique de vie et d'emploi ? Nous avons bien voulu faire en sorte que, parce qu'elles ont bien fonctionné depuis 10 ans, les choses soient maintenues en l'état, mais ce n'est pas ce Gouvernement qui a fait ce découpage politique. Au contraire, nous avons tenu compte de l'identité des territoires et du choix des maires. Des maires de l'opposition ont d'ailleurs approuvé ce Schéma. C'est bien le signe que celui-ci n'est pas politicien.

Lorsqu'il y a des débats au sein de la majorité, comme à Breil ou sur l'Ouest, nous les réglons entre nous. Nous allons travailler, convaincre et rassembler, mais nous n'allons pas faire peur aux gens. Est-ce que l'intercommunalité a fait peur aux gens ? N'avons-nous pas avancé depuis qu'il existe des grandes intercommunalités dans ce département ? Soyons sérieux sur ce thème. Il est un peu éloigné du budget.

Monsieur TUJAGUE, vous avez tenu un discours vis-à-vis duquel je vous accorde la constance de votre propos. Vous avez une certaine cohérence à vous enfermer depuis des décennies dans le même discours. Finalement, cela fait du bien à entendre de temps en temps, puisque cela fait un peu vintage. Pour Madame GOURDON, je serai plus sévère, car j'attendais de vous plus de responsabilité. Un budget départemental n'est pas un budget politique. Si vous étiez à cette place, que feriez-vous de différent ? Vous augmenteriez massivement les impôts comme la région l'a fait, avec 170 % depuis que Monsieur VAUZELLE est Président de la région ? Vous feriez quadrupler le nombre des fonctionnaires ? Vous augmenteriez les dépenses ? Nous avons une vision différente, mais la vérité n'a qu'un visage.

Nous assumons ce budget, et nous revendiquons cette bonne gestion. Je suis convaincu que c'est ce qu'attendent nos concitoyens, qu'ils soient de droite ou de gauche. Ils comprennent que nous ne pouvons pas dépenser plus que ce que nous gagnons. Cette phrase doit être aujourd'hui la devise de gestion de toutes collectivités publiques. Si l'on continue

comme on l'a fait, les problèmes auxquels le monde est aujourd'hui confronté continueront d'arriver. Il faut remettre le monde à l'endroit, et il faut que nous ne dépensions pas plus que ce que nous gagnons. C'est ce que nous faisons au conseil général des Alpes-Maritimes. Les économies que nous avons faites nous permettent d'être toujours le moteur de l'économie. Je suis plutôt fier de la situation du département des Alpes-Maritimes. La Métropole, c'est bien. Le fait que Sophia Antipolis demeure le navire amiral de notre économie, et qu'il y ait plus de créations que de destructions d'emplois au cœur de la crise à Sophia, c'est bien. Que nous ayons une OIN, c'est bien. Que nous ayons de grandes entreprises qui s'installent chez nous, c'est bien. Que nous ayons un regard et une respectabilité nouvelle dans les Alpes-Maritimes, c'est bien.

Comparez avec les départements dont vous êtes en charge, comme le Pas-de-Calais, les Bouches-du-Rhône, etc. Je préfère être à la tête du conseil général des Alpes-Maritimes plutôt qu'à celle du conseil général des Bouches-du-Rhône, ou du SDIS des Bouches-du-Rhône qui vient de faire l'objet hier de quelques perquisitions à la suite de celles qui ont eu lieu au conseil général. Nous n'avons donc pas de leçon à recevoir. Nous assumons notre bonne gestion, et nous le faisons au service des habitants de ce département.

Je passe la parole à Monsieur KANDEL, rapporteur général du budget.

1. BUDGET PRIMITIF 2012

M. KANDEL.- Je vous remercie Monsieur le Président. Je vais être assez bref, puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. Le projet de budget primitif pour 2012 que nous examinons ce matin s'élève à 1,352 milliard d'euros. Il s'articule autour de trois axes : la maîtrise des dépenses de fonctionnement ; la réduction du recours à l'emprunt ; la stabilité fiscale. Il est par ailleurs impacté par le fonds de péréquation des droits de mutation et par la création de la Métropole. Hors fonds de péréquation et création de la Métropole, les dépenses de fonctionnement sont stabilisées à 960 M€ hors dette pour la quatrième année consécutive. Cette rationalisation a pu être effectuée en comprimant fortement les dépenses relatives aux moyens généraux et en améliorant le pilotage de la masse salariale. Les économies réalisées nous permettent ainsi de financer les 31,5 M€ de participation au fonds de péréquation des droits de mutation prévus pour 2012.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement associée à la remontée des recettes de droits de mutation permet au département de dégager une épargne brute de 131,6 M€, soit 122,6 € par habitant. Ce niveau d'épargne est à comparer au niveau moyen des départements millionnaires de 76,7 € par habitant. Il est atteint sans augmentation de la fiscalité, puisque le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est reconduit, sans augmentation par rapport à 2011.

Concernant la section d'investissement, 222,4 M€ sont prévus pour réaliser les grands projets tels que le Campus STIC, l'abaissement des seuils 9 et 10 du PAPI Var, les travaux de protection de la RD 6098, le giratoire de Villeneuve Loubet, la construction du collège d'Antibes, les opérations de renouvellement urbain ou les travaux sur les bâtiments Bulle. Par

ailleurs, la priorité est donnée à la solidarité territoriale. Ces investissements sont financés à 62 % par nos ressources propres. En effet, l'emprunt prévu au BP est contenu à 85,3 M€, en très nette diminution par rapport aux exercices précédents.

Enfin, le budget primitif 2012 est impacté par la création de la Métropole Nice Côte d'Azur qui exercera dans son périmètre, en lieu et place du département, les compétences dans les domaines des transports scolaires, du réseau routier départemental et des zones d'activité, et de promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vais donc mettre aux voix le Budget Primitif 2012, qui est l'acte fondateur de toutes nos politiques départementales.

Le budget primitif 2012, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste).

Le budget 2012 est donc approuvé. Je vous remercie mes chers collègues pour votre confiance et votre engagement. La majorité départementale est au rendez-vous de son programme. Elle tient le cap et tient ses objectifs grâce à vous. Je vous en suis personnellement très reconnaissant.

Je laisse la parole à Monsieur KANDEL pour la présentation des budgets primitifs et des budgets annexes.

2. BUDGETS ANNEXES – BUDGET PRIMITIF 2012

M. KANDEL.- Merci Monsieur le Président. Les documents ayant été fournis à l'ensemble de nos collègues depuis déjà plusieurs jours, et la Commission des Finances ayant examiné dans le détail ces différents budgets annexes, je vous propose simplement d'en citer les titres sans entrer dans le détail. Procédons-nous au vote au fur et à mesure ?

M. Le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, nous pouvons les mettre aux voix.

Le budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Villefranche-Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du CICA, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste).

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GIUDICELLI pour le rapport suivant.

3. TRANSFERT DE COMPETENCES A LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR – CONVENTION DE MANDAT DE GESTION PROVISOIRE ET CONVENTION FINANCIERE

Mme GIUDICELLI.- Merci Monsieur le Président. Ce rapport vous présente l'impact de la création de la Métropole Nice Côte d'Azur sur les compétences du département, ainsi que l'organisation nécessaire pour les modalités d'un mandat de gestion provisoire d'une durée de deux mois pour la compétence voirie. Les instances délibératives ne seront pas mises en place en fin d'année. Le mandat provisoire nous permet de résoudre deux points importants. Tout d'abord, le département agira au nom et pour le compte de la Métropole dans les compétences déléguées en matière de voirie notamment. De plus, du 31 décembre 2011 au 4 juillet 2012, le département pourra agir à la place de la Métropole en ce qui concerne les transports scolaires. Nous pourrons donc assurer la gestion de l'ensemble des marchés de transports scolaires, ainsi que la gestion des remboursements des frais de transport aux familles qui effectuent le transport de leurs enfants.

M. Le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions ? Je vous propose, avant de passer à la désignation des conseillers généraux membres de la CLECRT, de décider de ne pas procéder à bulletin secret. Quelqu'un souhaite-t-il que nous procédions à bulletin secret ?

Me CONCAS.- Non, mais qu'est-il prévu en termes de représentation de l'opposition au sein de cette Commission ?

M. Le Président.- Il y a une délégation d'élus de la majorité uniquement, dans la mesure où vous n'êtes pas associés à l'exécutif de notre collectivité. Pour répondre clairement à votre question, il n'y a qu'une représentation de la majorité dans cette Commission.

Me CONCAS.- Nous n'allons donc pas vous imposer l'exercice d'un vote à bulletin secret.

La proposition de ne pas procéder au vote à bulletin secret est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Bien. Puisque nous avons acté de ne pas procéder à ces désignations à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'article L.321-15 du CGCT, je vous propose de désigner à la CLECRT : Dr ROUX, Madame GIUDICELLI, Monsieur GUEGUEN et Monsieur DELIA. Ces conseillers généraux ne sont pas membres de collectivités siégeant dans la Métropole.

Ces désignations, mises aux voix, sont adoptées à la majorité (opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste sauf abstention de M. DAMIANI).

Nous pouvons à présent procéder au vote sur le rapport.

Le rapport n°3, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste, abstention de M DAMIANI).

Je vous remercie. Je passe la parole à Madame GIUDICELLI.

4. QUITUS AUX SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE SAEM SACA ET HABITAT 06 POUR LES COMPTES ANNUELS 2010

Mme GIUDICELLI.- Ce qui vous est présenté est une synthèse des activités de ces deux sociétés, ainsi que les bilans financiers des actions menées durant l'exercice 2010. Cela va nous permettre de leur donner quitus dans le cadre de leurs missions statutaires.

Le quitus pour la SAEM-SACA, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

MM. BLANCHI, CESARI, GUMIEL, MORANI et VINCIGUERRA ne prennent pas part au vote.

Le quitus pour Habitat 06, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Mme ESTROSI-SASSONE et MM. BLANCHI, BALARELLO, CALZA et TUJAGUE ne prennent pas part au vote.

5. DISPOSITIONS DIVERSES DE FIN D'EXERCICE 2011

Mme GIUDICELLI.- Dans ce rapport, il s'agit d'effectuer des virements de crédits entre chapitres, sans modification des équilibres généraux par section votés pour 2011, et de mettre en place une ligne de trésorerie. Une note au rapporteur vous a été communiquée. Elle précise que trois syndicats mixtes dont le département était membre ont été dissous dernièrement : le SYMIAGEL, le SAM et le SMEBVV. Aux termes de l'article L.5211-26 du CGCT, les membres des EPCI corrigent leurs résultats du montant de la reprise des résultats des établissements dissous, par délibération budgétaire, conformément à l'arrêté ou au décret de dissolution.

Les comptables publics respectifs de ces trois syndicats ont à présent terminé les opérations de liquidation des comptes. La quote-part des résultats de clôture d'investissement et de fonctionnement dévolue dans ce cadre au département, en qualité d'ancien membre de ces structures, s'établit comme indiqué dans le tableau présenté dans la note au rapporteur. Les résultats d'investissements reportés au compte 001 sont de 209 239,45 €. Ceux de fonctionnement reportés au compte 002 sont de 304 522,67 €.

A la demande du payeur départemental, il nous est proposé de prendre acte de l'intégration de ces écritures dans les comptes du département, étant précisé que la correction des résultats prévue par le CGCT sera réalisée dans le cadre du compte administratif 2011.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ou des abstentions ?

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. BP 2012 – POLITIQUE SANTE

Pr BENCHIMOL.- La politique santé cette année est aussi marquée par la volonté d'aller au-delà de nos compétences pour aider à une meilleure santé de la population des Alpes-Maritimes, et aider les professionnels de santé à atteindre cet objectif.

Le rapport sur la politique de santé fait état de 4 839 750 € de crédits de dépenses, et 177 000 € de recettes. Ce programme concerne les missions déléguées dans le domaine de la santé, en particulier en matière de vaccination, de lutte antivénérienne et antituberculose, et de prévention des cancers avec en particulier le dépistage du cancer du sein et du colon. Cela implique des conventions à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé.

Il est également demandé à l'Assemblée d'approuver la participation du département au financement d'un nouveau projet extrêmement emblématique, celui de l'installation sur le site de Pasteur d'un nouvel institut de recherche sur le cancer et le vieillissement. Ce nouvel institut de dimension internationale est porté par l'Université de Nice Sophia Antipolis. Il est demandé à l'Assemblée de prendre acte de l'ouverture d'une autorisation de programme de 3 M€ pour cette action.

Il est aussi demandé d'autoriser le Président à signer un avenant : pour reconduire la convention pour l'entente interdépartementale concernant la démostriction du littoral méditerranéen ; pour lancer en 2012 un nouvel appel à projets tel qu'il a été voulu par le Président il y a quelques jours, en privilégiant la lutte contre la maladie d'Alzheimer, la lutte contre le cancer, et l'innovation ; pour poursuivre nos actions de télémédecine et celles de notre plan d'excellence rurale.

Telles sont les principales actions en matière de santé.

M. Le Président.- Je vous remercie. Monsieur ALBIN.

M. ALBIN.- Nous avons quelques observations sur ce dossier qui concerne un secteur important, celui de la santé. Nous sommes bien évidemment favorables à ce que la médecine puisse disposer d'outils et de savoirs performants pour bien soigner et appréhender les pathologies des personnes malades. Je tiens à ce titre à rendre hommage à l'ensemble du corps médical et soignant. Cependant, les appels à projets ne font que masquer la politique de rationnement de soins mise en œuvre par le Gouvernement. Il me semble normal que tout citoyen vivant dans n'importe quel département de notre pays puisse bénéficier de la même qualité de soins, et donc de technologies de pointe. Cela doit relever selon nous de la solidarité nationale, et non de la volonté et des possibilités financières des départements.

Nous défendons depuis toujours l'accès aux soins pour tous. C'est aussi en ce sens que nous avons déposé un vœu relatif à la mise en œuvre du Plan Régional de Santé en demandant notamment le maintien du service de réanimation à l'Hôpital de Grasse. Nous examinerons

vraisemblablement ce vœu en fin de séance, et nous ne doutons pas qu'il retiendra toute votre attention.

C'est pourquoi, sur ce dossier particulièrement, nous nous abstenons, par respect pour le corps médical, pour le personnel soignant, mais également pour les patients.

M. Le Président.- D'accord. Pr BENCHIMOL, souhaitez-vous répondre ?

Pr BENCHIMOL.- Sur la première partie de votre intervention, c'est un débat que nous avons à chaque fois. Nous prenons acte que vous vous opposez à cet appel à projets qui pourtant représente une bouffée d'oxygène considérable pour l'ensemble de nos établissements. L'Etat ne peut pas tout. Ce que vous appelez la solidarité nationale ne peut pas aller au-delà de ce qui est possible, surtout dans ces périodes difficiles. C'est un débat que nous avons eu en début de séance. Nous sommes un département exemplaire à ce titre, et cela mérite que nous poursuivions ces actions.

Quant au second point, en particulier sur le problème du service de réanimation de Grasse, la Conférence de Territoire au sein de laquelle je représente le conseil général a inscrit clairement la volonté de notre département de voir maintenue une structure de réanimation sur le site grassois, et plus précisément sur l'Hôpital de Grasse. Nous sommes parfaitement clairs sur ce point, et tout le monde est d'accord à ce sujet.

Je peux également aborder les autres aspects de votre vœu, en particulier concernant les Groupements de Coopération Sanitaire (CGS). Pour l'Hôpital Lenval, le CGS a fait l'objet d'un rapport de l'IGAS avec des recommandations que nous avons fait nôtres. Quant à l'autre CGS sur lequel vous intervenez également, je tiens à dire à notre assemblée qu'il fonctionne parfaitement, à la satisfaction des médecins et du personnel qui travaillent dans cet Institut Universitaire de la Face et du Cou ouvert à la fin du mois d'août dernier.

M. Le Président.- Monsieur VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Sans mettre en cause la grande estime dans laquelle je tiens mon collègue le Pr BENCHIMOL, j'aimerais savoir ce qu'est une structure de soins de réanimation par rapport aux services de réanimation existants. Je rappelle que l'Hôpital de Grasse couvre un territoire considérable, dont le territoire de la montagne de l'Ouest des Alpes-Maritimes marqué par une forte nécessité d'accueil en urgence et en réanimation, compte tenu des activités de randonnée, de sports d'hiver, etc.

Ce service est extrêmement sensible sur la Ville de Grasse, et pour le territoire que couvre l'Hôpital. Que l'on nous parle de service de réanimation ou de structure de soins de réanimation, j'ai l'impression que cela ne recouvre pas les mêmes réalités. J'aimerais donc avoir une précision technique sur ce que regroupe le vocable « structure de soins de réanimation ».

Pr BENCHIMOL.- Votre question est importante, et vous avez bien fait de relever ma précaution oratoire. La loi prévoit que pour avoir une réanimation, il faut avoir 13 lits de

réanimation. Avoir 13 lits de réanimation signifie en effet avoir le personnel et l'équipement qui vont avec, ainsi que l'efficacité, la sécurité et la qualité des soins. La réanimation de Grasse possède aujourd'hui 8 lits de réanimation. Elle est donc en dessous du seuil. Pourtant, je vous rejoins tout à fait, il est fondamental que persiste sur l'Hôpital de Grasse une réanimation au sens large du terme. Le problème est identique sur Cannes, puisqu'ils n'ont que 9 lits de réanimation.

Dans une vision un peu éloignée de la réalité du terrain, nous pourrions envisager de réunir ces deux services au profit d'un grand service de réanimation plus efficace, plus efficient et offrant des soins de meilleure qualité, dans des conditions plus sûres. Au contraire, nous pensons qu'il faut garder deux structures de réanimation, quitte à mutualiser un certain nombre de moyens, notamment en termes de personnel médical, entre les deux structures de réanimation qui auront les mêmes missions. Nous allons garder 8 lits d'un côté et 9 lits de l'autre, en étudiant la possibilité de mutualiser les moyens, éventuellement en séparant certaines activités. En revanche, nous avons affiché de façon claire, déterminée et définitive, la volonté de voir des soins de réanimation persister sur le site de Grasse, pour les raisons que vous avons indiquées mais également pour d'autres raisons, ainsi que sur le site de Cannes.

C'est la raison pour laquelle j'ai pris une précaution oratoire puisqu'il ne s'agira peut-être par d'un service de réanimation tel qu'il est légalement défini, mais d'une structure permettant des soins de réanimation de ce niveau.

M. Le Président.- Monsieur VIAUD.

M. VIAUD.- Je tiens simplement à saluer le travail réalisé par le Pr BENCHIMOL au sein de cette instance. Monsieur VINCIGUERRA, je sais que vous êtes apaisé sur cette question, puisque vous devriez rendre publiquement hommage au Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital, Jean-Pierre LELEUX, qui a accompli un travail remarquable en la matière. Vous le savez, puisque vous avez voté au conseil municipal une motion pour que ce travail soit engagé avec l'ARS. Je pense que vous êtes aujourd'hui apaisé et que tous les doutes sont levés. Daniel BENCHIMOL vient de le confirmer. Vous devriez saluer ce travail qu'a accompli le sénateur maire de Grasse.

M. Le Président.- Je m'associe naturellement aux propos de Jérôme VIAUD sur la qualité du travail du Sénateur maire de Grasse.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste). Mme GIOANNI et M. MASCARELLI ne prennent pas part au vote.

Je donne la parole à Daniel BENCHIMOL pour nous présenter le Projet Régional de Santé, et je confie quelques instants la présidence à Monsieur GINESY.

Monsieur le Président Eric CIOTTI confie la présidence de l'Assemblée Départementale à Monsieur Charles-Ange GINESY à 10 heures 55.

10. PROJET REGIONAL DE SANTE – AVIS DU DEPARTEMENT

Pr BENCHIMOL.- Notre assemblée doit donner un avis sur le Projet Régional de Santé tel qu'il a été établi et élaboré par l'ARS Paca. C'est un document lourd qui a nécessité plusieurs mois de travail et qui engage la politique de santé de notre région pour les 5 années à venir.

Ce Projet Régional de Santé se décline en 5 axes :

- un Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) ;
- un Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS), qui est le cœur de la santé active du département ;
- un Schéma Régional de Prévention ;
- un Schéma Régional d'Organisation Médicosociale (SROMS) ;
- le programme pluriannuel régional de gestion des risques.

Le Projet Régional de Santé a été élaboré par l'ARS autour de ces 5 axes, et il est demandé à notre collectivité de se prononcer. Je vous propose d'émettre un avis favorable sur ce Projet Régional de Santé avec quelques réserves que nous souhaiterions soumettre à l'ARS et qui sont issues des compétences déléguées à notre collectivité, ou en tous cas dans lesquelles notre collectivité a un rôle important à jouer.

Pour cette raison, sur ce Projet Régional de Santé, nous vous proposons d'isoler un chapitre sur les vulnérabilités, de manière à ce qu'elles ne soient pas diluées sur les différents items du Plan. Concernant le SROS, pour le diagnostic par territoire de santé, il est proposé de demander le classement des territoires de Valdeblore, de Villars-sur-Var, et de Saint-Etienne-de-Tinée en espaces de santé et de proximité fragiles. Il est aussi proposé de demander le développement de l'hospitalisation à domicile, et en particulier de l'étendre aux EHPAD, qui doivent pouvoir bénéficier de cette dénomination et d'une hospitalisation à domicile.

En ce qui concerne le Schéma Régional de Prévention, où nous menons des actions de prévention extrêmement importantes, il est proposé : de renforcer l'accès à la contraception adaptée et d'améliorer l'accès à l'IVG ; de développer la prévention des infections sexuellement transmissibles, la prévention des cancers gynécologiques, avec en particulier le dépistage organisé du cancer du col utérin qu'il faut mettre en place. Pour les adolescentes, il s'agit aussi de développer la prévention de l'HPV, avec la généralisation de la vaccination pour la prévention du cancer du col de l'utérus.

Pour les enfants et les adolescents, il est proposé de compléter le chapitre pour la promotion d'une bonne santé sexuelle et reproductive par la prévention des infections sexuellement transmissibles et de l'infection VIH. Pour les personnes vieillissantes, il s'agit d'améliorer la qualité de vie, en particulier par l'évaluation des facteurs de vulnérabilité et par l'amélioration de l'hygiène buccodentaire.

Pour le SROMS, il est proposé : d'accompagner les professionnels et les aidants, en particulier pour une meilleure qualité de la prise en charge des personnes âgées et handicapées ; de lutter contre la maltraitance ; de demander à tous les EHPAD d'adhérer à un comité de lutte contre les infections nosocomiales ; d'accompagner les conversions du sanitaire vers le médicosocial, ce qui serait un enjeu extrêmement important pour certains établissements ; d'organiser l'offre médicosociale pour les personnes âgées. Le SROMS ne prévoit pas de nouvelles créations d'EHPAD, et nous voudrions que soit ajoutée la mention : « *sauf si de nouveaux besoins étaient avérés sur la base de critères définis dans notre Schéma Gérontologique* ».

Il s'agit enfin d'assurer l'adéquation entre l'offre de soins et les besoins des personnes en ajoutant qu'une attention particulière devra être apportée afin d'assurer cette adéquation vis-à-vis des besoins des personnes âgées, en particulier lors des transferts de lits, pour que ces personnes ne soient pas déstabilisées par des déménagements.

Enfin, il est proposé d'approuver le programme pluriannuel régional de la gestion des risques en précisant que les actions de prévention qui en découleront devront être menées en lien avec le Schéma Régional de Prévention sur lequel nous agissons de manière importante. Je vous remercie.

M. GINESY.- Merci de cette présentation parfaitement explicite. Monsieur ALBIN.

M. ALBIN.- Nous sommes appelés à émettre un avis sur ce dossier qui n'est que l'application de la loi HPST qui organise la déstructuration de notre système de santé et de soin auquel nos concitoyens sont, à juste titre, fortement attachés. Les amendements proposés sont bien évidemment recevables, puisqu'ils pointent quelques-uns, mais quelques-uns seulement, des effets nocifs de cette loi qui doit être mise en œuvre par l'ARS.

Le seul objectif de cette loi est d'instaurer un rationnement des soins avec une gestion purement comptable, au détriment de la réalité des besoins et de l'aménagement sanitaire de notre territoire. Monsieur le Président, en tant qu'élu de la nation, aurait été bien inspiré de voter contre cette loi, plutôt que de nous proposer quelques ajustements homéopathiques à sa déclinaison locale. En ce qui nous concerne, nous émettrons donc un avis défavorable concernant ce projet qui nous est présenté dans sa globalité.

M. GINESY.- Merci. Je vous précise qu'il y aura bien un vote sur ce dossier. Il s'agit d'un avis transmis, et nous procéderons donc à un vote en séance. Pr BENCHIMOL, souhaitez-vous répondre aux remarques de Monsieur ALBIN qui soulève la question que l'on se pose toujours : faut-il être plus performants en recentrant nos efforts et en essayant d'être structurés et mieux équipés sur notre territoire, ou faut-il continuer à avoir une dispersion très importante mais avec des soins peut-être moins qualitatifs ? L'air du temps s'inscrit en faveur d'une rationalisation et d'une plus grande optimisation des fonds publics. Je pense que c'est le problème qui est posé.

Pr BENCHIMOL.- L'intervention de mon collègue est très excessive et ne correspond absolument pas à la réalité. Nous sommes quand même le pays au monde où nous sommes justement très bien classés, puisque l'accès aux soins de tous est garanti. Nous pouvons aller dans nos hôpitaux publics, et nous y serons tous très bien soignés, en particulier dans les CHU qui font le fleuron de la médecine française.

La gestion purement comptable, non, mais il faut quand même que nous ayons un certain nombre de règles et que nous essayons de rentrer dans des cadres qui permettent de mieux soigner et de mieux traiter, pourquoi pas au meilleur coût.

Si ce Projet Régional de Santé existe, et si nous sommes amenés à porter des avis, c'est parce que des règles s'appliquent à l'échelon de notre territoire national avec une déclinaison au niveau de nos régions, ce qui est du rôle des ARS. En revanche, notre Assemblée doit dire ce qu'elle pense sur ce qui la concerne. La Conférence des Territoires doit ainsi apporter des éclairages locaux sur la réalité de notre périmètre pour amender une vision qui peut être un peu éloignée d'une réalité de terrain. C'est ce que fait ce Projet Régional de Santé, et c'est ce que nous faisons chacun dans les différentes instances où nous siégeons.

Nous avons parlé du service de réanimation de l'Hôpital de Grasse qui, dans une vision très éloignée, ne devrait pas exister. Or au regard de la réalité du terrain, il faut qu'il persiste. De la même façon se présentent d'autres aspects sur l'offre de soins en pédiatrie, en gynécologie, en obstétrique, sur l'offre de soins chirurgicaux, sur les équipements modernes de radiologie, etc. Sur tous ces aspects, des règles générales s'appliquent sur la base de ce qui est voulu sur le plan national en matière de santé publique. Cela se décline au niveau des ARS, et nous l'amendons en apportant nos observations sur le Projet Régional de Santé.

M. GINESY.- Merci. Nous partageons largement les explications que vous venez de donner. Y a-t-il d'autres interventions ?

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste, abstention du groupe socialiste, radical et écologiste).

M. GINESY.- Merci. Je cède la parole à Monsieur VEROLA pour le dossier suivant.

11. BP 2012 – DISPOSITIF RSA

M. VEROLA.- Le dispositif RSA s'articule autour de trois programmes : Allocations, Activations, Programme Départemental d'Insertion.

Les crédits de dépenses d'allocations pour 2012 s'élèvent à 103 M€. En 2012, l'effort devra porter sur l'amélioration du taux et du contenu des contrats d'insertion, sur l'aide au retour à l'emploi et sur l'activation de la lutte contre la fraude.

Le programme Activations concerne les contrats uniques d'insertion qui se décomposent en deux types de contrats : le CAE pour le secteur non-marchand, et le CIE pour

le secteur marchand. Comme cela est indiqué dans la note au rapporteur, il y a aussi la mise en place des contrats de 7 heures pour les allocataires du RSA.

Quant au Programme Départemental d'Insertion, il comprend l'action sur l'aide au logement qui vise à favoriser le lien social.

M. GINESY.- Merci. Monsieur ALBIN.

M. ALBIN.- Nous entrons dans une partie importante qui concerne le budget de notre collectivité et plus particulièrement le budget social avec ses différents champs d'application. Nous sommes là dans des domaines de compétences obligatoires que doit exercer notre collectivité. Vous indiquez dans le rapport que pour la première fois, la barre symbolique des 500 M€ est dépassée pour atteindre un montant prévisionnel d'exactly 504,6 M€. Effectivement, cette somme est importante. Pourtant, elle ne nous paraît pas suffisante pour répondre aux besoins des populations de notre département, tant la politique menée par le Gouvernement que soutient ici la majorité départementale est désastreuse. Les inégalités s'accroissent, le nombre de chômeurs explose, et la précarité devient la règle.

Le RSA est un dossier sensible, tant on pointe du doigt ces temps-ci les éventuels fraudeurs qui seraient la cause de tous les déficits et presque la cause du capitalisme. Bien-sûr, nous condamnons la fraude sous toutes ses formes. Mais les fraudeurs sont-ils réellement ceux que l'on pointe du doigt ? Comment expliquer, à une personne de 50 ans qui se trouve au chômage sous prétexte qu'elle serait trop vieille, ou à un jeune de 20 ans devant qui les portes de l'emploi se ferment puisqu'il n'a pas d'expérience, que la seule issue qui s'offre à eux reste de faire une demande de RSA pour pouvoir prétendre éventuellement à un contrat unique d'insertion dont la durée ne dépassera pas 2 ans, dans le meilleur des cas ?

Comme si cela ne suffisait pas, on va les obliger à travailler 7 heures par semaine. Quelle belle perspective que d'avoir le choix entre vivre avec environ 450 € par mois, ou vivre avec rien ! Le choix est sûrement difficile pour eux, mais il l'est beaucoup moins pour nous. Il est vrai que cela a un coût pour notre collectivité. Il est vrai que ce coût n'est pas une nouvelle fois complètement compensé par l'Etat, et que sur 103 millions d'allocations, seulement 89 M€ au titre de la TIPP financeront ce dispositif.

Partant de là, ne serait-il pas judicieux de rechercher les véritables responsables de cette situation et des innombrables destructions d'emplois que notre pays a connues ces dernières années et que notre département subit également de plein fouet ? Cette situation ne pourra que s'aggraver si nous ne créons pas les conditions pour relancer l'emploi et la consommation.

Nous voterons donc contre ce dossier, car nous continuons à croire au respect du droit au travail pour chaque citoyen qui est inscrit dans notre Constitution, pour un vrai travail avec un vrai salaire, et contre la précarité.

La présidence de l'Assemblée Départementale est reprise par Monsieur Eric CIOTTI à 11 heures 10.

M. Le Président.- Merci. Me CONCAS.

Me CONCAS.- Dans le prolongement de l'excellent propos de Noël ALBIN, et sans préjudice de ses remarques, un mot tout de même concernant ce dossier relatif au RMI et au RSA. Traquer la fraude sous toutes ses formes est une excellente chose. La fraude sociale n'est pas admissible. Il en est de même pour la fraude fiscale. Les tribunaux de grande instance, qu'il s'agisse de ceux de Nice ou de Grasse, s'inquiètent de ce genre de dossiers.

Néanmoins, faire de la fraude la variable d'ajustement de ce dossier et nous expliquer que d'elle dépendrait l'équilibre budgétaire laisse sourire lorsque nous mettons en perspective le nombre d'allocataires du RMI par rapport au nombre de fraudeurs retrouvés. Je rappelle à notre collectivité qu'il y a 23 000 allocataires du RMI et que votre dossier nous présente 50 plaintes avec une augmentation des signalements. C'est dire si votre souci de présenter le dossier ne me paraît pas en conformité avec la réalité des choses, alors même, comme je l'ai dit, que les tribunaux de grande instance de Nice ou de Grasse s'inquiètent de ce genre de dossier. Ils sont cependant beaucoup plus actifs sur la fraude fiscale, sur laquelle vous ne nous dites rien, qu'ils le sont à l'égard de la fraude sociale.

Pour cette présentation que je trouve un peu spéceuse, j'irai dans le prolongement de Monsieur ALBIN, et nous voterons contre ce dossier.

M. Le Président.- Me CONCAS, vous nous accusez de ne rien dire sur la fraude fiscale, mais nous ne sommes pas en charge du prélèvement de l'impôt. Nous n'avons pas les moyens d'administrer l'impôt sur le revenu. L'administration fiscale fait un travail remarquable sur cette question. Sur le fond, toutes les fraudes doivent bien entendu être traquées avec la même détermination, qu'il s'agisse du travail au noir, des faux certificats médicaux, de la fraude fiscale, ou de la fraude sociale. Nous n'avons pas à hiérarchiser et à privilégier pour les uns la fraude fiscale, pour les autres la fraudes sociales. Unanimement, je pense que nous pouvons nous rapprocher pour dire que toutes les fraudes doivent être combattues avec détermination.

C'est ce que fait le Gouvernement, avec beaucoup plus d'efficacité que ses prédécesseurs au plan fiscal. Le Rapporteur Général du budget, Gilles CARREZ, a dressé dernièrement le bilan des sommes retournées dans les caisses de l'Etat suite aux contrôles fiscaux. Nous avons atteint cette année un record dans ce domaine. Il y a donc une action extrêmement importante et coordonnée. Conformément au souhait de l'Etat, nous avons mis en place dans le département un Comité Départemental d'Action Anti-Fraude (CODAF), présidé à la fois par le Préfet et par le Procureur de la République.

Nous sommes pour notre part en charge du RSA, et non de l'impôt sur le revenu. Nous nous occupons de ce dont nous sommes en charge, et nous parlons de ce qui relève de nos compétences légales. Nous n'avons pas les moyens d'avoir une action juridique sur la fraude fiscale. En revanche, nous avons les moyens et donc le devoir d'agir sur la fraude qui est effectuée sur les prestations sociales que nous versons, avec l'argent des contribuables des Alpes-Maritimes. Frauder c'est voler. C'est une escroquerie. Nous mesurons aujourd'hui, et

peut-être encore plus en période de crise, que cette fraude est intolérable et inacceptable, notamment pour ceux qui payent des cotisations qui sont le fruit de leur travail.

Nous avons donc collectivement le devoir d'agir. Il ne s'agit pas de stigmatiser ou de cibler telle ou telle catégorie. Les dossiers des 58 plaintes que nous avons ou que nous allons déposer sont souvent des fraudes assez lourdes au RSA. Ce ne sont pas des personnes qui sont dans une situation de faiblesse. Ce sont souvent des gérants d'entreprise qui, en ayant un énorme patrimoine, perçoivent en même temps le RSA. Les fraudes que nous avons traquées devraient répondre à un besoin partagé de justice qui je l'espère vous anime, et qui en tous cas nous anime.

Monsieur VEROLA.

M. VEROLA.- Comme en Commission, Monsieur ALBIN, vous faites un débat de politique nationale alors que nous sommes uniquement sur le RSA. Je tiens à préciser, car on le sait peu, que les 16 membres du CODAF ont permis à des personnes de toucher des droits auxquels elles ne savaient pas pouvoir prétendre. Il ne faut donc pas penser que les enquêtes ne sont menées que dans un sens.

De plus, vous savez très bien que le RSA a une image négative dans l'opinion publique qui considère toujours que les gens qui sont au RSA sont des fainéants, etc. Le fait de cibler certaines personnes qui donnent cette image au RSA permettra de lui redonner toute sa valeur. Personne n'est là pour faire vivre des gens avec 450 € par mois. Ce n'est pas le but. Comme je l'ai expliqué précédemment, l'objectif est de favoriser la sortie du RSA. C'est ce à quoi nous nous employons.

En même temps que nous avons des suspensions parce que les personnes ne se présentent pas pour différentes raisons, nous essayons de mieux orienter les gens, soit vers une insertion sociale, soit vers une insertion professionnelle. J'ai pris des rendez-vous avec Pôle Emploi pour accélérer les contrats d'insertion et peu à peu favoriser un retour à l'emploi, si possible en faisant passer ces personnes d'un référent social à un référent professionnel de manière à ce qu'elles puissent retrouver un emploi. Il ne faut donc pas voir que la fraude dans le RSA, même si la lutte contre la fraude est vraiment utile puisque nous constatons que certains abusent véritablement et qu'il faut les sanctionner. Toute mesure qui pourra redonner au RSA une valeur morale plus grande sera la bienvenue.

M. Le Président.- Très bien.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste, abstention du groupe socialiste, radical et écologiste).

13. BP 2012 – POLITIQUE DU LOGEMENT

M. COLOMAS.- Ce rapport présente la politique logement et son programme d'aide à la pierre doté pour 2012 de 10,5 M€ de crédits de paiement, dont 1 M€ en fonctionnement et

9,5 M€ en investissement, avec une autorisation de programme de 10 M€. Il vous est proposé en outre :

- d'approuver la participation départementale à la phase 2 du projet de rénovation urbaine du quartier de l'Ariane à Nice pour un montant maximum de 3,68 M€
- d'approuver des demandes de subventions en faveur de la SEML Habitat 06 ;
- de donner un avis de principe favorable à la création d'une filiale de cette SEML Habitat 06 pour le développement de l'hébergement de loisirs en zone de montagne ;
- d'accorder à titre dérogatoire l'exonération de remboursement de subventions départementales pour l'accession à la propriété d'un logement dans l'ancien versées à des particuliers.

M. Le Président.- Merci. Monsieur VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- J'ai juste une remarque très rapide qui ne vous étonnera pas. Marie-Louise GOURDON a déjà évoqué le sujet. La baisse constante des budgets alloués au logement nous amènera à voter contre ce rapport. De la même façon, nous relevons dans le rapport n°12 une baisse constante des participations du conseil général à l'aide aux jeunes en difficulté. Nous voterons donc également contre.

A l'heure actuelle, nous pouvons voir que le besoin est constant, voire en augmentation. Nous le voyons sur pratiquement toutes les villes de ce département. Notre participation baisse pourtant régulièrement de manière très significative. Nous ne pouvons donc pas considérer que le conseil général effectue son travail de manière correcte sur ce dossier. Par conséquent, nous voterons contre.

M. Le Président.- Monsieur TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous nous abstiendrons sur ce rapport, notamment en raison de la diminution importante de l'enveloppe affectée au logement. Vous évoquez dans le rapport les actions de prévention spécialisée. Hormis cette action, les autres nous paraissent relever des objectifs qui sont aussi les nôtres, notamment en matière de développement du logement social, avec une réorientation au regard d'une période où beaucoup était mis dans l'accession à la propriété pour du logement ancien. Nous nous abstiendrons compte tenu de cette réserve sur la diminution de l'enveloppe, les actions semblant quant à elles répondre aux besoins.

M. Le Président.- Vous avez souligné une baisse des crédits relatifs à l'aide au logement. Le montant que nous avons voté en 2010 était de 12,3 M€, de même qu'en 2011. Il est cette année de 11,4 M€ sur le BP. Cela mérite un mot d'explication. Comme vous l'avez relevé Monsieur TUJAGUE, il ne s'agit pas d'un engagement plus faible en matière de logement social. Au contraire, nous mobilisons notre SEML Habitat 06 qui est en train de monter en puissance et qui construit beaucoup de logements, notamment à Contes. Nous allons donc avoir des actions déterminées, et nous avons voulu nous doter d'un outil départemental pour construire du logement et non plus intervenir simplement en subvention.

Nous le faisons toujours auprès des autres bailleurs, mais nous avons aujourd'hui notre outil qui disposera bientôt d'un parc d'environ 1 000 logements. La SEML dégage aussi des marges qui lui permettent, grâce à la subvention de 7 M€ que nous allons voter, de démultiplier son action.

En ce qui concerne les chiffres des années écoulées, vous faisiez référence à des budgets qui étaient plus élevés. Sur les crédits qui relèvent des comptes administratifs, c'est-à-dire réellement consommés, pour 2008, nous avons 35 M€ sur le logement avec 22 M€ sur l'accession à la propriété. Un dispositif avait en effet été voté en 2005 avec des subventions qui pouvaient atteindre jusqu'à 9 000 € pour l'acquisition dans l'ancien. Cette mesure s'est appliquée au moment d'une très forte envolée du marché de l'immobilier. Elle permettait parfois aux primo-accédants de payer la commission d'agence.

Nous avons néanmoins constaté qu'elle permettait un certain effet d'aubaine dans certains cas. Nous avons très clairement décidé ensemble, pour diminuer les dépenses, de supprimer cette aide. Il n'y a pas aujourd'hui moins de transactions dans le département, au contraire. Il y en a même plus. Nous avons été contraints de supprimer cette aide pour les primo-accédants, mais ce n'était pas une action pour le logement social au sens où vous l'entendez. Cette action pour le logement était certes pertinente et utile, mais dans le contexte budgétaire qui est le nôtre, elle n'est plus possible. J'aurais souhaité la conserver, mais il est vrai qu'il y a aujourd'hui plus de transactions dans l'ancien qu'il n'y en avait auparavant. Il y avait donc quelque part une certaine forme d'effet d'aubaine. Si nous enlevons ces montants, nous sommes toujours à peu près sur le même volume de crédits de paiement. En 2007, les subventions à l'accession avaient été votées à hauteur de 28 M€. Ce montant est passé à 22 M€ en 2008, 7,7 M€ en 2009, 2,9 M€ en 2010. Il faut donc prendre en compte cette question. Si nous regardons ce qu'il reste, nous sommes à peu près sur le même périmètre.

Monsieur VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Votre réponse est pertinente. Effectivement, nous n'étions pas très favorables à cette aide. Nous ne la proposons plus pour des raisons budgétaires. Qu'elle qu'en soit la raison, nous sommes satisfaits de sa suppression. Nous avons donc un lissage des participations au logement social du conseil général. Néanmoins, il reste que le besoin est très élevé dans ce département. C'est un des problèmes majeurs de ce département. Par conséquent, nous expliquons que l'application, même si elle est linéaire et lissée dans le temps à la même hauteur, ne répond pas vraiment au problème qui est posé globalement dans le département.

J'avais annoncé un vote contre. Nous allons nous réfugier dans une courageuse abstention de manière à tenir compte de votre réponse.

M. Le Président.- J'ai retrouvé les éléments sur les transactions. Le nombre de transactions dans l'ancien était de 9 708 en 2008, de 9 750 en 2009, de 11 289 en 2010 et de 11 734 en 2011. Le fait que nous n'ayons plus l'aide à l'accession ne s'associe donc pas à une baisse du nombre de transactions. Le prix moyen du mètre carré a parallèlement augmenté

puisqu'il était de 3 947 € en 2008 et qu'il s'établit en 2011 à 4 016 €. Dans le neuf, 3 418 transactions sont intervenues en 2011 pour 5 153 € du mètre carré. Nous en avons recensé 3 329 en 2010 et 2 545 en 2008. Par rapport à 2008, il y a donc sur le marché 900 logements neufs de plus.

M. VINCIGUERRA.- Vous avez parfaitement identifié le problème : le prix du mètre carré, tant pour les reventes que pour le neuf. Ce prix met le logement hors de portée d'une forte majorité de la population des classes moyennes, y compris de la classe moyenne supérieure. Il faut donc prendre en main le problème et regarder ce que nous pouvons faire pour le logement social ou le logement aidé.

M. Le Président.- Madame ESTROSI-SASSONE.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Merci Monsieur le Président. Les prix sur le marché de l'immobilier, qui est un marché extrêmement concurrentiel, sont très forts. En l'espace de 10 ans, sur le marché du neuf, des prix de 2 200 € du mètre carré sont passés aujourd'hui à plus de 5 200 € du mètre carré, soit une augmentation de près de 135 % en 10 ans. Dans l'ancien, nous en étions à environ 1 900 € du mètre carré en 2002, contre plus de 3 600 € aujourd'hui, soit plus de 83 % d'augmentation en 10 ans. Au niveau du territoire de la communauté urbaine, et je sais que d'autres communautés d'agglomérations y réfléchissent aussi, nous pensons que le moyen qui pourrait nous permettre d'être encore plus volontaristes que nous le sommes serait d'agir sur une régulation des prix du marché de manière à ce que les prix de sortie des opérations diminuent.

Cette régulation des prix du marché, sur le foncier, passe par un partenariat public privé. Nous en avons la conviction et nous travaillons en ce sens. Ce partenariat permettrait de faire en sorte qu'avec les opérateurs – bailleurs sociaux mais aussi promoteurs immobiliers – il y ait une charte de partenariat. Par cette charte, nous n'accorderions des subventions qu'à la condition d'avoir des prix régulés de sortie des opérations. Nous travaillons aujourd'hui sur un montant qui pourrait être d'environ 2 500 € du mètre carré, sachant que nous ne sommes pas arc-boutés sur ce prix plafond.

Cela mériterait d'être étudié et tenté à titre expérimental. Certains promoteurs immobiliers y sont favorables, et nous avons bon espoir de parvenir à mettre en place ce partenariat public – privé. Nous pourrions en tirer les enseignements au bout d'un an et en étudier les effets possibles sur une régulation du marché. Cela contribuerait de toute façon à détendre le marché et à actionner ce parcours résidentiel dont nous avons besoin. Ce parcours est encore trop peu fonctionnel sur le département des Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- C'est en effet une piste très pertinente. Le conseil général s'y associera naturellement. Me BALARELLO.

Me BALARELLO.- Je regrette que les règles du PTZ aient été modifiées au niveau national. Si en France nous devons en être à environ 50 % de propriétaires occupants, ils sont en Angleterre, Italie et Espagne entre 78 et 82 %. J'ai étudié ces chiffres de manière détaillée

lorsque j'étais rapporteur de la loi MEHAIGNERIE sur la vente des logements HLM aux locataires. Ce n'est d'ailleurs pas Monsieur MEHAIGNERIE qui a inventé la cession des logements HLM aux locataires, mais le Général de GAULLE, par une loi de 1958. Il faut tout faire pour que nous atteignions des chiffres bien supérieurs aux chiffres actuels en ce qui concerne les propriétaires occupants.

M. Le Président.- Monsieur TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Pourriez-vous, Madame ESTROSI-SASSONE, nous expliquer comment un partenariat public privé pourrait permettre d'obtenir un résultat aussi bon que celui que vous évoquiez il y a un instant ?

Mme ESTROSI-SASSONE.- Pour l'instant, nous n'avons pas encore signé cette charte de partenariat. Nous considérons qu'avec un partenariat où tout le monde serait d'accord, qu'il s'agisse des opérateurs sociaux ou des promoteurs immobiliers, en lien avec les communautés qui apportent des subventions sur les opérations réalisées, nous pourrions obtenir une régulation des prix du marché. Aujourd'hui, les prix du foncier s'envolent. Dans certains quartiers, il n'est pas possible d'intervenir et de construire des logements pour équilibrer les opérations, sauf à ce que les bailleurs y consacrent énormément de fonds propres. Nous avons de plus en plus d'opérations de mixité sociale conduites par des promoteurs immobiliers astreints à vendre un certain pourcentage de logements à des bailleurs sociaux.

Si nous parvenons à mettre en place ce cadre beaucoup plus transparent, cela permettra très en amont aux promoteurs immobiliers, en lien avec les bailleurs sociaux, d'aller discuter directement avec les propriétaires pour faire en sorte que les prix du foncier soient mieux régulés. Ils mettront en effet en avant le fait qu'ils ne pourront pas acquérir des terrains si le prix de sortie des opérations s'avère supérieur au plafond que nous entérinerons et dont dépendra l'octroi de subventions.

M. TUJAGUE.- Vous ne pouvez pas le faire ?

Mme ESTROSI-SASSONE.- Nous le faisons, mais à la marge. Les promoteurs auront alors un cadre qui leur permettra de négocier au mieux les prix du foncier qui se répercuteront sur l'équilibre des opérations. Ils pourront ainsi réaliser plus d'opérations qu'aujourd'hui, avec des propriétaires qui, nous l'espérons, s'il n'y a pas de surenchère dans l'achat des terrains, seront peut-être aussi un peu plus raisonnables. Je pense que cela vaut le coup de le tenter compte tenu des prix pratiqués aujourd'hui sur notre territoire.

M. Le Président.- Nous serons engagés dans cette démarche. Y a-t-il d'autres interventions ? Je précise que Madame ESTROSI-SASSONE, Madame GIUDICELLI, Me BALARELLO, Monsieur CALZA, Monsieur TUJAGUE, Monsieur BLANCHI, Monsieur KANDEL et Monsieur COLOMAS ne prennent pas part au vote sur ce rapport.

Le rapport n°13, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste).

14. BP 2012 – POLITIQUE EDUCATION

Dr ROUX.- Monsieur le Président, mes chers collègues, ce sont 62,4 M€ consacrés pour moitié à l'investissement et au fonctionnement dans la politique éducation. En matière d'investissement, 15,4 M€ pour les constructions neuves et les réhabilitations, dont le nouveau collège Antibes Juan les Pins livré à la rentrée 2012, et aussi la reconstruction sur site du collège des Mûriers à Cannes, les études pour la reconstruction de la partie métallique du collège Victor DURUY à Nice, et pour le nouveau collège de Pégomas. Les réhabilitations sont orientées sur la restauration scolaire et les SEGPA. La maintenance et l'entretien mobilisent 9,4 M€, avec une politique énergétique affirmée concernant le remplacement des chaudières, le remplacement de menuiseries extérieures et la production d'eau chaude sanitaire.

Les gymnases appellent un budget de 9,1 M€ avec l'achèvement du complexe sportif Ludovic BREA à Saint-Martin-du-Var, le début des travaux du gymnase du collège SAINT-EXUPÉRY et ceux de la salle de sport de Sospel et du plateau sportif du collège les Bréguières à Cagnes-sur-Mer.

Enfin, en matière de fonctionnement des collèges, le programme prévoit 20,2 M€, avec la participation aux dépenses de fonctionnement des 72 collèges publics que nous avons votée en octobre 2011, l'aide aux collèges privés sous contrat d'association avec le forfait d'externat inchangé de 251 € par élève et de 270 € pour le personnel TOS. Les transports scolaires et le programme de vie scolaire représentent quant à eux 8 M€. Cela comprend notamment le multimédia éducatif qui fait de notre département une véritable locomotive nationale, avec la généralisation de l'espace numérique de travail dans tous les collèges, l'expérimentation de nouveaux outils pédagogiques : 2 500 classes avec vidéoprojecteur, le livre numérique dans 26 collèges, un portail numérique des savoirs des Alpes-Maritimes, etc.

Toutes les actions éducatives seront reconduites : Initiatives Collèges 06, voyages de la mémoire à Auschwitz, conseil général des jeunes, etc. Il en est de même pour les aides aux familles, ce qui est extrêmement important puisque les prix de cantine pour les collégiens resteront inchangés, avec notamment l'aide d'un euro par déjeuner pour les bénéficiaires de l'ARS. Les subventions d'études Scolarité 06 s'ajoutent quant à elles aux bourses d'Etat pour un montant fixé forfaitairement selon trois taux, sur la base d'un quotient familial identique aux titulaires de la bourse d'Etat. Le montant global de 3 420 000 € pour ces deux actions représente évidemment une enveloppe prévisionnelle, toujours très supérieure aux besoins réels.

En conclusion, je vous demande d'adopter les opérations contenues dans les programmes d'investissement et de fonctionnement des collèges.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. Monsieur VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je ne voudrais pas que ce que je vais dire soit mal pris en compte. Lors de la dernière Commission consacrée à la reconstruction partielle du collège Victor DURUY à Nice, j'ai pu constater que dans les dossiers présentés par plusieurs cabinets d'architecture figuraient des collèges qui avaient été commandés par le conseil général mais dont la construction ne se ferait pas, alors que les maîtres d'œuvre étaient désignés. Je repose donc la même question que Marie-Louise GOURDON. J'aimerais qu'un point soit fait sur ce qui était prévu, ce qui ne sera pas fait et ce qui sera fait. Cela nous permettra de donner des réponses affirmées à ceux qui nous interrogent. S'il y a eu des projets abandonnés, et il y en a eu, il faut que nous le sachions et que nous sachions lesquels.

Vous imaginez bien à quoi est liée ma question. Nous en avons discuté cordialement. Je ne reviens pas sur la construction du collège à Antibes. C'était une nécessité, tant mieux. Il reste tout de même deux collèges, c'est-à-dire celui des Campelières qu'il faut absolument reconstruire, et le collège de Pégomas qui répond à une nécessité démographique et qu'il faut donc construire. Nous aimerions pouvoir donner des réponses précises aux personnes qui nous interrogent. De plus, nous avons la volonté d'avoir une gestion raisonnée de la représentation de l'institution départementale. Cette représentation nous revient, notamment dans le cadre des conseils d'administration des collèges, et nous essayons de l'exercer avec loyauté vis-à-vis du département. Elle nous revient aussi face aux associations de parents d'élèves de tout bord.

Il faut savoir également qu'à côté des préoccupations légitimes des parents et de certains élus, nous relevons aussi des insinuations ayant un fond politicien. Ces insinuations consistent à mettre en doute l'efficacité d'un conseiller général de l'opposition. Or en tant que conseiller général de l'opposition, j'ai constaté que le conseil général pouvait se rendre compte de la pertinence de mes demandes, et que nous pouvions ainsi parvenir à des accords. Ces attaques politiciennes sont donc assez peu fondées, et nous aimerions avoir les moyens d'y répondre. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls visés dans ces attaques. Dans leur ligne de mire se trouvent aussi la politique du département et celui qui la dirige. Nous sommes donc tous concernés, y compris vous, et en particulier sur nos territoires. Je souhaitais vous en avertir assez solennellement et vous demander de nous fournir des éléments précis à donner aux élus, qui pour une grande partie d'entre eux sont de bonne foi, et aux associations de parents d'élèves afin que nous puissions défendre correctement l'institution que nous avons la charge de représenter.

M. Le Président.- Merci Monsieur VINCIGUERRA. Nous en avons parlé à plusieurs reprises, et je vous donne acte d'être très engagé sur le dossier de la construction d'un nouveau collège à Pégomas, comme sur d'ailleurs tous les dossiers que nous défendons avec le même sens de l'intérêt général. Nous travaillons en ce sens. Il y a des difficultés, je vous ne les cache pas, sur la programmation budgétaire. Nous revenons toujours au même problème : nous ne pouvons pas tout faire. Disons plutôt que nous ferons tout, mais sous un rythme peut-être plus étalé que ce qui était prévu au début.

Sur le plan Collèges Avenir, pour reprendre votre question qu'avait également posée Madame GOURDON précédemment, au 30 novembre 2011, sur un montant de dépenses

d'investissement prévu initialement à plus de 540 M€, nous avons engagé 332 M€, soit 61,5 % du plan. Je ne pense pas que beaucoup de plans pluriannuels atteignent un tel taux d'exécution. Je vous rappelle en outre que la période visée par ce plan portait sur 2004 – 2014. Nous devions, selon l'analyse démographique sur laquelle s'était appuyé ce plan, avoir un pic de démographie scolaire dans les collèges en 2014. *A priori*, il semble aujourd'hui que ces prévisions pourraient être décalées de 2 à 3 ans, avec j'en conviens une pression plus forte sur l'Ouest du département. L'Ouest est dynamique. C'est le signe de l'engagement du conseil général. Les besoins identifiés sur Nice et sur l'Est du département devront évidemment faire l'objet d'un suivi mais peuvent être décalés de 2 ou 3 ans.

Je veux souligner que nous avons réalisé et livré le collège de la Fontonne, le collège de Saint-Vallier-de-Thiery, le collège de Pierre BERTONE, le collège Jules VERNE de Cagnes-sur-Mer, le collège CESAR à Roquefort-les-Pins. Ce sont des collèges neufs, même si certains ont été reconstruits sur site. Nous livrerons à la rentrée le collège d'Antibes les Pins et celui des Mûriers à Cannes. Il nous reste à avancer très concrètement sur les collèges à ancienne structure métallique, c'est-à-dire Victor DURUY, les Campelières, Nice Nord et Grasse. Le bassin mentonnais est aussi inscrit dans les études de faisabilité.

Nous avons procédé aux extensions de Louis NUCERA à Nice, de Joseph VERNIER, de François RABELAIS à l'Escarène, de René CASSIN à Tourrette-Levens, de Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée, de Romée de VILLENEUVE à Villeneuve-Loubet. Nous travaillons aujourd'hui sur les extensions de Jean MEDECIN à Sospel et d'Auguste BLANQUI à Puget-Théniers. Nous avons également réhabilité Maurice JAUBERT, Jean FRANCO, Canteperdrix, Pablo PICASSO à Vallauris, le Parc Impérial à Nice, l'internat de Tende, l'Eau Vive à Breil et Ségurane. Il nous reste à réhabiliter la Bourgade à la Trinité, Albert CAMUS, Jean COCTEAU, les Vallergues, Roger CARLES à Contes, Les Jasmins, L'Eganaude.

Nous avons réhabilité des demi-pensions, et nous avons aussi réalisé plusieurs gymnases : Port-Lympia ; François RABELAIS à l'Escarène ; La Chenaie à Mouans-Sartoux ; Jean FRANCO à Saint-Etienne de Tinée, pour lequel nous n'étions d'ailleurs même pas obligés de payer ; Pré des Roures au Rouret ; André CAPRON à Cannes ; Pablo PICASSO à Vallauris ; Jules ROMAIN à Nice ; La Bourgade à la Trinité ; Jean SALINES à Roquebillière. Nous livrerons dans quelques jours Jean GIONO à Saint Roch, ainsi que Ludovic BREA à Saint-Martin-du-Var. Il nous reste à faire Jean-Henri FABRE, les Bréguières, Raoul DUFY, Roland GARROS, Victor DURUY, Saint-Blaise, Jean COCTEAU, Gérard PHILIPPE, et le Mistral. J'ai oublié de mentionner le gymnase Emile ROUX au Cannet.

Vous laissiez entendre tout à l'heure que nous n'avons rien fait sur les collèges. Or ne je ne pense pas que beaucoup de départements soient allés aussi loin en si peu de temps. Je sais qu'il y a des urgences, comme Emile ROUX au Cannet ou le collège de Pégomas. Nous allons les réaliser dans les meilleurs délais.

Monsieur ROUX.

Dr ROUX.- Vous avez décliné ce que nous devons construire à partir de maintenant. Ce qui nous a permis de réaliser la reconstruction des collèges à structure métallique a été la démographie stagnante, et même en légère baisse, au niveau des inscriptions dans les collèges. Grâce à cela, nous avons pu envisager le chapitre de la construction neuve dans les collèges, mais aussi la reconstruction sur site des Paillons. C'est très important. Nous conduisons les deux chantiers en même temps.

M. Le Président.- J'ai oublié de mentionner les gymnases dont les études sont en cours. Cela concerne le collège Emile ROUX, le collège Bellevue et le collège Jean ROSTAND. Je souligne que nous avons également réalisé le gymnase de L'Eganaude à Biot. Monsieur VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je n'ai pas dit que le bilan était mauvais, ni d'ailleurs qu'il était bon. J'ai simplement demandé qu'il nous soit communiqué. Vous venez de nous le donner oralement.

M. Le Président.- Je vous le transmettrai par écrit.

M. VINCIGUERRA.- Très bien. Cela dit, effectivement, le bilan n'est pas mauvais du tout.

M. Le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au vote.

Le rapport n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

25. BP 2012 – POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Pr ASSO.- La politique enseignement supérieur et recherche pour 2012 repose sur trois axes : l'entretien et les travaux dans les bâtiments départementaux dévolus à l'enseignement supérieur ; la construction du Campus STIC ; l'enseignement supérieur et la recherche en général, et particulièrement la vie scolaire. Dans le cadre de ces trois objectifs, les dépenses s'établissent à 22,677 M€, les recettes étant de 10,35 M€.

Les dépenses se composent de 22,042 M€ en investissement : 342 000 € pour les réparations importantes ; 18 M€ pour le Campus STIC ; 3,7 M€ pour le soutien à l'enseignement supérieur. S'ajoutent 635 000 € pour le fonctionnement.

Quant au programme pour l'entretien dans les bâtiments départementaux dévolus à l'enseignement supérieur, il s'agit essentiellement d'intervenir pour la préservation du patrimoine bâti départemental, principalement pour l'IUFM de Cimiez. Cela concerne également la mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées.

La construction du Campus STIC, qui sera un fleuron de l'Université de Nice, représente une dépense de 75 M€, avec évidemment une participation de l'ensemble des partenaires locaux et régionaux, ainsi que de l'Etat. L'opération pour cette année s'élève ainsi

à 18 M€, avec une recette de 10,35 M€, provenant principalement de la région, de l'Etat et de la CASA.

Pour ce qui est de l'enseignement supérieur et du soutien aux activités de recherche, il s'agit principalement : du rapprochement géographique à Sophia Antipolis des équipes de l'unité mixte de recherche GeoAzur ; de la réhabilitation de l'Amphithéâtre Bonnacarrère ; de l'achèvement du centre de vie pour les étudiants du Campus SKEMA ; de l'extension ultime de l'EDHEC ; de la dotation en premiers équipements des bâtiments qui seront occupés par la filiale Eurecom.

Quant à la vie étudiante, un certain nombre de résidences universitaires ont été réhabilitées – Montebello, Baie des Anges et Collinettes –, et il s'agit cette fois-ci de la résidence Saint-Antoine.

En conclusion, nous vous proposons d'autoriser le Président, par l'intermédiaire de la Commission Permanente ou des crédits votés, à lancer et maintenir une politique ambitieuse en matière d'enseignement supérieur. J'ajoute que cette politique se lie nécessairement à la construction de logements étudiants. Sans logements étudiants, notamment pour les doctorants et post-doctorants, l'Université n'aura pas le label qui convient. Je ne peux que remercier mes collègues d'avoir soutenu cette politique que j'ai l'honneur de proposer et de suggérer depuis un certain nombre d'années.

M. Le Président.- Nous vous en remercions, puisque vous nous avez montré la voie sur beaucoup de politiques.

Madame GOURDON.

Mme GOURDON.- J'ai une question concernant l'EDHEC. Dans le cadre de nos tractations il y a trois ans, un partenariat avait en quelque sorte été conclu avec l'EDHEC. En échange de ce que nous faisons avec eux, ils avaient promis de recruter des jeunes dans les quartiers difficiles pour leur permettre de suivre ces études. Où en sommes-nous de ce partenariat ?

Pr ASSO.- Je suis présent au Conseil d'Administration de l'EDHEC. J'ai veillé à ce que cette exigence soit prise en compte et maintenue, ce qui a d'ailleurs toujours été garanti par la communauté enseignante de l'EDHEC. Je vous transmettrai par écrit ces éléments.

M. Le Président.- Je peux vous les donner, puisqu'ils viennent de m'être communiqués : 24 étudiants ont intégré l'ESPEME à la rentrée 2011 en bénéficiant de la gratuité de leur scolarité. Cette opération est reconduite en partenariat et avec le soutien de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, présidée par Madame Salima SAA avec qui j'étais hier soir avec le maire de Nice aux côtés du Président de la République. 26 lycéens de terminale du lycée Thierry MAULNIER et 22 lycéens de terminale du lycée APOLLINAIRE préparent aujourd'hui le concours d'entrée à l'ESPEME. Je vous signale qu'il y a également un tutorat de 10 élèves de première et de terminale du lycée Thierry MAULNIER.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Le rapport n°25, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

6. BP 2012 – POLITIQUE D'AIDE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE

M. VEROLA.- La politique d'aide à l'enfance et à la famille s'articule autour de quatre programmes, pour un coût de 106 M€, c'est-à-dire 105,5 M€ en fonctionnement et 0,5 M€ en investissement. Ces quatre programmes sont la prévention, le placement, la politique d'accompagnement social et les frais généraux.

En ce qui concerne la prévention, il s'agit des actions en faveur de la PMI, avec l'accompagnement des familles dans leur rôle de parentalité. Le budget intègre cette année les assistants familiaux. Nous avons ensuite l'expérimentation des actions de médiation aux abords des collèges avec l'association PAJE et l'extension du dispositif du contrat de responsabilité parentale aux mineurs délinquants avec un CRP anti-absentéisme et un CRP anti-récidive. A ceci s'ajoute le développement de l'Ecole des Parents-Maison des enfants.

Le deuxième volet porte sur le placement des enfants et familles, avec l'ouverture d'une nouvelle structure dénommée OASIS et rattachée au Foyer Montbrillant à Cannes pour 14 enfants de 6 à 13 ans. Nous avons également lancé les travaux pour une nouvelle unité du FEAM à la Trinité.

Nous avons enfin le programme d'accompagnement social, avec les prestations d'aide à domicile via les techniciens de l'intervention sociale et familiale, puis les frais généraux.

M. Le Président.- Merci. Monsieur MOTTARD.

M. MOTTARD.- Nous constatons que le budget lié à l'enfance et à la famille progresse, mais simplement en apparence puisque le coût des assistants familiaux est désormais intégré. En réalité, le budget est en légère baisse. Il y a effectivement de bonnes choses dans ce rapport, mais elles ne le sont pas toutes. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce dossier.

Sur le programme d'accompagnement social, les crédits pour les associations qui interviennent dans le secteur de la prestation d'aide à domicile sont reconduits, et nous poursuivons le dispositif autour des mesures d'accompagnement social personnalisé portées par d'autres associations. Ce point serait positif, mais la reconduction à l'identique ne tient pas compte de l'augmentation du coût de la vie.

Sur le programme placement enfants et familles, la tarification des établissements et des services de la protection de l'enfance ne bouge pas, mais nous sommes là aussi obligés de constater qu'il n'en est pas de même pour le coût de la vie. De plus, et c'est une question que l'on retrouve d'ailleurs dans beaucoup d'institutions sociales, on ne cesse de déduire les résultats excédentaires antérieurs, alors que ces excédents pourraient être opportunément utilisés par des structures pour des investissements. Je sais par exemple que lors de l'exercice

précédent, le foyer de l'enfance avait prévu une affectation pour ces sommes. Il a dû ensuite faire marche arrière.

A propos du foyer de l'enfance, si la nouvelle structure prévue à la Trinité n'est pas dépourvue d'atouts par rapport aux deux établissements supprimés, la motivation essentielle réside dans une perspective de maîtrise des coûts de fonctionnement. Le foyer accueillera plus d'enfants que n'importe quelle autre villa du foyer, sans qu'il y ait eu une réelle discussion sur la question de savoir si de petites unités ne seraient pas finalement plus adaptées pour l'accueil des enfants et des adolescents. C'est un débat qu'il reste à avoir et qui n'a pas eu lieu.

En revanche, la procédure des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens poursuivie avec l'ADSEA peut effectivement aboutir à une meilleure prise en charge grâce à la diversification. Cela permettra aussi à l'association d'assurer la pérennité de ses crédits pour ses actions sociales.

En ce qui concerne enfin le programme prévention, une action de médiation sera menée à titre expérimental aux abords des collèges par l'association PAJE. Nous connaissons bien cette association, puisqu'elle intervient sur les quartiers Pasteur et Bon-Voyage. C'est dans ces quartiers que l'expérimentation sera menée. Pour la réussite de la médiation entre jeunes et riverains, il est important que l'association ayant en charge cette médiation ait une bonne connaissance du secteur et de la population. C'est à l'évidence le cas de la PAJE sur ce secteur.

Quant aux CRP, nous sommes un peu dans le domaine de l'affirmation. Des chiffres sont cités, ainsi que des résultats présentés comme excellents. Nous aimerions tout de même avoir une étude et une sorte d'audit un peu plus sérieux sur cette question pour connaître notamment le coût annuel de ces missions d'accompagnement, l'objectif visé, et le niveau d'atteinte de celui-ci. Nous voudrions ainsi avoir plus de précisions que de simples affirmations qui relèvent, nous le savons bien, ne vous en déplaise Monsieur le Président, d'une affirmation quand même idéologique.

Nous nous abstiendrons donc sur ce dossier.

M. Le Président.- Je récuse l'approche idéologique en la matière. Bien au contraire, c'est vous qui en utilisant ce qualificatif êtes un peu enfermé dans une approche idéologique. Est-ce idéologique de mettre en place un contrat entre la société et des familles qui éprouvent des difficultés, de faire en sorte qu'elles soient accompagnées, qu'on leur rappelle leurs droits mais aussi leurs devoirs ? Nous l'avons fait avec grand succès sur l'absentéisme. Aujourd'hui, nos dispositifs sont en cours d'évaluation, mais ils fonctionnent et sont pertinents. Dans près des deux tiers des cas, ils ont donné de bons résultats. Depuis la mise en œuvre de cette mesure en 2010, nous serons à la fin de l'année 2011 à près de 350 contrats, c'est-à-dire 350 familles et enfants ayant bénéficié d'un suivi personnalisé. Ce n'est pas négligeable.

Pour le conseil général, le coût pour un CRP pour une période de 6 mois est de 900 €. Je rappelle que le coût d'une mesure éducative à domicile est de 1 500 €. Nous allons maintenant mettre en place les contrats de responsabilité contre la récidive. J'avais fait voter dans la loi d'orientation pour la sécurité intérieure un amendement rendant obligatoire l'information par les Parquets de toute condamnation définitive d'un mineur, et permettant suite à cette information de mettre en place un contrat avec ses parents. Il s'agit donc d'une forme d'association des parents aux politiques de suivi que nous devons conduire pour prévenir la récidive.

Il est vrai qu'il y a au bout la possibilité de suspendre les allocations familiales, ce que nous n'avons d'ailleurs pas fait. Je l'ai introduite dans la loi pour l'absentéisme scolaire, et cela fonctionne. Je considère que pour lutter contre des fléaux que sont l'absentéisme scolaire et la délinquance des mineurs, il est nécessaire de réaffirmer un équilibre entre droits et devoirs, de responsabiliser davantage les parents, et d'avoir une démarche plus centrée et individuelle, plutôt qu'une démarche globale et générale. Nous faisons du sur mesure et du cas par cas. Nous rappelons les devoirs tout en donnant des droits.

Je pense que cette mesure est utile et qu'elle est très loin d'être idéologique. Je n'ai pas une approche idéologique en la matière mais au contraire une approche pragmatique. En vous écoutant, et en écoutant d'autres dans d'autres assemblées, j'ai justement l'impression que c'est plutôt là qu'il y a une approche idéologique très marquée et très prisonnière d'une vision qui en la matière a beaucoup échoué.

Monsieur VEROLA, avez-vous une précision à apporter ?

M. VEROLA.- En ce qui concerne le foyer de l'enfance, la structure de la Trinité va représenter un bol d'air. Néanmoins, dans les deux ans qui viennent, il faudra se pencher sur la restructuration de l'ensemble des villas. Cela passera peut-être par la vente d'une ou deux structures, notamment au Cap d'Antibes, ce qui permettra d'harmoniser toutes les villas et, suivant les âges de créer des chambres individuelles. C'est une structure qui a un effectif d'environ 190 personnes accueillies toute l'année. Nous parvenons à le gérer. Ce n'est pas forcément évident, mais le personnel qui s'y emploie est excellent, de même que le Directeur de cette structure. Nous essayons de faire aux mieux, mais encore une fois, il ne faut pas que ce soit uniquement une structure d'urgence. Il faut aussi que ce soit une structure d'accompagnement, dans le sens de ce que vous avez indiqué pour les CRP.

M. Le Président.- Monsieur ALBIN.

M. ALBIN.- Nous voudrions également nous exprimer sur ce dossier. Nous constatons une augmentation globale des dépenses concernant la politique de l'enfance et de la famille. Je parle bien d'une augmentation globale qui illustre ce que je disais précédemment à propos des besoins sociaux qui ne vont pas en diminuant.

Dans le domaine de la prévention spécialisée, ce budget, dans la ligne de ce qui a été débattu lors de la Commission Permanente du 18 novembre dernier, répond à deux demandes

que nous formulions depuis plusieurs années : l'extension de la durée des conventions avec les associations intervenantes, qui passe de 3 à 5 ans ; l'élargissement des territoires couverts par ces dispositifs. Pour autant, nous émettons de vives réserves quant à l'efficacité du dispositif qui sera déployé, puisque cela se fera à moyens constants. Le budget laisse même apparaître une baisse des crédits consacrés à ce dispositif. Malgré tout le professionnalisme des équipes, cela nous paraît difficile car les prestataires auront à couvrir un territoire qu'ils ne connaissent pas forcément. Il ne faudrait pas ce que dispositif n'ait pour objectif que la seule lutte contre l'absentéisme scolaire avec un déploiement concentré autour des collèges, au détriment de ce qui se faisait auparavant dans les quartiers difficiles et auprès des familles.

Concernant le contrat de responsabilité parentale, nous avons une approche différente de la vôtre sur ces questions, puisque nous continuons de penser que l'on ne traite pas par la menace de la suspension des prestations familiales un problème de société lié à la paupérisation intellectuelle et financière des familles dont la première des préoccupations est d'assurer le minimum vital à leurs enfants, notamment dans le cas de familles monoparentales. Nous pensons également que l'Education Nationale doit être dotée des moyens de pouvoir impliquer les jeunes dans leur scolarité. Pour cela, il faut des classes avec un effectif raisonnable qui ne dépasse pas 22 élèves en moyenne et qui permette de bâtir des parcours éducatifs qui prennent en compte les aspirations des jeunes en fonction de leurs capacités, les parents devant par ailleurs être accompagnés dans une démarche visant à rétablir un lien entre eux et l'école. Cela est d'autant plus nécessaire selon nous que nous sommes confrontés à une génération de parents qui ont, pour un grand nombre d'entre eux, été déscolarisés très tôt.

Enfin, lors du budget primitif 2011, vous faisiez remarquer le déséquilibre existant entre le nombre de places proposées en établissement et le nombre de places offertes en accueil familial. Nous pensons que l'accueil familial est un dispositif appréciable pour permettre à l'enfant de se reconstruire. Hélas, il semble qu'un an après le constat, la situation n'ait guère évolué pour réduire ce déséquilibre et diversifier l'offre d'hébergement des enfants qui sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Pour ces raisons, nous voterons contre le dossier que vous nous proposez.

M. Le Président.- Merci Monsieur ALBIN de votre intervention. Nous avons un clivage très clair lorsque vous dites que vous ne croyez pas au dispositif qui allie l'équilibre entre droits et devoirs. Ce n'est pas une histoire de menace. Comment récuser que notre société doit fonctionner aujourd'hui en maintenant cet équilibre entre droits et devoirs ? C'est un des axes de notre budget. Une société démocratique qui ne donne que des droits et qui ne rappelle plus les devoirs est en échec potentiel et en situation de danger. Vous avez dit de la loi sur l'absentéisme scolaire qu'elle brandissait une forme de menace. Je préfère dire qu'elle rappelle des devoirs. Le premier d'entre eux est, pour un parent, de faire respecter ce principe voulu par Jules FERRY, c'est-à-dire celui de l'obligation scolaire dans notre pays. C'est un principe fondamental de notre République. A ceci s'ajoute ce second principe qui associe le versement de prestations familiales, selon l'ordonnance de 1959, au respect du principe d'obligation scolaire.

Il y a donc des droits et des devoirs. Lorsqu'il y a rupture de l'équilibre, nous le rappelons. La loi que j'ai fait voter et qui porte mon nom a permis sur le dernier semestre de l'année scolaire 2011 de faire en sorte que 38 000 enfants retrouvent le chemin de l'école. Sur ce dossier. Le Ministre de l'Education Nationale a annoncé les chiffres la semaine dernière. Je pense qu'il faut avoir de l'équilibre et arrêter ce discours selon lequel nous donnons sans contrepartie. Bien évidemment, il faut tendre la main à ceux qui sont en difficulté, et notre pays a le modèle social parmi les plus généreux au monde. Néanmoins, pour que ce modèle perdure et soit consolidé, il faut éviter certaines dérives. Je pense que nous avons fait œuvre utile pour ces jeunes. Les méthodes que vous rappelez et ressassez dans chacun de vos discours ont démontré vos limites.

Vous revenez sur la question des moyens, mais je rappelle qu'il y a aujourd'hui 500 000 élèves en moins en France par rapport à 1981, avec 50 000 enseignants en plus. Si vous considérez que la réponse réside en permanence dans plus de moyens, il faudrait peut-être alléger les permanents syndicaux qui sont détournés de leur mission dans l'Education Nationale pour faire diminuer le nombre d'élèves par classe. Je crois qu'il y en a plusieurs dizaines de milliers. Il y en a aussi dans la police, et le Ministre de l'Intérieur s'y emploie. Il faut rappeler certaines vérités. Si nous voulons des effectifs, il faut peut-être aller les trouver là où ils sont, et les remettre au travail dans certains cas.

Sur ce dossier, tout ayant été dit, qui s'oppose ou s'abstient ?

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste et abstention du groupe socialiste, radical et écologiste).

7. BP 2012 – POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES

M. VEROLA.- La politique en faveur des personnes âgées s'articule autour de quatre programmes : l'hébergement, le maintien à domicile, les frais généraux, la lutte contre la maladie d'Alzheimer. Au titre de l'aide sociale, le département accompagne 2 326 personnes, et 9 300 personnes au titre de la dépendance. En matière d'investissement, il est prévu d'aider sept structures pour 2,4 M€. A la demande du maire de l'Escarène, et en accord avec le Député de la circonscription, nous pourrions peut-être ajouter la résidence Olivier de l'Escarène.

Je fais d'ailleurs un aparté. J'aimerais qu'on ne tienne pas des propos à mon égard lorsque je ne suis pas à un conseil d'administration, qu'on les tienne plutôt en ma présence, et qu'on ne raconte pas n'importe quoi. C'est une chose que je réglerai par ailleurs.

M. Le Président.- Il a en effet été porté à ma connaissance les propos tenus hier dans un conseil d'administration par un délégué CGT. Ces propos à votre rencontre sont totalement scandaleux et quasiment diffamatoires. Je tiens à les dénoncer. La CGT n'a vraiment pas de leçon à nous donner en matière de transparence, d'autant plus lorsque nous lisons certains rapports parlementaires qui, hélas, n'ont pas été publiés.

M. VEROLA.- Pour le programme d'aide à l'hébergement, sont inscrits au titre du fonctionnement 76 M€ en dépenses et 11,9 M€ en recettes. Les tarifs augmentent quant à eux de 1,2 %, ce qui porte le tarif journalier à 52,95 €. Pour les EHPAD publics, le tarif reste inchangé à 58 € par jour.

En ce qui concerne le maintien à domicile et l'APA, rappelons que 15 000 personnes bénéficiaient de l'APA au 31 octobre 2011. De plus, l'allocation de 20 € pour la téléassistance est étendue à la géolocalisation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Ce programme représente au total une dépense de 79,6 M€ pour des recettes de 34,3 M€.

Les frais généraux de fonctionnement portent sur les CLIC qui deviennent des enseignes de la Maison du Département, ce qui représente un financement proposé de 800 000 €. Cela comprend aussi les études et expertises nécessaires à la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes âgées.

Nous trouvons enfin la poursuite du programme Alzheimer.

M. Le Président.- Monsieur MOTTARD.

M. MOTTARD.- Notre intervention sera forcément brève sur ce rapport, puisque nous avons eu l'occasion de nous exprimer assez longuement lors de la DM il y a deux mois sur la présentation du nouveau schéma départemental gérontologique.

Nous pouvons constater que le budget dédié à l'aide aux personnes âgées a globalement diminué, avec moins 10 M€, soit moins 5 %, entre 2011 et 2012, sachant qu'il y a de surcroît une forte récupération des indus sur l'APA, c'est-à-dire 70 % des 2,4 M€, soit 1,7 M€. Nous pouvons nous poser la question de savoir s'il y a moins de personnes âgées à aider dans notre département, ce qui ne semble pas être le cas d'après les chiffres que nous avons examinés dans le dernier schéma gérontologique.

Le budget est donc en baisse, ce qui avait déjà été le cas en 2010, même s'il y avait eu ensuite une accalmie en 2011. Cela justifiera l'abstention que nous émettrons également sur ce rapport.

Pour autant, je tiens à souligner l'aspect positif de la politique mise en œuvre en matière d'évolution des tarifs. En effet, nous ne pouvons qu'être favorables à la démarche de convergence tarifaire des budgets dépendance des EHPAD. Il existe en effet des différences injustifiées sur le niveau de dépendance, et il est appréciable d'arriver progressivement à une harmonisation en la matière.

S'agissant du programme de frais généraux de fonctionnement, je m'étonne que sur les 805 000 € proposés, 400 000 € soient affectés à différentes études et expertises nécessaires à la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes âgées. Pourriez-vous nous dire ce que sont ces études, et par qui elles seront réalisées ?

M. Le Président.- Monsieur ALBIN.

M. ALBIN.- Lors de la présentation du schéma gérontologique, le 27 octobre dernier, nous vous avons fait connaître notre position par rapport à vos propositions. Notre position n'a pas changé, de même que votre choix politique de continuer à favoriser le développement du secteur privé, créant encore plus le fossé entre les revenus médians des plus de 60 ans dans ce département, établi à 1 240 €, et des prix exorbitants pratiqués par la grande majorité des établissements, notamment privés, du département.

Tout récemment, une émission de télévision nationale intitulée « Le business des maisons de retraite » pointait notre département comme détenant le record des maisons de retraite privées pratiquant des tarifs exorbitants pour une qualité de prestation qui n'est pas toujours au rendez-vous. Je cite uniquement ce que rapportaient les journalistes et les personnes interviewées. Les 20 % de lits habilités à l'aide sociale étaient qualifiés de « mesurette ». Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous rappeler que nous avons formulé ce constat bien avant que les médias ne s'intéressent à la question.

Il est vrai que vous avez souhaité que des contrôles soient effectués pour vous assurer de la qualité des EHPAD et des prestations qui sont fournies aux résidents. Toutefois, j'apprenais dans la même émission que la majorité des organismes de contrôle sont des filiales des grands groupes cotés en bourse, tels ORPEA et l'Age d'Or. La boucle est ainsi bouclée. Pendant ce temps, les établissements publics ont de plus en plus de mal à fonctionner, et les personnels se trouvent en souffrance de ne pas parvenir à accomplir convenablement leurs tâches auprès des personnes âgées qui présentent des pathologies de plus en plus lourdes, sans que les moyens évoluent en conséquence.

La situation se trouve aggravée par le fait que vous imposiez, notamment aux maisons de retraite publiques, de faire l'avance des dépenses liées aux bénéficiaires de l'aide sociale. En clair, ils deviennent en quelque sorte les banquiers du département, ce qui n'est pas sans poser des problèmes au niveau de leur trésorerie.

Nous vous demandons donc une nouvelle fois qu'une table ronde, avec des représentants des établissements publics, des services de notre collectivité, et des élus de la Commission santé personnes âgées insertion et handicap, puisse avoir lieu rapidement pour traiter les difficultés rencontrées.

Par ailleurs, il nous paraît urgent d'envisager des initiatives publiques pour atteindre le nombre de lits que nous avons défini lors du précédent schéma gérontologique. Il nous semble encore possible de réduire l'écart entre le privé, extrêmement lucratif, et le public, d'autant que l'ARS, appliquant les directives départementales, délivre au compte-goutte les autorisations. C'est sûrement pour cela que les annonces de créations de lits inscrites au précédent budget ne font que reprendre des annonces antérieures. En 2012, rien de nouveau en matière de création de lits. Que dire du grand débat sur la dépendance promis par le Président de la République ? Ce débat aurait pu permettre d'aborder, entre autres, le financement de l'APA. Le temps efface sûrement les paroles, mais non la mémoire. Voilà autant de raisons qui nous conduiront à voter contre ce budget, à moins, Monsieur le Président, que vous ne preniez en compte nos propositions.

M. Le Président.- Nous avons voté et adopté un schéma gérontologique très ambitieux, avec cette volonté de favoriser le bien-vieillir dans notre département, de multiplier les structures d'accueil, de développer le maintien à domicile, de s'associer aux programmes de recherche sur la maladie d'Alzheimer, de développer une grande politique de loisirs pour nos seniors. Nous en avons débattu, et nous avons engagé une très grande concertation avec tous les responsables associatifs et médicaux qui œuvrent dans ce domaine. Nous n'allons pas y revenir. Ce budget est simplement la mise en œuvre concrète de nos politiques qui sont ambitieuses. Le budget pour les personnes âgées est le budget le plus élevé du conseil général, avec 160 M€.

Vous avez pointé une diminution, mais vous savez bien que si nous pouvions constater une diminution, ce serait plutôt un signe favorable pour nos finances. Nous versons notamment l'APA, ce qui mobilise le plus de crédits pour les personnes âgées. Même si elle se stabilise aujourd'hui, elle demeure à un niveau élevé compte tenu du nombre de personnes âgées dans le département. La baisse traduit une approche technique différente liée à la prise en compte du reste à charge. Nous payions précédemment aux établissements les montants d'aide sociale pour une personne, et c'était ensuite aux établissements de nous rembourser en fonction des revenus de cette personne. Nous consentions donc une avance extrêmement importante aux établissements. Nous avons parfois des difficultés à récupérer les indus.

Aujourd'hui, nous versons le montant d'aide sociale très précisément adapté à la personne. Ce système nous a fait gagner 3 ou 4 M€ sur des indus que nous avons du mal à récupérer. Cela participe de la bonne gestion que j'ai évoquée tout à l'heure, sans que nous prélevions quoi que ce soit sur ce à quoi ont droit ces personnes, puisque nous assumons notre mission. Mécaniquement, sur la politique dédiée aux personnes âgées, il y a moins de dépenses, mais également moins de recettes. Le solde reste à peu près le même, sauf si l'on déduit ces 3 M€ environ. Ce sont de tels mécanismes qui nous permettent au final de réduire de 100 M€ nos dépenses de fonctionnement. C'est une méthode exigeante, mais il n'y a pas de petites économies.

Pour le reste, vous m'avez adressé une question sur les contrôles techniques et les règles de sécurité. Monsieur VEROLA y est très attentif, et Monsieur TABAROT avant lui l'était également. C'est une politique importante. Nous voulons des établissements d'accueil pour les personnes âgées dépendantes qui répondent évidemment aux règles de sécurité et de bien-traitance.

Nous avons mis en place des contrôles sévères et stricts. Nous faisons appel notamment au Cabinet Gérontoclef. Monsieur ALBIN, il ne faut pas trop regarder la télévision, surtout lorsqu'il s'agit de certaines chaînes qui peut-être n'ont pas l'objectivité attendue. Ce Cabinet est totalement indépendant par rapport aux groupes que vous avez évoqués. Il a pour mission d'installer en permanence des contrôles sur la qualité et la sécurité des établissements. Le drame survenu à Marseille mercredi nous permet de mesurer la nécessité d'aller toujours sur des niveaux plus élevés de sécurité.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre ce dossier aux voix.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste et abstention du groupe socialiste, radical et écologiste).

8. BP 2012 – POLITIQUE D’AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. AZINHEIRINHA.- Il s’agit du rapport sur la politique d’aide aux personnes handicapées pour lequel, comme Monsieur le Président l’a indiqué en début de séance, le conseil général engage cette année un budget très important et plus élevé que celui de l’année dernière. Nous en sommes en effet à un budget de 105,5 M€.

Cette politique s’articule autour de quatre programmes. Le premier est le programme d’aide à l’hébergement, avec un budget important de 64 M€ qui va nous permettre notamment de lancer les travaux de plusieurs structures : les foyers d’accueil médicalisé du Cannet, de l’Escarène, de Vence, ainsi que les foyers de vie de Villars-sur-Var et de Contes.

Le programme de maintien à domicile fait quant à lui l’objet d’un budget de 37,8 M€. Il s’agit essentiellement de la prestation de compensation du handicap qui concerne 2 397 personnes dans notre département, soit 20 % de plus que l’année dernière.

Dans le programme d’accompagnement social, nous poursuivons notre politique de recrutement et de formation de 35 AVS en appui des AVS relevant de l’Education Nationale.

Nous avons enfin le programme de fonctionnement de la MDPH. Comme vous le savez, la tutelle administrative et financière est assurée par le conseil général. Un budget a ainsi été approuvé lors de la Commission exécutive de la MDPH pour 2,104 M€.

Le bilan du schéma départemental 2007 – 2011 vous est également présenté dans le rapport. Ce bilan est à la hauteur des objectifs fixés par l’assemblée départementale en 2007. Sur les 22 établissements autorisés, 18 sont aujourd’hui ouverts, ce qui représente 444 places, soit plus que ce qui était prévu. Le schéma départemental prévoyait en effet 413 lits. Nous pourrions en dire autant des services, puisque 12 services ont été ouverts.

Nous travaillons sur l’élaboration du prochain schéma départemental 2012 – 2016. Vous avez souhaité, Monsieur le Président, installer en septembre l’observatoire du handicap qui vient d’ailleurs de se réunir cette semaine. Des Commissions de travail se sont saisies du bilan du schéma départemental. Elles nous feront des propositions pour l’élaboration du prochain schéma.

M. Le Président.- Je vous remercie. Monsieur MOTTARD.

M. MOTTARD.- Nous n’avons pas de problème particulier sur ce dossier, et nous le voterons. Nous attendrons avec intérêt le futur rapport de l’observatoire départemental. Je pense qu’il faut laisser passer quelques mois compte tenu de sa création récente.

En ce qui concerne les AVS, notre politique ne produit-elle un effet d’aubaine pour l’Education Nationale et pour l’Etat ? L’effort que nous faisons n’est-il pas un moyen pour

l'Etat d'en faire un peu moins ? De plus, nous constatons une somme de 450 000 € pour 35 AVS. Une délégation ne serait-elle pas plus coûteuse qu'une régie simple sur ce programme ?

M. Le Président.- Ces questions ne sont pas inutiles. Nous avons souhaité participer, dans le cadre de notre politique sur le handicap, à améliorer la prise en charge de la scolarisation des enfants handicapés. Nous avons considérablement progressé aujourd'hui sur cette question depuis le vote de la loi sur le handicap en 2005. Cela avait été un des points évoqués lors du débat entre les deux tours des dernières élections présidentielles. Si nous dressons le bilan 5 ans après, nous avons multiplié par 2 ou 3 le nombre d'enfants handicapés scolarisés. Nous avons donc amené notre pierre à l'édifice en finançant ces AVS itinérantes.

Je souligne que le coût de gestion relève de l'APEP qui emploie ces AVS, les forme, leur fait passer un brevet et leur donne une formation qualifiante. Nous avons renégocié un coût de structure à la baisse, soit 200 000 ou 300 000 € de moins par rapport à ce qu'il en était au début de la mesure. Aujourd'hui, nous devons être assez proches du coût que nous aurions à assumer si nous avions directement ces AVS. Il est vrai qu'il y avait initialement des frais de structure que, dans la politique globale de bonne gestion que nous vous présentons, nous avons veillé à restreindre.

Monsieur ALBIN.

M. ALBIN.- En ce qui concerne les AVS, les personnes recrutées entrent tout de même dans le cadre des contrats aidés, ce qui atténue grandement la charge correspondante.

M. Le Président.- Pour l'APEP, ce ne sont pas des contrats aidés.

M. ALBIN.- Ca dépend, il y a tous les cas de figure.

M. Le Président.- Non.

M. ALBIN.- Ceci étant dit, j'y reviendrai ultérieurement, je voudrais en premier lieu saluer le travail accompli par la MDPH. Le transfert de la compétence handicap au département s'est ici traduit par une meilleure réponse aux besoins des personnes concernées. Je tiens à le souligner. Pour autant, nous regrettons toujours le déficit de structures d'accueil, et en particulier le déficit de MAS et de structures destinées aux adultes handicapés incluant les soins, et non pas uniquement la partie foyer d'accueil, notamment pour les adultes handicapés vieillissants.

Nous ne pouvons que déplorer le retard pris dans le domaine de ces équipements, en particulier publics. Cela est d'autant plus préoccupant que les dépenses ne cessent de croître en regard des besoins, alors que les recettes liées à la compensation opérée par l'Etat demeurent stables. Ce transfert ne s'est donc pas fait à l'euro près. Pour offrir une meilleure réponse aux besoins, comme cela a été le cas pour les routes lors du transfert, il faut que notre collectivité abonde dans les financements.

Force est également de constater que dans le cadre des AVS itinérantes, qui sont certes indispensables, nous prenons en charge une part d'activité qui devrait revenir à l'Education Nationale. La scolarisation des enfants handicapés en milieu ouvert relève en effet du dispositif de l'Education Nationale. Ces raisons nous amènent à nous abstenir sur le dossier présenté, malgré des aspects positifs que j'ai soulignés.

M. Le Président.- Je vous remercie d'avoir souligné les avancées, ce qui a d'autant plus de valeur provenant de vous Monsieur ALBIN.

Monsieur AZINHEIRINHA.

M. AZINHEIRINHA.- En ce qui concerne le travail effectué par la MDPH, nous nous joignons tous à ce que vient de dire Monsieur ALBIN. J'y ajouterai la CDAPH qui se réunit très régulièrement avec des partenaires associatifs et des membres qui sont très engagés. Cela fait d'ailleurs de notre MDPH une des MPDH en France à avoir le meilleur taux de recouvrement au niveau des dossiers traités.

Pour les personnes handicapées vieillissantes, le programme de notre schéma départemental note l'ouverture de 8 établissements nouveaux dans notre département, ce qui est l'équivalent de 182 lits. C'est une des préoccupations sur lesquelles l'Observatoire est en train de se pencher, la problématique liée aux handicapés vieillissants devenant de plus en plus importante.

Quant aux AVS, le dernier conseil départemental de l'Education Nationale nous a présenté l'évolution de la prise en charge des enfants handicapés dans notre département sur les 5 dernières années. Il y a 5 ans, 474 enfants étaient pris en charge. Aujourd'hui, nous en avons près de 1 200. Nous avons donc deux fois plus d'AVS dans ce département, et le conseil général soutient effectivement cet accompagnement.

M. Le Président.- Merci.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

12. BP 2012 – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT, AIDE AUX TERRITOIRES, AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE

Mme ESTROSI-SASSONE.- Ce rapport vous propose d'une part d'approuver les orientations pour l'année 2012 de la politique relative au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), et de doter le FSL, pour la participation du conseil général, à hauteur de 4 M€ sur un budget prévisionnel total de 6,275 M€.

D'autre part, il vous est également proposé d'approuver la contractualisation avec la communauté urbaine Nice côte d'Azur, en sa qualité de délégataire des aides à la pierre, du programme « Habiter mieux ». Ce programme est destiné à apporter des aides aux propriétaires occupants modestes en situation de précarité énergétique, le conseil général,

grâce au dispositif FSL, permettant ainsi de mieux identifier le public cible qui pourra bénéficier de ces aides. Il est également prévu que l'Etat sollicite le conseil général à l'avenir sur d'autres territoires que celui de la communauté urbaine Nice côte d'Azur.

Il vous est aussi demandé d'approuver l'aide aux territoires à hauteur de 1,725 M€ pour : les actions mises en œuvre dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ; le plan départemental d'actions en faveur des quartiers prioritaires ; quelques actions hors programme.

Enfin, il est proposé d'approuver une aide aux jeunes en difficulté via le fonds départemental d'aide aux jeunes. Ce fonds accorde des aides aux jeunes suivis par les missions locales dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, plus particulièrement axée sur l'aide alimentaire et l'aide aux transports. Il s'agit aussi d'approuver le soutien du conseil général auprès des associations qui gèrent les 6 foyers de jeunes travailleurs des Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur ce dossier ?

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. Mmes GIOANNI et GIUDICELLI et MM. AZINHEIRINHA, BETTATI, COLOMAS, GUMIEL, ROUX, TABAROT, VEROLA et VIAUD ne prennent pas part au vote.

Je vous remercie. Je souligne que la modification du mode de gestion en lien avec le FSL qui va revenir en régie au conseil général pour la partie traitement des dossiers, qui jusqu'à présent était effectuée par la CAF, va nous conduire à une économie de 500 000 €. Dossier par dossier, ce que j'ai dessiné au début de la présentation de notre séance et pour étayer nos propositions budgétaires se retrouve dans chaque rapport. Dans le cas présent, par la reprise en régie, nous maintenons notre niveau d'intervention mais nous économisons 500 000 € sur le mode de gestion.

26. BP 2012 – POLITIQUE CULTURE

Dr FRERE.- Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir eu des paroles si importantes pour la culture dans des moments difficiles. Nous savons combien la culture est un élément clé lorsque nous sommes en crise, et lorsque nous voulons apporter un certain réconfort.

Vous connaissez bien ce dossier. Il a une importance considérable vis-à-vis de notre politique que je vais vous rappeler. Il s'agit bien-sûr de l'événementiel, avec notamment les soirées estivales. Vous savez ce que nous apportons dans le département, y compris pour les petits villages de montagne. Ce sont des moments importants de notre politique culturelle et de notre politique économique. Vous connaissez également ce que représente le succès de « C'est pas classique ! ». A ceci s'ajoutent les actions autour du patrimoine culturel, de la médiathèque départementale, des Archives départementales, du musée des Arts asiatiques et du musée des Merveilles.

De même, vous connaissez les avancées que nous avons eues dans notre politique auprès des jeunes avec l'encouragement des jeunes talents, le fonds de soutien et le cinéma itinérant.

Il est important de souligner que notre budget se tient et se maintient. Il est même légèrement supérieur à celui que nous avons dépensé cette année. Il s'agit donc d'un budget très encourageant, surtout en ce qui concerne les subventions. Ces subventions culturelles font vivre ce département. Les associations de la culture nous apportent la vie culturelle dans ce département. Certaines petites associations maintiennent ainsi la vie culturelle dans des villages. Nous en sommes à plus de 400 interventions et subventions culturelles qui font vivre et survivre la culture dans ce département.

Une note au rapporteur a été établie. Nous n'avons pas pu l'examiner en commission puisqu'elle a été établie tardivement. Il s'agit d'une demande de la fondation SOSNO qui souhaiterait disposer d'un local pour abriter les œuvres de SOSNO et les œuvres emblématiques de l'art contemporain. Evidemment, nous ne pouvons que répondre favorablement, mais nous répondrons avec beaucoup d'attention. Nous serons vigilants et nous ferons une estimation via un expert indépendant. Nous pourrions par exemple penser qu'il s'agit d'une mise en valeur importante du Port. Nous pourrions ainsi envisager de prêter ce local, sachant qu'il appartiendrait ensuite à la fondation d'être responsable de la gestion de cet espace. Nous ne voulons pas que cela soit un nouveau musée départemental, mais nous comprenons que ce serait une bonne opération, à condition de trouver une entente correcte autour d'un vrai partage entre la fondation et le conseil général. Nous envisagerons et étudierons cette possibilité, et nous vous tiendrons informés de nos rapports qui seront certainement très courtois autour de l'avancée de ce dossier. J'en ai terminé.

M. Le Président.- Je vous remercie pour cette présentation et pour votre engagement personnel au service du rayonnement de la culture de notre département. Vous avez bâti une politique ambitieuse, et vous vous investissez personnellement à son service. Je vous en remercie au nom de tous nos collègues.

Monsieur MOTTARD.

M. MOTTARD.- Nous n'avons effectivement pas de difficultés majeures sur ce dossier. Nous pouvons une fois de plus nous féliciter de nous être mobilisés à un moment donné pour que la culture soit une exception de la clause de compétence générale. Cela permet d'avoir un budget, un débat et une explication sur la culture dans le département, ce qui n'aurait pas été le cas sans cette exception.

Le budget a subi les effets de la crise dans un contexte d'une compétence qui n'est pas obligatoire. A ce propos, vous rappelez dans votre présentation les éléments de compétences obligatoires du département en matière culturelle. Vous faites références aux musées, mais ce n'est pas une compétence obligatoire. C'est un choix. La lecture publique est quant à elle bien une compétence obligatoire, mais il faut aussi ajouter les Archives.

M. Le Président.- Budgétairement, les Archives sont rattachées aux moyens généraux.

M. MOTTARD.- D'accord. Vous avez évoqué les trois associations qui bénéficient d'une subvention d'équilibre. Nous connaissons notamment le rôle important de l'ADEVREPAM dans le département. N'avions-nous pas déjà voté une délibération de ce type en Commission permanente ?

Dr FRERE.- Nous avons voté dernièrement une subvention de 50 000 € pour l'ADEVREPAM. Vous savez le rôle important que cela représente, et vous savez également combien nous permettons à des gens de s'investir dans ce dossier. Nous avons une certaine chance, puisque nous avons fait une découverte mondiale. C'est une récompense de ce que nous investissons dans ce dossier. Je pense que c'est une des plus belles grottes qui existent, avec une richesse tout à fait exceptionnelle.

M. MOTTARD.- Je ne remettais pas en cause l'opportunité ni la nécessité d'aider cette association qui effectivement est extrêmement importante, mais j'avais simplement souvenir de ce point en Commission permanente.

Le dernier point concerne le fonds de soutien. J'interviens assez régulièrement sur cette question. Nous avons 450 000 € pour 2012, ce qui est effectivement mieux que les 300 000 € de 2011, mais bien inférieur aux 750 000 € de 2010 ou au million d'euros de 2009. Or la question du fonds de soutien ne se résume pas à une question culturelle. Ce n'est pas une cerise sur le gâteau, mais bien véritablement la capacité à attirer des tournages, à établir des partenariats, etc. Cela a évidemment des retombées en matière culturelle, mais également en matière d'image, de communication et d'économie. Le fonds de soutien n'est donc pas simplement un élément du budget culture. Nous pourrions presque le placer à parité avec l'action économique.

450 000 € pour 2012, c'est mieux qu'en 2011, mais ce n'est pas assez compte tenu probablement d'un certain nombre d'opportunités de tournages qui vont se présenter dans les mois qui viennent. Je souhaite simplement qu'à l'occasion de la prochaine DM, ce budget soit revu à la hausse. Encore une fois, c'est un budget qui peut rapporter d'importants bénéfices.

Dr FRERE.- Monsieur MOTTARD, vous connaissez tout de même l'investissement que nous faisons. Nous sommes tout à fait conscients qu'il ne s'agit pas seulement de culture mais aussi d'économie. Avouez quand même qu'il s'agit de 150 000 € supplémentaires par rapport au dernier budget, ce qui est un effort important et considérable que nous consentons. Bernard ASSO peut sans doute apporter une précision, puisque vous savez l'importance qu'il donne à la défense du cinéma.

Pr ASSO.- Le point d'orgue de cette politique réside dans le fait que nous ayons dans notre département, ce qui est assez unique en France, passé des accords avec le CNC qui abonde dans un rapport de 2 pour 1 par rapport à nous. De plus, le Comité de Lecture est

composé de personnes de grande qualité, avec des producteurs, des réalisateurs et des diffuseurs.

Comme cela a été dit, le budget a été augmenté de 150 000 €. Je pense que les effets et les retombées sont connus. Personne n'en doute. Des métiers sont aussi préservés, puisque près de 400 familles vivent à travers et pour le cinéma. Il conviendrait en outre de déterminer une stratégie pour essayer de récupérer de l'argent de la part des SOFICA. Nous avons envisagé à une époque de créer une SOFICA régionale ou départementale, ce qui aurait permis de concentrer de la défiscalisation en l'affectant à des activités de tournages locaux. Bercy n'a pas souhaité suivre en ce sens, puisque le lobby de la production cinématographique français était un peu inquiet face à cette hypothèse.

Je pense que nous pourrions relancer aujourd'hui cette réflexion, dans la mesure où nous sommes dans une période de difficulté. Rien ne serait pire que de voir disparaître ces outils parfaitement pertinents. Je souhaiterais donc que le Président puisse le cas échéant étudier la possibilité de créer une SOFICA régionale ou d'envisager une affectation régionalisée de certaines SOFICA qui pourraient dès lors bénéficier d'un statut fiscal plus efficient.

M. Le Président.- D'accord. Je pense que tout a été dit sur la pertinence de la politique cinéma. Je remercie Bernard ASSO pour l'avoir initiée. Il est vrai que nous sommes le seul département de France à avoir ce partenariat avec le CNC, puisque cela se fait d'habitude au niveau de la région. Nous avons augmenté notre participation, et nous partageons le constat de l'importance que cela a en termes d'image et en termes économiques pour notre département. Nous aviserons en fonction de la qualité des projets. S'il faut consentir un effort supplémentaire en cours d'année pour accueillir des tournages pouvant avoir un fort rayonnement, nous le ferons, comme nous avons pu le faire cette année.

Sur l'ADEVREPAM, vous avez rappelé que nous avons voté deux fois 50 000 €, en septembre et en décembre, ce qui porte la participation du conseil général à 350 000 € en 2011. C'est pour moi, et je le dis très officiellement aujourd'hui, une avance sur 2012. Il faut que le Professeur de LUMLEY l'intègre bien. Les efforts doivent être faits par tout le monde. Je ne voudrais pas connaître la même pression au mois d'octobre prochain et m'entendre dire : « si on ne nous donne pas cela, on ferme ». Nous sommes en décembre, il est donc possible d'anticiper. Le message est donc public.

Me CONCAS.

Me CONCAS.- Merci Monsieur le Président. Puisque nous sommes dans l'effort et dans la culture, j'ai devant moi la plaquette des vœux du 5 janvier 2012 avec Nicolas CANTELOUP. Sur cette photographie, il est en train de bâiller. A l'évidence, son bâillement, qui doit être une expression d'ennui, sera vite calmé par le montant du cachet qu'il va percevoir. Il semblerait qu'une somme d'environ 70 000 € lui sera versée pour 1 heure 10 de spectacle, ce qui doit représenter à peu près 4 années de salaire d'un employé du conseil général de catégorie C. Si nous ajoutons les frais annexes liés au transport de l'artiste, à

l'éclairage, au son, outre le buffet qui dépasserait les 30 000 €, nous en arriverions à un montant de frais de vœux, pour cette opération culturelle, qui avoisinerait les 200 000 €. Rassurez-moi et dites-moi tout de suite que je me trompe. Dites-moi aussi que Nicolas CANTELOUP ne percevra pas 70 000 € de cachet. Si c'est le cas, nous aurons infiniment du mal à assister à cette représentation.

M. Le Président.- Je retrouve vos méthodes habituelles. Hier vous avez appelé un chef du service du protocole en disant : « vous avez reçu une lettre anonyme »... J'ignore d'où vous tenez vos chiffres. Puisque vous citez des chiffres, vous pourriez donner vos sources. Ce ne sont pas des chiffres officiels. Souhaitez-vous que nous annulions les vœux au personnel ? Nous allons le voter. J'ai annulé en 2009 les vœux institutionnels, contrairement à Monsieur VAUZELLE qui fait chaque année des vœux très coûteux, qui reçoit des dizaines de milliers d'invités à l'Hôtel de Région. Il existait auparavant deux cérémonies de vœux : les vœux au personnel, et les vœux institutionnels. Le conseil général est la première collectivité à avoir annulé ses vœux institutionnels.

Ce ne sont donc pas les vœux du conseil général, mais bien un moment de fête pour le personnel. Ce budget ne relève d'ailleurs pas de la culture mais de la Direction des Ressources Humaines. Nous avons aujourd'hui 200 M€ de budget que nous examinerons tout à l'heure pour le personnel, dont 190 M€ de rémunération et 10 M€ en faveur de l'action sociale pour le personnel.

Nous avons 4 800 agents. Cette soirée a un prix. Le billet de CANTELOUP qui se produira au Nikaïa dans un mois a un prix de 50 €. Nous offrons donc cela au personnel du conseil général. C'est un choix que je souhaite faire. Nous avons supprimé il y a 2 ans le cadeau de 20 € que nous faisons et qui était accompagné d'un objet promotionnel, ce qui n'avait pas je crois grand intérêt aux yeux du personnel. En revanche, la majorité départementale a estimé qu'il n'était pas inopportun, une fois par an, de prévoir un événement. Nous maintenons de la même façon l'Arbre de Noël qui a aussi un coût. Seule la salle du Nikaïa peut nous permettre de rassembler 5 000 agents et leurs conjoints. Cette salle a des prestations techniques très chères. Nous avons fait appel à un artiste de renommée nationale qui va intervenir sur un cachet qui doit être de l'ordre de grandeur de celui que vous indiquez.

Les autres chiffres que vous citez sont faux. Il n'y aura pas de buffet, et nous avons un partenariat avec le syndicat des boulangers. Vous le direz à votre informateur anonyme, dans la pénombre des couloirs. C'est toujours malsain avec vous. Sans doute cela vient-il de vos fréquentations aujourd'hui. Il y a toujours un malaise, avec un air gentillet. La délation, les lettres anonymes, cela me gêne. Vous direz à votre informateur que ce ne sont pas les bons chiffres.

Néanmoins, nous allons voter. Chacun prendra ainsi ses responsabilités. Si vous souhaitez annuler les vœux au personnel... Je rappelle que ce ne sont pas mes vœux, mais les vœux au personnel du conseil général des Alpes-Maritimes. Ce ne sont d'ailleurs même pas

des vœux mais une soirée offerte au personnel des Alpes-Maritimes. Nous pouvons, pourquoi pas, décider ensemble de l'annuler. C'est un choix, et chacun prendra ses responsabilités.

J'ai trop l'habitude que vous jouiez sur les deux tableaux. Je vous connais suffisamment. Si vous êtes contre les vœux du personnel, vous le direz clairement.

Madame GIUDICELLI.

Mme GIUDICELLI.- Je veux vous dire, Marc CONCAS, que je suis très choquée par ce que vous venez de dire. Je suis choquée par la méthode et par le fond. Monsieur le Président a clairement indiqué ce qu'il en était de la méthode. Lorsque j'entends parler de lettre anonyme ou autre, je trouve cela très nauséux. Sur le fond, dans les différentes commissions que je préside, j'entends souvent parler du salaire du personnel. Quand par exemple il est dit qu'un coût de 50 000 € n'est pas cher, je le rapporte au nombre correspondant de mois de travail pour une jeune femme de catégorie C qui est seule avec deux enfants et qui a souvent du mal à payer à la fois le loyer et la nourriture pour ses enfants. Vous n'avez pas le monopole de la prise en compte des petits, des pauvres, etc. Nous le faisons certainement bien mieux et bien plus souvent que vous.

De plus, une jeune femme de catégorie C ne pourra jamais payer 50 € pour aller voir cet artiste. Je trouve très bien que l'on consacre une somme, que vous jugez importante, pour que le personnel dans son ensemble, y compris ceux qui vivent comme ils le peuvent, puisse bénéficier de ce cadeau. Je suis convaincue que tout le monde est d'accord avec moi. Si vous ne l'êtes pas, tant pis pour vous, c'est bien triste.

M. Le Président.- Monsieur VIAUD.

M. VIAUD.- En effet, je ne comprends pas du tout cette déclaration. Je trouve qu'il y a vraiment des choses sur lesquelles on ne devrait pas s'opposer, notamment pour le personnel. Il s'agit d'un moment de plaisir et de convivialité en direction du personnel du département. Vos propos me choquent aussi et sont assez perturbants. Allez expliquer à chacun des agents qu'il n'y aura plus ce moment annuel. J'ignore comment cela sera perçu. Je suis très favorable à un vote, puisque je trouve que cette déclaration est franchement malvenue.

M. Le Président.- Me CONCAS.

M. CONCAS.- Le 6 décembre 2011, Christophe BECHU, le Président du conseil général UMP du Maine-et-Loire, a indiqué que, dans un souci de juste économie, compte tenu du climat budgétaire un peu tendu, il présenterait ses vœux sur internet. Vous avez été interviewé par la chaîne de télévision BFM, et vous avez souscrit à cette analyse. Je pensais que vous vous approprieriez le bon conseil de votre homologue. Les fonds dépensés pour CANTELOUP auraient alors pu être affectés à des postes budgétaires qui en ont besoin. Nous en parlerons dans la journée. Il s'agit par exemple des dossiers jeunesse que vous rapportez, Monsieur VIAUD, et qui sont en baisse de 37 % sur 3 ans. Cela vous honorerait de dire, et les agents du conseil général pourraient le comprendre, que nous sommes dans la difficulté et que

cette somme extrêmement importante sera affectée en direction des jeunes de ce département. Tous les agents pourraient le comprendre.

M. Le Président.- Je suis tout à fait d'accord avec Monsieur BECHU. Comme je l'ai indiqué à BFM, je le fais depuis 2009. Y a-t-il des vœux institutionnels au conseil général depuis 2009 ? Non. Il y avait deux cérémonies avant la crise, et nous n'avons conservé que la soirée pour le personnel du conseil général, ainsi que l'Arbre de Noël. Peut-être voulez-vous supprimer aussi l'Arbre de Noël ? Vous êtes à un niveau de revenus où une place à 50 € n'est évidemment rien pour vous. Pour des personnes qui ont un revenu modeste, c'est important, et nous avons une politique sociale ambitieuse pour le personnel du conseil général.

N'introduisez pas perfidement une confusion en disant qu'il y a des vœux. Ce n'est pas le cas. C'est la soirée festive du personnel du conseil général. C'est d'ailleurs l'intitulé du carton d'invitation qui reprend uniquement l'affiche officielle du spectacle de Nicolas CANTELOUP.

A chacun de prendre ses responsabilités. Les syndicats majoritaires présents aujourd'hui retranscriront certainement très clairement la position de chaque élu. Adressez-vous aussi à Monsieur VAUZELLE qui pour sa part adresse ses vœux chaque année. Je crois que cela avait fait débat, puisqu'il y avait eu une année un coût de plus de 600 000 € à l'Hôtel de Région. Dites-le bien à tous vos amis. J'espère que cette position sera dans toutes les collectivités que vous administrez, dans la région et ailleurs.

Monsieur VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je dirai juste un mot sur ce débat qui est effectivement un peu hors cadre. Il était pertinent de poser ces questions puisque nous avons au moins eu la confirmation sur le montant du cachet de Nicolas CANTELOUP. Si certains ont été étonnés de l'intervention de Marc CONCAS, je suis personnellement atterré du montant de cette prestation. Si nous enlevions un 0, ce serait très bien et nous n'aurions rien à dire.

M. Le Président.- Monsieur LEROY.

M. LEROY.- Nous parlons d'une tradition républicaine. Vous vous insurgez contre une tradition républicaine. Tous les exécutifs savent très bien que les vœux au personnel sont le seul moment où l'exécutif prend la parole pour remercier le personnel du travail fourni. Lorsque l'on considère le travail accompli par tous les services du conseil général, c'est le seul moment où l'exécutif peut les remercier et les récompenser. Je trouve que c'est remarquable, parce que le personnel le vaut bien.

M. Le Président.- Je demande donc très clairement : qui souhaite que nous annulions la cérémonie des vœux du conseil général ?

M. TUJAGUE.- Ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

M. Le Président.- Ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour, mais d'autres l'ont inscrit pour nous. Nous nous prononçons donc en toute transparence. Je connais trop les objectifs de ceux qui ouvrent ce débat. Qui souhaite que nous maintenions la soirée de vœux au personnel du conseil général ?

Le maintien de la soirée du personnel du conseil général est approuvé à l'unanimité.

Même Me CONCAS a donc voté pour. Le débat est clos. Je mets à présent aux voix le rapport sur la culture.

Le rapport n°26, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. MM. FRERE, LISNARD et TABAROT ne prennent pas part au vote.

La séance est suspendue à 13 h 20 et reprend à 14 h 45.

18. BP 2012 – PROGRAMME AGRICULTURE

M. GINESY.- Ce dossier ne correspond pas à la plus importante ligne budgétaire de notre budget, mais c'est une politique volontariste du conseil général sur l'agriculture. Nous pouvons tous être satisfaits de ce que cette politique aboutisse aujourd'hui à une certaine stabilité du nombre d'agriculteurs. Voilà en effet deux ans que le nombre d'agriculteurs est stable dans le département des Alpes-Maritimes. J'y vois là une part du succès du plan voulu par l'assemblée départementale.

Cette année, le coût de ce programme est de 1 736 420 € qui se composent de 814 500 € pour l'investissement et 921 920 € en fonctionnement. Notre politique départementale s'appuie sur la politique nationale, sur le plan de développement rural hexagonal, ainsi que sur le document régional de développement rural. Par ailleurs, nous nous appuyons fortement sur les aides européennes qui ne manqueront pas d'évoluer dans les années qui viennent.

Parmi les objectifs qui sont les nôtres, nous avons la préoccupation d'adapter notre réglementation à l'évolution européenne et par rapport à la situation de certaines données, comme l'arrivée du frelon asiatique.

Je vous propose aujourd'hui de reconduire : l'aide à l'investissement et à la modernisation des exploitations agricoles ; l'incitation à l'assurance grêle ; la bourse départementale ; l'héliportage ; l'acquisition de produits de soins ; la désinfection des vacheries communales ; la prise en charge, par l'intermédiaire de la Chambre régionale d'Agriculture, au bénéfice des éleveurs, d'une partie des coûts du petit matériel ; le dispositif de soutien sanitaire à la prophylaxie obligatoire ; le dispositif de soutien sanitaire à la prophylaxie apicole ; le soutien au développement et à l'animation avec l'aide aux structures œuvrant pour le milieu agricole et rural ; l'aide à l'investissement dans les entreprises et industries agroalimentaires.

Voilà ce rapport rapidement présenté. J'insiste sur le fait que notre politique agricole, si elle ne représente pas un gros budget, apporte néanmoins une grande satisfaction pour tous ceux qui vivent de l'agropastoralisme et de l'agriculture dans les Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- Merci Monsieur GINESY. Sur ce rapport, y a-t-il des interventions ?

Le rapport n°18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15. BP 2012 – POLITIQUE ECONOMIE ET TOURISME

M. MASCARELLI.- Ce rapport devrait également être adopté à l'unanimité. Je précise qu'il ne s'agit pas de la politique économie et tourisme, mais de deux aspects de l'économie de notre département que sont les diverses formes d'industries, et le tourisme. Ce rapport très général traite de nos diverses interventions, tant dans le domaine touristique que dans celui de l'entreprise. Il a été examiné en commission. Il a soulevé un vote réservé du groupe socialiste. Je pense que cet avis réservé, informations prises, devrait se transformer en avis positif, puisque rien dans ce dossier n'est susceptible de donner lieu à polémique.

Je précise qu'étant impliqué Team Côte d'Azur, je ne prendrai pas part au vote. J'ajoute également que l'assemblée générale de Team Côte d'Azur, qui s'est réunie il y a deux jours, s'est parfaitement inscrite dans la ligne de ce qui est décrit dans le rapport que nous défendons aujourd'hui.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur ce dossier ?

Le dossier n°15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. MM. CIAIS, CONCAS, GUMIEL, MASCARELLI et VIAUD ne prennent pas part au vote.

16. VENTE DU CENTRE INTERNATIONAL DE COMMUNICATION AVANCEE (CICA) SUR LA COMMUNE DE VALBONNE

M. MASCARELLI.- Ce dossier m'évoque une certaine nostalgie puisque je le présente depuis 1986. Je pense qu'il devrait aujourd'hui soulever moins d'oppositions, puisqu'il s'agit de la proposition de cession du CICA à un groupe constitué de Perial Asset Management et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette proposition a été longuement négociée par nos services. Elle fait l'objet d'un protocole qui n'est malheureusement pas aussi extraordinaire que nous aurions pu l'imaginer, mais qui tout de même nous évite d'avoir à faire face à la problématique de la réoccupation du CICA après le départ d'Eurecom, ainsi qu'à la nécessité d'investir au moins 10 M€, voire 20 M€, pour remettre ce bâtiment aux normes.

M. Le Président.- Monsieur VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Le CICA nous coûte fort cher, et nous en débarrasser nous coûtera moins cher, même si nous nous en débarrassons pour peu. Toutefois, c'est un

bâtiment sur lequel nous avons fait de nombreux sacrifices. Monsieur MASCARELLI a fait allusion aux débats récurrents que nous avons pu avoir pendant de nombreuses années. La collectivité territoriale a consenti d'importants sacrifices pour un bâtiment qui est public. Nous préférierions que ce bâtiment reste public, d'autant qu'il existe une collectivité qui souhaite ajouter ce bâtiment et ses charges à son patrimoine.

J'ai étudié le compromis pour vérifier s'il y avait une quelconque chance que ce bâtiment échappe à la destination que nous lui préférierions, c'est-à-dire une utilisation publique par une collectivité territoriale. Au regard de ce compromis, je suis pratiquement persuadé que la vente ne se fera pas pour différentes raisons liées aux conditions suspensives dont certaines se répondent l'une l'autre. Cela concerne notamment l'obtention des prêts et la nécessité de trouver un certain nombre de locataires durant le premier semestre 2012. Ces deux conditions suspensives se valident l'une l'autre, mais aucune ne peut se réaliser si l'autre ne l'est pas. Cela ne peut donc fonctionner. De plus, la somme d'emprunt prévue me semble peu compatible avec une opération privée. Enfin, la condition suspensive de droits à bâtir sur ce foncier me paraît peu susceptible d'obtenir une réalisation dans la mesure justement où les collectivités qui peuvent donner ces droits à bâtir sont preneuses.

Dès lors, je suis à peu près persuadé que cette vente ne pourra pas avoir lieu telle qu'elle est définie, si toutes les conditions suspensives doivent être levées, comme cela est stipulé sur la convention. Nous allons néanmoins vous laisser faire votre expérience, sachant que nous en reparlerons l'année prochaine puisque la vente n'aura pas eu lieu.

Nous allons donc voter ce rapport, mais nous restons persuadés qu'à tant faire de se débarrasser de ce bâtiment, il serait mieux qu'il reste public. La vente que vous avez montée nous amènera de toute façon, une fois son échec constaté, à ce maintien du caractère public de ce bâtiment. Enfin, si certes nous ne risquons rien, il faut tout de même évacuer le bébé sans savoir si la vente aura lieu, ce qui n'est pas sans coût.

Nous allons donc voter ce rapport, puisque nous sommes pleins d'une bonne volonté qui est tout à notre honneur. Nous allons vous laisser faire votre expérience, et nous vous disons à l'année prochaine.

M. Le Président.- Monsieur TUJAGUE

M. TUJAGUE- Lors de mon arrivée dans cette Assemblée, un débat était déjà engagé sur le CICA et donnait lieu à des positions radicalement différentes. Le groupe auquel j'appartiens aujourd'hui s'exprimait alors très clairement à ce sujet et avançait des arguments solides. Il nous était répondu que ce projet était l'avenir, etc. Je n'insiste pas sur ce sujet. Nous l'avons évoqué depuis à chaque fois. Nous avons été parmi ceux ayant souhaité à un moment donné que soit mis un terme à cette expérience, et que ce grand bâtiment, qui pouvait présenter un intérêt, soit vendu.

Aujourd'hui, vous nous proposez de le vendre. Il est vrai que les conditions suspensives sont importantes et ne garantissent pas la réalisation de cette vente. Ceci dit, nous

avons pour la première fois une proposition plus concrète que celles que nous avons eues auparavant. Nous approuverons donc cette vente, telle qu'elle nous a été présentée, en espérant qu'elle pourra se réaliser.

Toutefois, même si c'est uniquement pour notre information, nous souhaiterions que nos services nous fassent un bilan de cette opération. Ce n'est pas pour nous tourner vers le passé, mais ce serait appréciable, ne serait-ce que pour nous inciter à beaucoup plus de prudence dans un certain nombre de choix, même si je n'en vise aucun aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci. Monsieur GUMIEL.

M. GUMIEL.- Les deux groupes semblent d'accord avec nous, sauf peut-être sur le cheminement. Je fais confiance aux repreneurs pour avoir étudié les possibilités qui leur sont offertes. Il est de règle, lorsque nous faisons un investissement de cet ordre, de mettre des conditions suspensives. Je suis cependant plus optimiste que Monsieur VINCIGUERRA. Je pense qu'elles seront levées et que la signature pourra intervenir dans le courant de l'année 2012. Lors de mon premier mandat en 1992, le CICA faisait déjà l'objet de débats. Nous en parlons depuis chaque année, et nous étions d'accord pour trouver la meilleure solution. Une proposition avait été faite à la CASA, dont je suis un des vice-présidents. Le maire de Valbonne et le président de la CASA ne semblaient pas intéressés, même avec des conditions financières nettement inférieures à celles d'aujourd'hui. Si mes souvenirs sont exacts, cette cession était proposée pour un euro symbolique. Les choses n'ont pas beaucoup évolué puisqu'ils ne s'alignent pas sur la proposition qui a été faite.

Je suis ravi de voir que nos collègues de l'opposition se rallient à notre position, et j'espère que nous ne parlerons plus du CICA en 2013.

M. Le Président.- Je remercie les groupes, puisque tout le monde va a priori approuver ce rapport. Nous allons donner délégation à la Commission permanente pour signer un compromis de vente qui prévoit des conditions suspensives sur une période définie. Cela nous permettra de sortir d'un dossier récurrent dont nous avons parlé durant des heures dans cet hémicycle pour déplorer le coût de cet investissement pour le conseil général. Nous devons reconnaître que cet investissement ne s'est pas révélé à la hauteur des espérances de ceux qui l'avaient imaginé.

Ce bâtiment a été géré sous la forme d'une délégation de service public, d'un marché puis d'une régie. Le déficit annuel moyen d'exploitation a été d'un peu plus de 1 M€ par an, de 1991 à 2005. Nous avons dû mettre chaque année environ 1 M€ en moyenne jusqu'en 2006, date à laquelle nous avons repris la gestion du CICA en régie. Nous sommes alors passés de 1 M€ à 600 000 € par an. Depuis la création du CICA, le déficit d'exploitation en fonctionnement a représenté un coût de 19 M€ pour le conseil général, ce à quoi il faut ajouter 1 M€ pour le personnel mis à disposition. Sans parler de l'investissement initial, le fonctionnement du CICA a donc coûté 20 M€ au conseil général.

Nous essayons d'en sortir depuis longtemps. Ce rapport, comme vous l'avez souligné Monsieur TUJAGUE et je vous en remercie, est plus concret que les précédentes propositions que nous avons eues. Suite à une mission d'évaluation, notre assemblée avait décidé le 23 juin 2005 de vendre le CICA. Depuis 2005, nous nous sommes efforcés d'atteindre cet objectif. Un appel à candidatures avait été lancé la même année et nous avons alors reçu trois offres. La première provenait de la société Stena, sans proposition financière ni prévision de travaux. Cette offre assez fantaisiste n'a pas donné de suite. Une autre offre nous était parvenue de la part de Directoire Finance, avec un montant d'acquisition de 8 M€. Cette proposition associait Cari en tant que partenaire et prévoyait 3,3 M€ de travaux. La dernière offre émanait de la société Turner en partenariat avec Antipolis Labs. Elle proposait un prix de 14,4 M€, avec 9,5 M€ de travaux. Cette offre, même si elle était à l'époque éloignée de l'estimation des domaines, paraissait intéressante. Malheureusement, elle s'est terminée par une fin de non-recevoir, les demandeurs n'ayant finalement plus donné suite. Le conseil général a donc pris acte de l'échec de l'appel d'offres, et nous avons interrompu la mise en concurrence le 18 décembre 2006.

Aujourd'hui, nous avons une offre. Elle comprend des clauses suspensives. M. VINCIGUERRA, vous avez exprimé votre pessimisme. Nous verrons ce qu'il en sera. Les repreneurs potentiels s'appuient sur une location à une grande entreprise nationale. J'espère que cela se concrétisera. Vous avez évoqué une piste publique, dans laquelle le conseil général conserverait ce bâtiment pour lui donner une vocation publique. Il faut rappeler que les locaux vont en partie être vidés suite à la création du Campus STIC et au déménagement d'Eurecom. Nous aurions pu relouer ces locaux, les investir pour des activités du conseil général, ou y implanter une activité économique relative à la Technopôle.

Toutefois, comme l'a précisé Monsieur MASCARELLI, si nous voulons mettre ce bâtiment aux dernières normes et aux exigences environnementales, environ 20 M€ de travaux devront être réalisés. Si nous le faisons à un niveau d'exigence moins élevé, cela représentera tout de même 10 M€ de travaux. Nous aurions donc entre 10 et 20 M€ d'investissements pour un bâtiment vieillissant qui ne répond plus du tout aux nouvelles normes environnementales et aux exigences liées à la location de grandes surfaces. Il serait donc difficile pour le conseil général d'aller dans cette voie.

J'ai évoqué ce dossier depuis plusieurs mois avec le président de la CASA, Jean LEONETTI. Avant l'arrivée de cette offre, nous avons envisagé la possibilité de céder ce bâtiment à la CASA pour un euro symbolique, charge à la CASA de réaliser les investissements nécessaires. Nous en étions là lorsque deux offres sont intervenues, dont une associant Perial Asset Management et la Caisse des Dépôts et Consignations, celle-ci ayant l'avantage de représenter une signature institutionnelle crédible et non-fantaisiste.

Auriez-vous convenu qu'en ayant une offre de ce niveau, je vous demande malgré tout de valider une cession à la CASA ? Le conseil général perdrait alors 9,5 M€. Je ne me vois pas faire une telle proposition. Nous avons une offre à 9,5 M€. Il serait surprenant de la refuser pour préférer céder gracieusement le bâtiment. Ce serait même une faute. J'ai évoqué ce dossier avec Jean LEONETTI et avec le maire de Valbonne.

Jean LEONETTI m'a indiqué, dans un courrier en date d'hier que je tiens à votre disposition : « *Monsieur le Président, cher Eric, vous m'avez adressé le 12 décembre 2011 un courrier m'informant de la proposition qui vous a été faite pour l'achat du CICA. Dans ce courrier, vous m'indiquez que vous êtes en possession aujourd'hui d'une proposition d'achat de l'OPCI Majestral et de la Caisse des Dépôts pour un montant de 9,5 M€ net vendeur, assortie d'un programme de mise à niveau de 20 M€. Vous me demandez également si je souhaite vous faire, sur cette même base, une proposition de rachat pour le compte de la CASA. J'ai le regret de vous informer que je ne suis pas en mesure de vous proposer une offre de rachat dans les mêmes conditions. Je tiens néanmoins à vous indiquer que je suis très attentif à l'avenir du CICA et que je reste ouvert à toute proposition le concernant, si les conditions venaient à évoluer.* »

Aujourd'hui, les choses sont donc claires. Allons dans cette voie. Je remercie le Directeur Général des Services et les services qui ont travaillé sur ce dossier. Nous n'avions pas le droit de nous exonérer de la possibilité de vendre ce bâtiment pour 9 M€. Nous ferons tout pour que cela fonctionne. Dans ce cas, nous aurons gagné cette somme, et surtout nous ne perdrons plus les frais de fonctionnement chaque année. Si cette cession ne devait pas avoir lieu, nous reviendrions au point de départ que nous connaissons depuis 1990, et nous étudierions à nouveau la possibilité d'une opération avec la CASA.

Voilà l'état des lieux de ce dossier pour lequel se dessine aujourd'hui une perspective de sortie. Nous avons certes beaucoup perdu dans cette affaire. Si nous la gardons, nous continuerons à perdre.

Monsieur MASCARELLI.

M. MASCARELLI.- Le planning qui nous est proposé est tel que nous ne viderons pas les lieux avant que la décision soit prise. Nous allons certes quitter les lieux pour la partie Eurecom qui va emménager au Campus STIC, ce qui est d'ailleurs une nouvelle donne du problème. Si l'opération de vente venait à échouer, nous serions dans les temps pour trouver une autre solution.

Par ailleurs, je ne voudrais quand même pas que l'on finisse cette histoire sur un constat d'échec. Le CICA a en effet beaucoup servi l'économie de ce département et l'économie de Sophia Antipolis. Si nous n'avions pas implanté les incubateurs au CICA, ils ne seraient allés nulle part. Je rappelle que ces incubateurs interviennent sur l'aire de Sophia Antipolis, sur celle de Grasse, et sur celle de Nice Côte d'Azur. Le CICA nous a certes coûté fort cher, mais une action importante a tout de même été menée à partir de cette structure.

M. Le Président.- C'est en effet une précision importante. Cet investissement a été fait au service de l'économie du département et a été très utile sur une période. Il l'est peut-être moins aujourd'hui par rapport aux objectifs initiaux et à l'évolution de ces structures aujourd'hui.

Monsieur VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Nous échangeons pour dire que nous sommes finalement d'accord, avec simplement une différence d'appréciation sur la fin de l'aventure. J'ai dit exactement ce que vous avez dit : nous tentons le coup, et nous verrons dans un an. Si dans un an la vente ne se fait pas dans les conditions prévues, et c'est ce que je pense, il sera temps de répondre de manière généreuse à la demande de la CASA.

M. Le Président.- Je précise que ce n'était pas une offre de la CASA. C'était une proposition de ma part. Je m'en étais ouvert à Jean LEONETTI. C'est donc un point de vue partagé. Cependant, comme je l'ai expliqué, je me vois difficilement refuser l'offre qui nous est faite aujourd'hui. J'imagine d'ailleurs ce que certains d'entre vous me reprocheraient si j'agissais ainsi.

Monsieur GUMIEL.

M. GUMIEL.- Ma collègue Françoise assiste au Bureau de la CASA dont elle est vice-présidente. Lorsque vous avez parlé de ce sujet avec le président de la CASA, il nous a dit que le CICA ne l'intéressait pas en l'état actuel, même pour un euro symbolique. C'était il y a un an environ. Les choses ont pu évoluer. Si demain l'opération de vente venait à échouer, vous pourriez renégocier avec le président de la CASA, mais au moment où la discussion avait eu lieu, ce n'était pas dans les objectifs de la CASA.

M. Le Président.- Bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets donc ce dossier aux voix.

Le rapport n°16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

17. BP 2012 – PROGRAMME AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dr REVEL.- Je vais vous présenter le programme d'aménagement du territoire. Un résumé synthétique du rapport a été évidemment étudié en commissions. Dans les deux commissions concernées, l'avis a été favorable avec néanmoins un vote contre du PC et du groupe PS.

Ce rapport met en perspective les actions du département en matière d'aménagement du territoire pour l'exercice 2012. Il s'agit en outre : du partenariat entre le département et l'Etablissement Foncier Provence Alpes Côte d'Azur (EPF) ; de la participation aux travaux du Syndicat Mixte de Sophia Antipolis (SYMISA) dans le cadre des études « Sophia Antipolis 2030 » ; du suivi des études et des opérations d'aménagement de l'Eco Vallée de la Plaine du Var ; du réseau et des services des Maisons du Département ; des actions d'aménagement numérique, téléphonie mobile, haut débit, télévision numérique. Ce programme est doté pour l'exercice 2012 de 18 000 € en investissement, et 980 000 € en fonctionnement. Il permettra par ailleurs de générer les recettes suivantes : 2 300 € de loyer pour les trois sites de téléphonie mobile de Coursegoules, Saint-Martin-d'Entraunes et la Brigue, qui sont la propriété du département ; 50 000 € de subventions du fonds national d'aménagement et de développement du territoire ; 15 200 € pour le service de passeport biométrique opéré pour le compte de l'Etat.

Je vous signale que pour le suivi de l'EPF, le département est l'unique collectivité territoriale qui représente les Alpes-Maritimes au sein de cet Etablissement. Depuis la création de l'EPF, 33 % des engagements cumulés sur toute la région concernent les opérations des Alpes-Maritimes.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du nouveau concept durable du parc technologique de Sophia, le département est étroitement associé aux réflexions lancées par le SYMISA et l'Etat.

En ce qui concerne le partenariat avec l'EPA, au cours de l'année 2011, le département a participé à hauteur de 600 000 € au fonctionnement du dit Etablissement. Il s'apprête à reverser une somme importante de 10,74 M€, de même que l'Etat pour 21,48 M€, la région pour 10,74 M€, NCA pour 12,81 M€ et la Ville de Nice pour 8,67 M€.

Cela recouvre les quatre opérations d'aménagement identifiées et décrites dans ce protocole. Ces opérations concernent la Baronne Lingostière, le Grand Arénas, Nice Méridia, l'Eco-Quartier de Saint-Martin-du-Var. Ces opérations vont générer des recettes et des dépenses, mais il restera quand même un reliquat de 68 M€, qui sera payé par les sommes que j'ai mentionnées précédemment en provenance de l'Etat, de la région, du département, de NCA et de la Ville de Nice.

Sur le site particulier de la Baronne, le département est propriétaire d'un terrain figurant en zone agricole pour une superficie de 9,23 hectares. Au-dessus de cette parcelle, le CREAT, dépendant de la Chambre d'Agriculture, est titulaire d'un bail emphytéotique courant jusqu'en 2027. Il est implanté sur une superficie de 3,6 hectares. Ces terrains départementaux sont consacrés pour le projet d'implantation d'une plateforme agro-alimentaire. Toute cette zone est un espace envisagé pour que le département transfère les terrains départementaux du quartier de la Baronne à l'EPA pour la réalisation de cette opération, selon des modalités et des conditions de valorisation déterminées dans le protocole à intervenir avec l'EPA. Une partie d'environ 3 hectares sera conservée par le département pour la relocalisation du centre d'expérimentation de la Chambre d'Agriculture, avec également 7 hectares de terrain en compensation agricole identifiés au sein des propriétés départementales. La relocalisation du CREAT devra être encadrée par un protocole d'accord à intervenir entre le département, la Chambre d'Agriculture et l'EPA.

Vous connaissez les Maisons du Département. Je vous propose de ne pas nous étendre sur ce sujet. Les actions relatives au numérique sont quant à elles détaillées dans le rapport.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci. Monsieur TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous avons émis le souhait en Commission que le rapport concernant l'OIN soit si possible détaché du rapport général sur l'aménagement du territoire.

M. Le Président.- Je suis d'accord. Si vous souhaitez que nous émettions un vote différent, nous pouvons scinder ce rapport. Exprimez-vous sur ce que vous souhaitez, et je suis d'accord pour que nous votions sur deux rapports distincts, dont un relatif au protocole lié à l'OIN.

M. TUJAGUE.- Je vous remercie. Nous nous exprimons sur la totalité des sujets, avec des positions qui peuvent être différentes.

Tout d'abord, en ce qui concerne la TNT, il reste encore dans le département des secteurs qui ne sont pas couverts, même si nous n'en connaissons pas la raison. Or l'Etat a décidé d'arrêter ses investissements. Il faudra que nous soyons attentifs aux préoccupations des habitants de notre département, notamment ceux qui résident en zone de montagnes. Hormis l'OIN, nous voterons les autres rapports.

Concernant l'OIN, c'est la première fois que nous avons dans cette assemblée, alors que nous sommes un partenaire important, quelques éléments plus précis que jamais sur ce qui va se réaliser dans ce vaste espace d'avenir, paraît-il, pour le département des Alpes-Maritimes. A y regarder de plus près, au travers des opérations rappelées par Monsieur REVEL, nous nous rendons compte qu'il y aura, ne serait-ce que sur ces quatre secteurs, plus de béton que de zones vertes ou cultivées. En 2026, lorsque les opérations seront achevées sur ces quatre secteurs, il y aura en effet 1,3 million de m² de surfaces construites, même si ce sera avec à la clé 9 000 habitants et 27 000 emplois, nous dit-on.

Ce n'est pas tout à fait pour nous une Eco Vallée, d'autant plus que nous trouvons dans les secteurs concernés des parties dédiées aujourd'hui pour une part importante à l'agriculture. Le secteur de la Baronne va échapper à cette vocation agricole pour les raisons qui figurent dans le rapport, avec notamment le déménagement du MIN, celui du CREAT et d'une exploitation agricole.

A partir du moment où ces secteurs auront une autre vocation, comment ces surfaces agricoles seront-elles compensées, et où ? La question se pose précisément pour un jeune agriculteur en place qui utilise des hautes technologies agricoles, celles que vous souhaitez mettre en place dans la vallée du Var, et qui risque de se trouver très gêné pour le maintien de son exploitation. Les terrains que nous cèderons, puisque c'est une partie de notre contribution à cette opération, ne relèveront plus de notre gestion mais de celle de l'EPA. Comment aurons-nous la garantie que des surfaces agricoles seront conservées dans cet espace ?

Enfin, en ce qui concerne la répartition financière des charges, il nous semble que la collectivité directement concernée par l'OIN est la métropole NCA. Or sa participation est quand même relativement basse par rapport à celle des autres collectivités et à celle de l'Etat.

Voilà nos observations. Cela ne nous paraît pas aller dans le sens des objectifs que vous avez, qui ont été annoncés et qui n'ont pas été débattus ici-même. Nous nous prononcerons contre ce rapport.

M. Le Président.- Merci. Monsieur VINCIGUERRA

M. VINCIGUERRA.- Mes remarques seront comparables. Sur l'ensemble des sujets portés par ce rapport, il n'y a aucune raison d'émettre une opposition, sauf en effet sur la partie du dossier réservée à l'OIN. C'est la première fois que nous avons une approche du contenu de l'OIN et qu'apparaît clairement le lien entre le PAPI et l'OIN, avec une instrumentalisation du résultat du PAPI au bénéfice d'une urbanisation renforcée des terrains qui seraient dégagés du risque inondation. Cela nous conduit à quelques réticences. Nous sommes favorables au PAPI sous les conditions que j'ai déjà précisées et que je vais rappeler lorsque nous en parlerons plus tard, mais nous ne sommes pas favorables au fait que cela représente l'opportunité de densifier encore les zones qui étaient inondables et qui seraient « désinondabilisées » par le PAPI.

Enfin, sur le territoire de la vallée du Var, site considéré comme important et à enjeux pour le département dans le cadre de la DTA, il y avait un recensement des différents types de fonciers qui existent sur cette Vallée, ainsi que la définition d'un certain nombre de destinations. Il y avait aussi l'application d'une loi qui vise à protéger les espaces agricoles et naturels. Dans le cadre de la DTA, des espaces ont été identifiés. Nous souhaiterions avant d'accepter au coup par coup tel ou tel aménagement – on nous parle aujourd'hui de quatre d'entre eux, mais il n'y a certainement pas que ça en prévision – avoir un engagement clair de la part de l'EPA de respecter la DTA, c'est-à-dire non seulement de respecter les quantités de terres agricoles et d'espaces naturels à protéger, mais aussi de respecter les emplacements identifiés. Il serait en effet singulier, comme cela s'est d'ailleurs déjà fait dans le département, de déclarer constructible un espace agricole et de le compenser par un espace déjà bâti où parfaitement inexploitable d'un point de vue agricole.

Sur le dossier de l'OIN, nous n'exprimerons pas une opposition frontale, mais nous voudrions des précisions sur les terres définies comme étant à protéger au titre de l'agriculture et des espaces naturels. Nous voudrions aussi un engagement clair de l'EPA. De plus, nous ne pouvons pas accepter les dossiers égrenés un par un. Nous voulons une vision d'ensemble. Nous nous abstenons d'approuver la part OIN de ce rapport l'aménagement du territoire. Pour le reste, comme je l'ai dit, nous n'avons pas de problème.

Dr REVEL.- Je souhaite simplement rappeler que le plus important dans l'OIN et dans la Plaine du Var est la Directive Territoriale d'Aménagement et son respect. C'est la première question que j'avais posée à Monsieur BAHUGNE. Je lui avais rappelé qu'une DTA avait été votée et qu'elle imposait certains territoires. Cette DTA a été depuis respectée à la lettre. Toutes les études de définition réalisées depuis 2010 ont respecté la DTA. De même, sur Saint-Laurent du Var, une zone agricole de 20 hectares minimum m'est imposée.

Je ne peux pas préjuger de ce que sera l'OIN dans 30 ans, mais je peux vous dire que l'agriculture y aura une place importante, au travers d'une mixité sociale et fonctionnelle. Mon cheval de bataille est peut-être moins l'agriculture périurbaine, puisque je conçois mal le mélange des genres. La proximité entre le logement et le secteur agricole ne fonctionne pas

souvent. Quoi qu'il en soit, de nombreux hectares agricoles sont prévus. Il s'agit bien de restaurer, préserver et valoriser. Ce sont les trois termes du projet de territoire.

Nous vous interrogeons simplement sur le protocole des quatre opérations qui ont été définies, sachant qu'il y en aura bien évidemment d'autres. L'OIN doit être vue sur une trentaine d'années, et je trouve que beaucoup de choses ont été faites par rapport aux autres OIN qu'il y a en France. Celle de la Plaine du Var a déjà bien avancé. Peut-être y a-t-il eu un manque de communication vis-à-vis de certains élus, je le conçois, mais le nouveau président directeur général met les bouchées doubles depuis quelque temps.

M. Le Président.- Merci. Sur l'OIN, vous avez souligné Monsieur TUJAGUE que ce rapport comprenait des éléments concrets. C'est ce que nous vous avons toujours dit. Nous sommes en train de finaliser un protocole d'accord avec l'Etat. Après d'importantes et de longues discussions, nous avons obtenu que l'Etat s'engage sur un montant de participation de 21,5 M€. C'est important.

Aujourd'hui, nous évoquons l'aménagement de quatre sites stratégiques. L'OIN représente 10 000 hectares. Sont en jeu dans ces quatre zones d'aménagement concerté un peu plus de 450 hectares. L'appréciation que vous avez lancée tout à l'heure de quelque chose qui va être bétonné est totalement erronée. Il s'agit de 475 hectares aménagés sur 10 000. Je rappelle d'ailleurs que le secteur Nice Méridia devait de toute façon être ouvert à l'urbanisation. C'est une zone d'aménagement concerté depuis des années. Vous avez indiqué que nous allions bétonner toute la Plaine du Var, ce qui laissait imaginer un rouleau compresseur déversant du béton depuis la mer jusqu'à Plan-du-Var. Vous me permettez donc de relativiser ou de remettre en perspective vos propos. Nous parlons bien de 475 hectares sur 10 000, avec des lieux stratégiques.

Pour l'instant, nous délibérons sur un protocole très précis avec une opération d'aménagement qui donnera lieu à des recettes et des dépenses. Le déficit entre les recettes et les dépenses est évalué à 64,5 M€. Ce déficit du bilan opérationnel d'aménagement est pris en compte par l'Etat pour 21 M€. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'engagement de l'Etat pour notre territoire. C'est suffisamment rare dans notre histoire récente pour être souligné : nous sommes reconnus comme un territoire à enjeu international et *a fortiori* national. Vous répétez sans cesse que l'Etat ne nous donne pas suffisamment. Il s'engage ici sur une opération qui va créer de l'emploi et des logements, c'est-à-dire autant de perspectives d'intérêt général qui devraient nous réunir.

Ce qui est en jeu, c'est bien la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois, de plusieurs milliers de logements et de centaines d'entreprises sur ces secteurs à enjeux. Là encore, rien ne sera aménagé de profondément différent par rapport à ce qui est déjà aujourd'hui en voie d'aménagement. L'OIN, c'est de la cohérence, de la structuration, de la labellisation internationale, de la fertilisation croisée entre l'entreprise, l'université et l'acteur public. C'est un défi qui doit labelliser un territoire vers l'excellence.

Il y a quatre sites à enjeux. Le Grand Arénas englobe le MIN sur le site de l'aéroport qui doit accueillir demain le pôle multimodal, la gare TGV, etc. C'est un lieu stratégique quasiment unique au monde. Si vous considérez que les allées du MIN sont un extraordinaire jardin vert aujourd'hui, j'avoue ne pas avoir vu beaucoup de fleurs, si ce n'est coupées, pousser sur le béton du MIN. Ce site devra être aménagé pour y accueillir la gare multimodale qui mettra en relation le tramway de Nice, l'aéroport international, la gare TGV, la ligne ferroviaire TER et l'autoroute. Je viens de vous entendre dire qu'il n'y a pas là de problème. Dont acte. Nous sommes d'accord.

Pour réaliser cette opération et pour créer un parc d'exposition international qui permettra de concurrencer Barcelone sur les grands congrès internationaux et sur les grands salons d'exposition, nous allons déplacer le MIN sur un pôle agroalimentaire à la Baronne. Cela constitue un des éléments importants de la dotation du conseil général. Comme vous le voyez dans ce protocole, le conseil général participe à hauteur de 10,7 M€. L'essentiel de sa participation réside dans un apport en nature au travers du terrain de la Baronne. Je conviens, Monsieur TUJAGUE, qu'il y a un aménagement de la Baronne qui aujourd'hui n'est pas fait. Nous devons, et c'est une exigence du Ministère de l'Agriculture, offrir une compensation sur un terrain qui est aujourd'hui urbanisable et qui ne le deviendra pas. Nous respectons à la lettre les exigences de la DTA. J'ajoute que la Ville de Nice, dans son PLU, est même allée au-delà de la préservation des terrains agricoles.

Nice Méridia existe aujourd'hui, et je pense que cela ne vous pose pas de problème. Le quatrième secteur est quant à lui un petit pôle autour de Saint-Martin-du-Var. Nous sommes donc très loin du discours anxiogène et inquiétant laissant imaginer les rouleaux compresseurs suivis des camions de goudron et des bétonneuses. Aujourd'hui, il faut arrêter de fantasmer. Les espaces agricoles sont préservés. La logique de la DTA s'applique. La DTA est une force qui, dans la norme juridique, a valeur d'une loi. Vous le confirmez Monsieur VINCIGUERRA, j'en suis heureux. Je ne dis donc pas que des choses erronées.

Nous signons ce protocole, c'est concret, et c'est l'engagement de l'Etat sur une opération qui va créer de la richesse et de l'emploi pour le département des Alpes-Maritimes. Vous évoquiez ce matin, dans votre discours sur le budget, la problématique de l'emploi. Vous en parlez, mais nous nous créons de l'emploi. Ce n'est pas l'emploi public qui va nous sortir du chômage, mais bien l'implantation d'entreprises. Vous parliez tout à l'heure des difficultés des collectivités. Ce sont des taxes foncières qui représenteront pour le conseil général des dizaines de millions d'euros potentiels de recettes fiscales, puisque nous percevrons demain la CVAE sur les entreprises. C'est donc un enrichissement du département des Alpes-Maritimes qui est en cause dans cette OIN. Vous pourriez me dire que nous n'y parviendrons pas, que le plan est trop ambitieux, etc., mais je ne comprends pas, sincèrement, comment il est possible d'être contre.

Je rappelle que l'Etat est garant des normes urbanistiques qu'il a lui-même mises en place. C'est bien l'Etat qui a mis en place la DTA. L'OIN est un établissement public d'aménagement d'Etat dans lequel siègent toutes les directions et tous les ministères. Il est

placé sous la tutelle de la Direction de l'environnement, de l'écologie et du développement durable. Ils sont tout autant écologistes que vous Monsieur VINCIGUERRA.

Aujourd'hui, nous connaissons une avancée concrète. Le conseil général est le premier à délibérer. NCA délibérera lundi. Nous espérons que la région le fera également. Nous ne comprendrions pas qu'elle ne le fasse pas. Tous les projets sont sur la table. Il n'y a rien de caché ou de secret. Vous siégez au conseil d'administration. Tout est transparent. C'est fait sous la tutelle de hauts fonctionnaires. Réjouissons-nous de la mise en œuvre concrète de l'OIN. Christian ESTROSI en a bâti les fondations, et nous avons aujourd'hui un financement de la part de l'Etat. Nous allons pouvoir lancer les opérations d'aménagement. Nous entrons donc dans la phase concrète, opérationnelle, active. C'est une grande avancée, et c'est un rapport important. Cela va créer de l'emploi et de la richesse. Nous sommes là sur des dizaines de milliers d'emplois, sur l'avenir de nos enfants et sur l'avenir des Alpes-Maritimes. C'est ce qui est en cause.

Vous pouvez y être opposés, mais pour notre part, nous abordons ce rapport avec beaucoup d'enthousiasme. S'il y a un rapport qui prépare l'avenir des Alpes-Maritimes, c'est celui-ci, et peut-être celui que nous avons voté ce matin qui consolide la place de Sophia avec l'Université et la Recherche. Nous avons la chance d'avoir Sophia, d'avoir l'OIN, d'avoir des projets d'avenir. Soutenons-les !

M. VINCIGUERRA.- Vous venez de parler de milliers d'emplois, de milliers de logements et de centaines d'entreprises. Cela ne se fait pas sur ce qui est proposé comme programme d'aménagement aujourd'hui, mais sur beaucoup plus. Nous demandons une vision d'ensemble, non pas projet par projet à venir. Nous ne pouvons pas maîtriser les projets à venir puisque nous ne les connaissons pas. A l'heure actuelle, on crée une sorte de banque. On fait un certain nombre d'investissements pour couvrir le déficit de départ d'un certain nombre d'opérations. Puis, au fur et à mesure que les opérations se dérouleront – celles que nous avons permises par l'argent que nous injectons maintenant – nous récupérerons la mise et nous pourrons la placer ailleurs pour de nouvelles opérations.

Ces nouvelles opérations, nous ne les connaissons pas, vous ne les connaissez pas, et nous ne demandons pas à la connaître. Ce que nous demandons, c'est savoir où elles vont atterrir : quels sont les lieux destinés à être aménagés, urbanisés, densifiés, et quels sont les lieux qui seront nécessairement protégés au titre de l'agriculture, mais aussi au titre des espaces naturels ? C'est ce que nous demandons. Une fois que nous aurons ces éléments, nous pourrons nous prononcer clairement. Pour l'instant, nous avançons dans le noir. Nous savons ce qui se passe dans cette délibération, mais nous ne savons pas ce qui va se passer ensuite. Je ne vous demande pas de nous dire ce qui va se passer opération par opération, mais lieu par lieu.

M. Le Président.- Vous avez, en page 326 de la brochure budgétaire, un détail qui me paraît suffisamment précis sur les quatre sites en question : Grand Arénas, Méridia, la Baronne et l'Eco-Quartier de Saint-Martin-du-Var. Vous avez très exactement le nombre de mètres carrés constructibles aménageables, la répartition entre les bureaux, les commerces et

les équipements. Vous avez aussi le nombre de logements, le nombre d'habitants, ainsi que le nombre d'emplois. J'ai évoqué précédemment 465 hectares potentiellement aménagés ou aménageables. Il y en a 108 sur ces 4 sites, sur un total de 10 000 hectares, soit 1 %. Si ce 1 % vous inquiète, les 99 % restants devraient vous rassurer, d'autant plus qu'il s'agit de sites déjà aménagés.

Je ne vois sincèrement pas ce qui modifie la physionomie de la Plaine du Var. Vous devriez encore une fois vous en réjouir. Cette Plaine du Var a été fortement déstructurée. Monsieur TUJAGUE, vous avez suffisamment contesté à cette tribune, dans cet hémicycle, ce qui a été fait dans la Plaine du Var comme urbanisation anarchique, désordonnée, comme massacre en termes d'urbanisation commerciale totalement incohérente, sans qualité architecturale ou urbanistique. Aujourd'hui, nous avons sifflé la fin de la récréation. L'Etat est le garant de la coordination et de la cohérence de ces projets. Il y a quatre pôles stratégiques identifiés. Ils seront structurés sous les dernières normes environnementales. Ces sites qui seront aménagés créeront au moins 25 000 emplois.

Je ne sais pas si je réponds à votre question Monsieur VINCIGUERRA, mais vous avez dans le rapport les lieux, le cadre des équipements, la répartition entre les bureaux, les locaux d'activité, les laboratoires, les commerces, les équipements et les logements.

M. TUJAGUE.- Nous pouvons continuer le débat, c'est un sujet important. Vous avez choisi la Vallée du Var pour en faire le phare du développement du département. Ces 10 000 hectares ne représentent qu'une partie du département, et il ne faudra jamais oublier le reste. C'est un choix que nous contestons un peu. Vous me demandez si je pense avoir suffisamment agi pour que cette Vallée ne soit pas ce qu'elle est aujourd'hui. A titre professionnel, j'ai passé ma carrière à défendre l'agriculture, y compris dans la Vallée du Var. Il y a 30 ans, cette vallée était, du point de vue agricole, la vallée la plus riche avec le potentiel le plus fort de tout notre pays. Nulle part ailleurs nous n'avions la possibilité de cultiver dans des conditions aussi exceptionnelles. Ce qui s'est fait de manière anarchique a abouti à ce que nous voyons aujourd'hui, mais ne nous accusez pas d'en être responsables.

M. Le Président. : Je n'ai jamais dit cela. J'ai même dit que vous l'aviez suffisamment dénoncé pour aujourd'hui aller dans le sens d'une meilleure organisation.

M. TUJAGUE.- Je vous avais mal compris. D'accord. Nous avons évidemment le souci aujourd'hui de l'organiser autrement, ce qui sera d'ailleurs difficile. L'inquiétude que nous manifestons aujourd'hui porte sur le fait que sur 4 opérations et 108 hectares, il est prévu de construire 1,3 million de mètres carrés sous forme d'habitats, d'activités, etc. Nous disons simplement que c'est beaucoup. Si nous continuons à ce rythme, non pas sur les 10 000 hectares mais sur les 475 dont vous parlez, où allons-nous ? Allons-nous améliorer cette Vallée du Var ? Nous ne le pensons pas, et nous vous le disons très tranquillement. Le projet sur le Grand Arénas nous paraît tout à fait cohérent et intéressant pour le développement des Alpes-Maritimes. Pour le reste, des questions se posent, sachant d'autant plus que nous n'avons pas la vision globale de ce qui est envisagé à l'échelle de cette Vallée du Var.

M. Le Président. : Vous émettez des réserves sur le choix de la Plaine du Var, mais nous ne pouvons pas inventer un autre site sur lequel réside le deuxième aéroport de France, sur lequel arrivent une ligne de tramway, une ligne ferroviaire, une ligne de TGV et une autoroute. Il y a des réalités qui s'imposent. Nous avons un atout économique, et il s'agit de le faire prospérer.

De plus, vous me dites être d'accord avec le Grand Arénas. Dans le nombre de mètres carrés de plus d'1 million que vous citez, il y en a 780 000 sur le Grand Arénas. Or vous me dites qu'il n'y a pas de problème pour l'Arénas. Sur Méridia, nous avons 320 000 m². Ce secteur est déjà construit. Nous sommes déjà à plus d'1 million de mètres carrés, c'est-à-dire à 90 % du chiffre que vous citez, et vous me dites que vous êtes d'accord sur ces zones. Vous voyez bien que cela n'affecte pas de zones nouvelles, et que ce n'est pas en contradiction ou en compétition avec l'agriculture.

M. VINCIGUERRA.- Offrez-nous une bonne fois l'ouverture d'un débat et d'un échange sur l'ensemble de la Vallée du Var, et vous éviterez le fait que nous refusions de nous prononcer au coup par coup. Vous nous demandez là de nous prononcer au coup par coup, mais nous ne nous prononcerons pas au coup par coup, quelle que soit la validité du coup proposé. Nous voulons avoir une vision globale de ce qu'il est prévu de faire en termes de surfaces urbanisées, de densification et de protection. Une fois que nous aurons cette vision globale, nous pourrions alors prendre une décision raisonnée et raisonnable. Pour l'instant, c'est du coup par coup, et nous ne pouvons pas suivre du coup par coup.

Par ailleurs, nous sommes d'accord, il s'agit d'un espace vaste, plat, à proximité d'une grande ville, avec un nœud de communication important. C'est vrai que l'opportunité est grande. Il y a un certain nombre d'entreprises qui sont déjà installées, et une urbanisation existante qu'il faut compléter et restructurer. Nous sommes tout à fait d'accord, mais nous demandons que l'on nous donne une vision globale de ce que cela va devenir sur 30 ans, même avec des réserves. Nous y verrons alors beaucoup plus clair.

M. Le Président. : Nous n'avons pas des positions très éloignées. Je souscris à ce que vous dites. Aujourd'hui, convenez que ce protocole commence à dessiner une vision plus globale que ce qui vous a été présenté avant. L'OIN s'entend sur 30 ans. Nous sommes là sur un schéma d'aménagement à 15 ans. Il y aura ensuite d'autres étapes, mais nous dessinons là les 15 prochaines et premières années.

Mes chers collègues, nous avons beaucoup débattu. Je vous propose de mettre aux voix le rapport qui a été présenté et que nous allons scinder. Nous isolons le protocole d'accord sur l'OIN et la délibération qui autorisera le Président du conseil général à signer le protocole d'accord avec l'Etat. La délibération consiste à : examiner et approuver la participation du département au fonctionnement de l'EPA ; examiner et approuver les cessions du foncier départemental nécessaire à la mise en œuvre des opérations de l'Eco Vallée ; autoriser le Président du conseil général à signer au nom du département les documents afférents ; autoriser le Président du conseil général à signer au nom du département le dit protocole.

Sommes-nous d'accord sur la délibération ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le rapport n°17 concernant l'OIN, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste et abstention du groupe socialiste, radical et écologiste). Mme ESTROSI-SASSONE et MM. FRERE, REVEL, MASCARELLI et MORANI ne prennent pas part au vote.

Cette délibération est approuvée. Sur le reste du rapport, y-a-t-il des oppositions ?

Le reste du rapport n° 17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

19. BP 2012 – POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE – AIDE AUX COLLECTIVITES

Dr REVEL.- Il s'agit du rapport sur la politique de solidarité territoriale et plus particulièrement sur l'aide aux collectivités. Une note au rapporteur a été éditée pour l'ajout de plusieurs dossiers. Il est peut-être inutile de les énumérer. Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre.

M. Le Président. : Monsieur TUJAGUE.

M. TUJAGUE. : Nous approuverons ce rapport avec tout de même une remarque. Nous avons évoqué ce matin le rôle que joue le conseil général en matière de solidarité auprès de toutes les communes du territoire des Alpes-Maritimes. Je me suis intéressé à la répartition des engagements que nous prenons, sachant qu'elle a été légèrement modifiée par les propositions que vous venez d'ajouter, notamment concernant Grasse. Depuis quelque temps, la solidarité s'exprime en effet à l'égard de toutes les collectivités, mais d'une façon un peu plus nette à celui de la Métropole. Je n'ai pas l'habitude de raisonner en comparant ce qui se fait d'un côté ou de l'autre, ni en voulant attiser la jalousie des uns ou des autres. Néanmoins, sur la base des opérations proposées, en dehors de la liste additionnelle, le rapport était de 60 % pour ce territoire.

M. Le Président. : Si vous ajoutez les 8 M€ sur Grasse, le rapport s'inverse. Votre raisonnement ne tient pas.

M. TUJAGUE. : Vous auriez même pu en ajouter quelques-uns supplémentaires à côté, et cela aurait été très bien. Le rapport aurait été meilleur.

M. Le Président. : Non, cela aurait rompu l'équilibre.

M. TUJAGUE. : Pas du tout. Je parle du territoire de la Métropole. J'aurais pu vous proposer d'autres idées supplémentaires pour encore améliorer le rapport. Je ne veux pas dire que nous sommes jaloux de ce qui va se faire. Je tiens simplement à souligner une nouvelle fois un point. Lors de la constitution de la Métropole, l'un des arguments était de dire qu'elle permettrait la solidarité avec les communes et les villages du Haut-Pays. Or c'est le conseil

général qui joue ce rôle. Vous en êtes convaincu, puisque vous en êtes le président et que vous y tenez certainement. Nous y tenons également, et nous considérons que tout ce qui peut porter atteinte à cette possibilité pour le département de jouer ce rôle est extrêmement gênant. Voilà ce que je voulais rappeler. Pour le reste, nous approuvons bien évidemment entièrement les propositions faites, y compris celles qui améliorent l'équilibre que j'évoquais il y a un instant.

M. Le Président. : En rentrant dans les calculs, nous aurions peut-être des surprises. Si nous considérons les subventions en termes d'euro par habitant et par commune, je ne suis pas certain que le niçois en aurait plus que le contoïs. Je suis même sûr du contraire. Attention aux statistiques hasardeuses, car elles pourraient étayer l'inverse de ce que vous voulez démontrer. Je resterai donc sur le début de votre propos, en disant que le conseil général a toujours eu une politique équitable. Encore une fois, je ne veux pas entrer dans cette distinction entre l'Est et l'Ouest. Nous aurons voté aujourd'hui un dossier important de 8 M€ pour Grasse.

M. VINCIGUERRA. : C'est un projet exceptionnel et merveilleux. Je me demande comment les Grassois ont pu s'en passer jusqu'à présent. Quelle excellente idée ! Cette excellente idée consiste par exemple à faire atterrir un pylône électrique dans la cour du collège CARNOT. C'est original. De plus, plusieurs superbes espèces exotiques du Jardin des Plantes vont être arrachées pour laisser la place à un second pylône. De pylône en pylône, le funiculaire pourra ainsi survoler la ville de Grasse, ce sera un moment exceptionnel !

M. Le Président. : J'en suis convaincu.

M. VINCIGUERRA. : C'était du second degré évidemment.

M. Le Président. : J'avais bien compris. Je vais mettre aux voix ce dossier en y ajoutant la note au rapporteur pour ce funiculaire, et en soulignant que ne prendront pas part au vote les membres du conseil syndical du SMED : Messieurs CIAIS, DAMIANI, GUEGUEN, MANFREDI, BLANCHI, GINESY, MORANI et VELAY, et Messieurs BENCHIMOL, BECK, MARY et VEROLA.

Le rapport n°19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

20. **BP 2012 – POLITIQUE TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS ET POLITIQUE DES PORTS**

M. VELAY.- Ce dossier concerne notre politique de transport dans sa globalité. Je pense que ces éléments sont brillamment présentés dans le rapport. Au niveau des commissions, nous avons recueilli un consensus, mais nous pouvons répondre à vos questions.

M. Le Président.- Merci. Monsieur ALBIN.

M. ALBIN.- Nous avons appris récemment par la presse que Veolia Environnement allait se séparer de la branche transport. Or dans le cadre du renouvellement des délégations de service public, Veolia Transport a pour l'instant répondu sur la totalité des secteurs. Quelles répercussions cela va-t-il avoir à terme sur cette DSP qui sera signée l'année prochaine ? Ne serait-il pas utile de réfléchir d'ores et déjà à la mise en place d'une régie pour assurer les transports, compte tenu de cette situation nouvelle ?

M. Le Président.- Il n'y a aucune conséquence juridique sur la DSP de ce qui peut advenir du capital de Veolia Transport. Nous avons une offre. Nous sommes obligés de l'étudier et d'aller au bout de la délégation. Vous êtes sincèrement mieux informé que moi sur la question de savoir qui a déposé des offres. Nous continuons l'examen des offres qui sont faites. Cette entreprise a une réalité juridique aujourd'hui, et elle existe toujours. Pour le reste, nous n'avons pas fait le choix d'aller sur une gestion en régie.

Monsieur ICART.

M. ICART.- Merci Monsieur le Président. Permettez-moi d'ajouter quelques mots, puisque vous avez bien voulu me confier la mission sur l'intermodalité des transports. Je souhaiterais que cette Assemblée consacre par un vote unanime, sur le programme des transports, l'intérêt essentiel du développement de la desserte ferroviaire de proximité. Grâce à notre persévérance, nous avons enfin obtenu très récemment, dans le dernier avenant du CPER 2007, des études spécifiques d'optimisation sur la ligne ferroviaire de Mandelieu à Vintimille dont la vétusté est bien établie. L'Etat et la région y sont heureusement associés.

La convention de financement que vous avez votée lors de la dernière Assemblée va être la base nécessaire du dossier de demande de financements européens auxquels nous entendons participer de façon effective. Il est important en effet que tous les aspects d'une desserte de proximité y soient inclus, notamment quant aux procédés techniques les plus innovants en matière de signalisation et d'alimentation électrique, seuls en mesure de pallier les contraintes géographiques de notre territoire. Cela est aussi important vis-à-vis des différents niveaux de desserte de notre département dans son ensemble. Je pense évidemment à la ligne de Coni, sans qu'elle soit le seul objet de nos préoccupations, le département participant également à la rénovation de la ligne des Chemins de Fer de Provence. Si je parle de la ligne de Coni, c'est en raison des menaces qui pèsent sur elle et qui ont été à plusieurs reprises évoquées devant vous. L'interopérabilité des réseaux français et italiens ne peut être étudiée de façon distincte sur la ligne littorale et sur la ligne de Coni. C'est une évidence de bon sens qui répond aussi à un souci d'économie des deniers publics.

Si nous ne pouvons intégrer la ligne de Coni dans le programme RTET, nous serons amenés à y ajouter des demandes dans le cadre d'autres programmes, en veillant à ce que les études en soient parfaitement coordonnées. Les conventions interétatiques portant tant sur la ligne de Coni que sur la ligne du littoral sont obsolètes, en raison de l'application de la réglementation communautaire comme en raison des circonstances historiques qui les ont vu naître. Ce sera également l'objet de ces études européennes que de savoir comment il serait possible de restructurer les relations ferroviaires transfrontalières avec l'accord de toutes les

collectivités publiques qui sont amenées à participer financièrement et de façon importante à la nécessaire rénovation de l'infrastructure, et dont le rôle dans la gestion de l'exploitation du réseau doit être reconnu.

La réforme législative que j'ai proposée dans mon rapport et qui fait l'objet d'un projet de loi soumis prochainement à l'Assemblée Nationale visant à créer un GECT réunissant Etat et collectivités sera aussi un élément essentiel de ce projet. J'ajoute que j'ai appris avec plaisir que le projet de loi avait reçu l'accord du GART mais aussi de l'Association des Régions de France. Je renouvelle donc mon souhait d'un vote unanime du programme transport de ce budget.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci de ce complément à ce rapport, et merci également pour votre ténacité à développer ce réseau ferroviaire de proximité qui nous fait défaut. Grâce à vous, nous avons beaucoup avancé.

Monsieur GUEGUEN.

M. GUEGUEN.- En réponse à Monsieur ALBIN, je précise que Veolia a effectivement répondu sur les 5 secteurs. Ce n'est cependant pas la seule société à l'avoir fait. Nous ne pouvons donc pas anticiper la réponse qui sera faite. Par ailleurs, la convention telle qu'elle est rédigée permet de faire face à ce genre de situation, c'est-à-dire à l'évolution du capital de Veolia, et effectivement uniquement du capital. Enfin, sur le choix qui a été le nôtre de ne pas retenir le principe de la régie, nous l'avons essentiellement fait sur la base des exemples que nous avons pu prendre, notamment dans les Bouches-du-Rhône où nous avons constaté que la régie était finalement beaucoup plus lourde et onéreuse par rapport à la proposition de DSP retenue.

M. Le Président.- Merci pour ces précisions. Je mets donc aux voix ce rapport.

Le rapport n°20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

21. BP 2012 – POLITIQUE SECURITE

M. LEROY.- Notre politique de sécurité a pour finalité l'amélioration de la qualité de vie des habitants des Alpes-Maritimes. Le montant total des crédits affectés à cette politique s'élève à 78,981 M€. Cette politique se décline dans le plan de sécurité pour l'immobilier, l'acquisition de petits matériels, et la participation du département au SDIS.

La sécurité revêt un enjeu majeur pour le développement et l'attractivité du territoire départemental par excellence touristique. Le département a d'abord eu une politique ambitieuse en partenariat avec l'Etat permettant de lutter contre les risques portant atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement, avec pour 2012 deux axes majeurs d'intervention : la mise en place du plan de sécurité qui a pour objectif de procurer enfin aux forces de gendarmerie et de police nationale des bâtiments avec des conditions de travail et de

vie adaptées à leurs missions ; le soutien au Service Départemental d'Incendie et de Secours, avec un plan de modernisation des casernes de pompiers pour un montant de 51 M€.

Complémentairement, nous développons quatre axes d'intervention pour améliorer la sécurité de proximité de nos concitoyens : l'aide aux communes ; l'aide à la sécurité des fêtes traditionnelles ; l'aide en équipement pour améliorer l'efficacité d'intervention des forces de l'ordre ; la prévention autour des collèges.

Pour le plan sécurité immobilier, sachez que sur les 121,04 M€ d'investissements prévus, 100,47 M€, soit 83 %, ont été réalisés avec 2 nouveaux commissariats, 10 nouvelles gendarmeries, des logements pour le peloton d'autoroute de Nice et une base d'hélicoptère de la sécurité civile. Il reste à investir 12,97 M€ pour la gendarmerie de Villeneuve-Loubet et celle de Saint-Vallier-de-Thiery qui seront livrées en juillet 2012.

Quant à la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours, elle s'élève comme je l'ai indiqué à 73 M€. Enfin, l'amélioration de la sécurité de proximité passe par la mise à disposition de différents matériels destinés à faciliter leur travail ou améliorer les technologies modernes et scientifiques utilisées par les forces de police et de gendarmerie au profit de la sécurité de nos concitoyens. Pour cela, nous avons prévu 171 000 € de crédits en investissement.

Je vous propose donc : d'approuver la poursuite de la mise en œuvre du plan de sécurité immobilier ; d'autoriser le Président à signer toutes les demandes d'autorisations administratives, à lancer toutes les procédures utiles, et à signer tous les actes ; de fixer à 73 M€ la contribution départementale au titre de l'année 2012 au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours ; d'approuver l'acquisition de matériels spécifiques ; de donner délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision utile quant à l'exécution de cette politique que nous poursuivons.

Voici la politique de sécurité ambitieuse du département des Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- Merci. Monsieur TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Les gendarmeries qui ont été construites l'ont été sur la base de baux emphytéotiques administratifs, n'est-ce pas ?

M. Le Président.- Pas toutes. Ce n'est par exemple pas le cas de celle de Contes ni de celle de Mandelieu, cette dernière ayant été en maîtrise d'ouvrage publique.

M. TUJAGUE.- D'accord. Nous avons eu un débat sur ce choix. Maintenant que les constructions sont achevées et que l'Etat acquitte ses loyers, pourrions-nous avoir un bilan pour savoir ce que cela donne ?

M. Le Président.- Nous vous le transmettons. C'est vous qui avez fait la meilleure affaire, et de loin : 80 % de subventions, et vous percevez le loyer... Je salue votre capacité de gestionnaire.

M. TUJAGUE.- Ma question portait sur autre chose.

M. Le Président.-Nous ferons le bilan de tout.

M. TUJAGUE.- Il serait utile de comparer les deux solutions pour déterminer la meilleure. Par ailleurs, il est important de construire des gendarmeries, et nous avons d'ailleurs été favorables à ce programme. Il faudrait néanmoins que ces gendarmeries soient occupées par des gendarmes. Il en manque parfois quelques-uns, parfois beaucoup...

M. Le Président.-Il en manque très peu dans les Alpes-Maritimes.

M. TUJAGUE.- Nous n'allons pas entrer dans le détail, mais vous nous avez compris. Il est utile d'avoir des gendarmes présents. Je précise que nous voterons évidemment ce rapport, notamment compte tenu de l'effort consenti à l'égard du SDIS, et de l'effort que fait le SDIS à votre demande pour minimiser ses dépenses de fonctionnement.

M. LEROY.- En réponse à Monsieur TUJAGUE, je rappelle que les mutations dans la gendarmerie nationale font l'objet d'un plan annuel de mutation. Pour l'année 2012, les mutations sont vraisemblablement sorties, et il suffit de s'adresser à la DGGN pour connaître exactement ce que seront les affectations dans les Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- Merci. Je mets donc aux voix ce rapport.

Le dossier n°21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

30. BP 2012 – POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

M. MASCARELLI.- Les montants concernés dans ce rapport sont importants. Y sont distingués les bâtiments Siège et autres, les bâtiments destinés à l'action sociale, et les bâtiments destinés à l'infrastructure routière. Les dépenses totales affectées à ce budget au titre de l'année 2012 sont de 19 588 500 € en investissement, de 10 470 620 € en dépenses de fonctionnement et de 8 126 264 € en recettes de fonctionnement. Parmi les points qu'il faut souligner dans ce dossier, nous avons notamment les travaux de confortement et de remise à niveau du Centre Administratif Départemental. A ce sujet, nous pouvons signaler que ces travaux avancent conformément au planning prévu. Il restera par la suite à procéder aux travaux de remise à niveau et de mise en conformité pour que, dans les 20 années à venir, ces bâtiments puissent être utilisés.

Nous trouvons ensuite les bâtiments destinés à l'infrastructure routière, et enfin la gestion immobilière hors programme qui passe par un recensement auquel nous sommes en train de nous livrer avec les services. Comme vous pouvez vous en douter, c'est un travail assez important qui nous permettra vraisemblablement de prendre des décisions de gestion dans les mois qui viennent.

M. Le Président.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

Le dossier n°30, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

22. **DEVELOPPEMENT DURABLE – RAPPORT ANNUEL DU DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

M. GUEGUEN.- Il s'agit dans ce rapport de prendre acte de ce qui est le rapport annuel 2011 sur le développement durable. C'est une obligation qui nous est faite au titre du décret 2011-687 du 17 juin 2011. Dans ce rapport, nous faisons ressortir les actions du département au regard des cinq finalités du développement durable. Je pense que tout le monde a dû prendre connaissance de l'excellence des activités accomplies tout au long de l'année 2011.

M. Le Président.- Monsieur VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Nous n'avons rien à dire sur ce dossier, si ce n'est dont acte.

23. **BP 2012 – POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

M. GUEGUEN.- Il s'agit dans ce dossier du budget de la politique de développement durable qui doit être mis en place et qui est destiné à poursuivre cette politique du département pour 2012. Le montant des dépenses s'élève à 16 888 832 €. Celui des recettes est de 6 350 642 €. Cela concerne cinq thèmes principaux, c'est-à-dire cinq programmes, qui sont détaillés dans le rapport.

Le premier programme porte sur les espaces naturels et les paysages, dont les 14 parcs naturels départementaux. Ce programme recouvre également le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées, ainsi que la prévention des risques. Viennent ensuite le programme sur la gestion et l'entretien des parcs naturels départementaux, ainsi que le programme sur la forêt. Ce programme comprend en particulier l'action de Force 06 sur le traitement contre la chenille processionnaire.

Le quatrième programme concerne l'eau et le milieu marin avec le SAGE de la basse vallée du Var, le contrat de rivière des Paillons, les risques d'inondation via le PAPI, et les prestations effectuées par le service d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration.

Le dernier programme porte sur les déchets et les énergies renouvelables, avec la mise en place des dispositions du PEDMA approuvé depuis décembre 2010, ainsi que la mise en place d'un plan de gestion des déchets du BTP qui permettra également d'asseoir la position du conseil général en tant que référent auprès des collectivités en charge de la collecte et du traitement. A cela s'ajoute la mise en œuvre de dispositions visant à sécuriser l'alimentation électrique dans l'Est de PACA en partenariat avec le département du Var. Enfin, il s'agira

d'actualiser le guide HQE qui a permis de réaliser d'excellents progrès dans le domaine de la construction, dans le respect du développement durable.

M. VINCIGUERRA.- Notre appréciation est globalement positive. Depuis au moins l'an dernier, ce rapport annuel est débarrassé de considérations extra-environnementales qui l'encombraient parfois auparavant. Nous pourrions considérer ce rapport annuel comme étant la mise en place et l'orchestration d'une politique environnementale du possible dans notre département. A ce titre, je ne peux que l'approuver et remercier les responsables du service, et en particulier le chef de service, pour l'excellent travail effectué.

Nous voterons ce rapport, mais nous avons tout de même deux remarques. La première concerne le risque inondation et plus précisément le PAPI 2. Vous avez, Monsieur le Président, annoncé en tout début de séance que notre nouveau PAPI avait été labellisé par l'Etat. Tant mieux pour le label. Cela signifie aussi je pense que nous héritons de la domanialité. La labellisation a eu lieu lors de la réunion du 13 décembre dernier.

M. Le Président.- C'était dans les clauses suspensives.

M. VINCIGUERRA.- Tout à fait. Ce sont d'ailleurs les clauses suspensives que j'avais demandées. En revanche, nous n'avons toujours pas la répartition des financements.

M. Le Président.- Si. Ce n'est pas dans le rapport ?

M. VINCIGUERRA.- Non. Ca ne peut pas être dans le rapport puisque la réunion n'a eu lieu que le 13 décembre. Nous ne connaissons donc pas la hauteur de la participation de l'Etat.

M. Le Président.- Elle est de 40 %.

M. VINCIGUERRA.- L'Etat s'engage à financer 44 M€ sur le montant total des travaux prévus pour les 6 PAPI.

M. Le Président.- Il s'agit de 40 % des 67 M€.

M. VINCIGUERRA.- J'entends bien. Ces 40 % correspondent ainsi à 26,24 M€. Nous avons donc dans notre escarcelle près de 60 % du montant total annoncé par l'Etat sur l'ensemble de la France. Soyons clairs : le financement d'Etat sur notre PAPI représente 60 % de ce que l'Etat va financer sur l'ensemble de la France. J'en déduis que vous avez bien négocié.

M. Le Président.- Je pense qu'il y en a un peu plus, puisque Monsieur DOLIGE, qui présidait la Commission Mixte nationale, m'a indiqué qu'ils en avaient pour 500 M€ de projets de façon globale.

M. VINCIGUERRA.- Ce que je vous dis est le résultat de ce que j'ai vu sur le site du Ministère.

M. Le Président.- Je précise que la Commission n'est pas décisionnaire. C'est bien le Ministre qui est décisionnaire. Par ailleurs, sur le plan de financement, il s'agit de 67 M€ de travaux dont 40 % pour l'Etat, et 19 % respectivement pour Nice Côte d'Azur, le conseil général et le conseil régional. Nous avons une lettre de Nice Côte d'Azur qui s'engage à hauteur de 13 M€. Notre participation est identique. La région s'est engagée à prendre en charge, sur la partie des Chemins de Fer de Provence, la moitié de ce qui restait déduction faite de l'intervention de l'Etat. Nous l'espérons, mais nous n'avons pas eu de confirmation écrite précisant ce montant.

M. VINCIGUERRA.- Vous nous confirmez donc la participation de 26 M€ de la part de l'Etat, et la participation de 13 M€ de la part de Nice Côte d'Azur, sur les travaux que nous avons en maîtrise d'ouvrage liés semble-t-il à la domanialité.

M. Le Président.- Certains seront en maîtrise d'ouvrage Nice Côte d'Azur, notamment sur les vallons.

M. VINCIGUERRA.- Oui, mais c'est très peu par rapport à l'important bloc que nous avons dans le cadre de la reprise de la domanialité. Dans ces conditions, puisque nous avons à présent les chiffres et qu'ils nous semblent être corrects, nous approuvons le PAPI 2.

M. Le Président.- Je vous en remercie.

M. VINCIGUERRA.- Pour conclure, je souhaite attirer l'attention de mes collègues sur la nécessaire grande prudence qui doit présider à l'élaboration et à la mise en pratique du plan pluriannuel d'entretien de la végétation sur la basse vallée du Var. Je note en positif que ce plan comprend dans son titre la préservation des espèces végétales protégées, mais c'est peut-être insuffisant. C'est bien de la préservation des biotopes qu'il faut parler, car cette végétation est le lieu nourricier d'une faune sensible et le lieu d'accueil essentiel de migrations aviaires. Je sais que les services sont conscients de ce souci, et je souhaite qu'il soit partagé par tous. C'est pourquoi je le rappelle.

Nous voulions également évoquer l'annonce de la signature des contrats d'objectifs pour la gestion des déchets. Nous avons une appréciation ambivalente sur ce dispositif. Il est vrai qu'il va permettre de l'efficacité dans la mise en place des équipements nécessaires, même si au passage nous contestons la pertinence d'au moins l'un d'entre eux. En revanche, il a le défaut majeur de fractionner le plan départemental en une série de plans subsidiaires locaux, mettant en péril à notre avis la nécessaire interopérabilité des équipements entre les différents EPCI. Cela va contribuer à fabriquer des micro-plans, EPCI par EPCI. Nous y sommes un peu réticents.

Au-delà de cette appréciation, il reste que la négociation des contrats d'objectifs va avoir l'intérêt, majeur selon nous, de mettre en place les projets d'installation de stockage de déchets non dangereux. Ces équipements ne sont pas volontiers acceptés par les collectivités concernées. J'ai eu quelques retours qui ne sont pas réjouissants. Ils sont pourtant nécessaires, voire essentiels. Sur ce point précis, il y a un vrai consensus entre nous, et nous nous tenons à

vosre disposition pour témoigner de ce consensus dans le cadre d'une campagne d'explication et de communication bien menée visant à contribuer à bâtir une nécessaire acceptation des populations. Il s'agit plus exactement de bâtir une décision partagée qui me semble indispensable dans ce dossier de manière à éviter de nous heurter systématiquement à des murs. Afficher ce consensus comme je le fais aujourd'hui sera selon moi utile.

Enfin, sur la sécurisation de l'Est Paca, comme je le souligne à chaque fois, ERDF demande beaucoup et fait peu. ERDF n'a pas été capable de réimposer une ligne à très haute tension dont nous avons besoin. Nous sommes déterminés à mettre en place des sites de production décentralisée. Il nous faut pour cela des lignes à moyenne tension ainsi qu'un véritable maillage du département qui n'existe pas. Il faudrait passer des conventions avec ERDF pour obtenir ce maillage. Nous en avons besoin, sachant d'autant plus que ce maillage pourrait parfaitement être sous-terrain puisqu'il s'agit de moyenne tension.

Globalement, le rapport nous convient et nous le voterons. Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous en remercie. Je mets donc ce rapport au vote.

Le rapport n°23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

24. PROJET D'IMPLANTATION D'UN « POLE BOIS » SUR LE SITE DU BEC DE L'ESTERON

M. GUEGUEN.- Le pôle bois doit prendre place au Bec de l'Estéron et s'inscrit dans la politique forestière du conseil général. Vous avez évoqué dans votre discours d'introduction tout l'impact économique et environnemental que cela devait représenter. Ce projet comprend en effet la création d'une scierie moderne, la création d'une unité de production de granulés destinés plus précisément aux particuliers, et la création d'une centrale de cogénération qui elle aussi s'inscrit dans la maîtrise de la consommation électrique de notre département. Ce pôle bois constituera ainsi un renforcement de la filière bois, avec le bois énergie mais aussi le bois construction. C'est une manière de s'inscrire dans la sécurisation électrique du département. Enfin, c'est un élément fort et cohérent au titre du développement durable en lien avec l'Eco-Vallée.

M. Le Président.- Merci. Monsieur VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- C'est un bon projet. Néanmoins, pour ce qui est de l'intégration dans la sécurisation électrique du département, une production de 2,5 MW n'est pas vraiment révolutionnaire. Il serait plus correct de dire qu'il s'agit d'un appoint énergétique, plutôt que d'un appoint en électricité, puisque c'est anecdotique dans ce dernier domaine.

M. Le Président.- Monsieur MORANI.

Dr MORANI.- Je rappelle que ce dossier est une proposition, et non une décision d'implantation de ce pôle bois dans le Bec de l'Estéron. J'ai deux obligations : respecter une

concertation locale, et engager une procédure de révision simplifiée de mon PLU. Je souhaitais le rappeler.

M. Le Président.- Tout à fait. Nous y veillerons naturellement.

Le rapport n°24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

27. BP 2012 – POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE

M. PAUGET.- Il s'agit du rapport qui présente nos interventions dans le domaine du sport et de la jeunesse. Le montant global est de 14 078 600 €, ce qui est quasiment stable par rapport à l'année dernière. Je tiens à le souligner, puisque cela se fait dans un contexte budgétaire toujours un peu tendu, surtout sur des politiques qui ne sont ni réglementaires, ni obligatoires. Ce rapport se compose comme chaque année de deux grandes parties : la première est consacrée à nos interventions dans le domaine du sport et de l'accueil de jeunes enfants sur nos écoles départementales ; le deuxième chapitre porte sur le plan Jeunes Avenir 06.

Concernant le sport, nous trouvons une première sous-partie avec l'ensemble des subventions versées aux clubs, aux comités départementaux et aux manifestations sportives pour un montant de 7 360 000 €. Nous avons aussi : les deux dispositifs Voile 06 et Ski 06 pour 1 238 000 € ; la participation versée par le conseil général pour l'accueil collectif de mineurs pour 1 500 000 €.

Je rappelle aussi que dans le cadre des écoles départementales, nous avons quatre structures tout à fait exceptionnelles à Auron, à Valberg, à la Colmiane et à Saint-Jean-Cap-Ferrat. Cela représente un montant de 1 485 600 €.

Enfin, le dispositif du Plan Jeunes Avenir 06 représente pour 2012 un montant de 2 280 000 €. Nous y retrouvons les dispositifs connus : Soutien 06 ; Jeunes 06 en forme ; Carrefour Santé Jeunes ; Carrefour Santé Jeunes ; Liberté 06 ; Jeunes locataires 06.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci. Des interventions sur ce dossier ?

Le rapport n°27, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

28. BP 2012 – POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES DEPARTEMENTALES

M. THAON.- Ce rapport concerne la politique des infrastructures routières départementales. Comme les années précédentes, le projet de budget primitif 2012 relatif à la politique des infrastructures routières se décompose en cinq programmes pour la partie investissements : les points noirs ; l'aménagement du territoire et du cadre de vie ; la conservation du patrimoine ; les fonds de concours et subventions ; les équipements et réseaux.

Globalement, les crédits de paiement s'élèvent à 43,5 M€ ce qui correspond, avec la contribution des 28 M€ de la Métropole, à une légère augmentation par rapport à l'enveloppe votée pour l'année 2011. Ces crédits permettront de poursuivre le programme de résorption des points noirs routiers, avec en particulier la liaison de la Siagne, la pénétrante Cannes Grasse, la déviation de Vallauris, et la requalification de la pénétrante entre la Colle-sur-Loup et Saint-Paul.

Dans le cadre du programme d'aménagement du territoire et du cadre de vie, nous noterons la création de l'accès au lycée de Drap, ainsi que des opérations d'aménagements localisés pour un total de 15,9 M€.

Par ailleurs, 12 M€ seront consacrés à la conservation du patrimoine et permettront de répondre aux intempéries, ainsi que de poursuivre le programme de renforcement des chaussées et celui de maintenance des ouvrages d'art.

Au titre du fonds de concours et des subventions est inscrite la participation du département pour le financement du passage inférieur sous l'A8, dans le cadre de la rectification du virage Saint-Augustin. Celle relative au nouveau tunnel de Tende devrait être amorcée au second semestre, selon la date effective du lancement des travaux.

Enfin, le programme Equipements et Réseaux, qui représente 1,7 M€ a été réduit au prorata de la part de la Métropole et permettra de poursuivre sans à-coup les investissements pour les équipements électriques routiers, l'éclairage des tunnels et l'acquisition de matériels et outillages. La partie fonctionnement du budget 2012 se caractérise par une enveloppe de 11,4 M€ de crédits de paiement, dont 7 M€ de dépenses pour l'entretien et le service hivernal, ce qui représente une réduction liée aux 872 km de voiries transférés à la Métropole au 1^{er} janvier 2012. La dotation s'établit ainsi au même niveau qu'en 2011.

Enfin, les recettes inscrites pour 2012 représentent plus de 2 M€. En ce qui concerne le chapitre enquêtes, autorisations administratives et conventions, plusieurs autorisations sont données pour signer des conventions. Dans la note au rapporteur, il est précisé que ces procédures concernent aussi les demandes de prorogation des déclarations d'utilité publique, notamment celles qui portent sur le projet de requalification de la RD 436 sur les communes de la Colle-sur-Loup, Saint-Paul et Cagnes-sur-Mer, déclarée d'utilité publique en 2007. Le financement des travaux et des acquisitions foncières est inscrit au programme points noirs 2012, sur la base du projet initial.

Les deux commissions ont donné un avis favorable, avec une abstention du groupe communiste et un vote réservé de la part du parti socialiste.

M. Le Président.- Merci. Avez-vous des observations ? Monsieur ALBIN.

M. ALBIN.- Lorsque nous avons repris en charge les routes départementales, il y avait un rythme d'investissement qui permettait progressivement de remettre à niveau l'ensemble du réseau. Les effets ont été visibles par les automobilistes et par l'ensemble de nos concitoyens. Aujourd'hui, malgré un transfert vers la future Métropole, nous constatons

une diminution réelle des moyens depuis 2007. Nous craignons que les efforts consentis pour arriver à une bonne tenue de ce réseau se trouvent minimisés par rapport aux investissements futurs. Nous souhaiterions être rassurés de ce point de vue et savoir si vous entendez proposer le même rythme d'amélioration. Aujourd'hui, financièrement, tout laisse penser que ce ne sera pas le cas.

M. Le Président.- Ce n'est évidemment pas le même rythme que lorsque nous investissions 430 M€ par an, avec des infrastructures qui sont aujourd'hui terminées. Il y a bien entendu encore beaucoup à faire, notamment sur l'Ouest. Nous y travaillons, avec en particulier de très grandes infrastructures à l'Ouest comme la pénétrante Cannes-Grasse qui représente près de 80 M€ d'investissement. La déviation de Vallauris représente quant à elle 30 M€. 10 M€ sont encore nécessaires pour finir la Siagne. Si nous ajoutons aux 43 M€ les 28 M€ qui vont à la Métropole, nous sommes exactement sur le même rythme que l'année dernière. Nous avons donc maintenu notre effort.

Sur ce dossier, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ?

Le rapport n°28, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).

29. BP 2012 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES – DISPOSITIONS FINANCIERES ET ADAPTATION DES EMPLOIS AUX BESOINS DE LA COLLECTIVITE

Dr ROUX.- Le rapport présente la politique de gestion des ressources humaines, avec la proposition du renouvellement de dispositifs en cours et l'adoption de mesures nouvelles. Il vous est donc demandé d'approuver la maîtrise des effectifs et la maîtrise du pilotage de la masse salariale, les démarches de rationalisation des autres dépenses en matière de personnel, ainsi que l'adoption de mesures nouvelles.

M. Le Président.- Merci. Je souligne que Messieurs ASSO, BLANCHI, CIOTTI, DAMIANI, GINESY, MANFREDI, THAON, VELAY, BALARELLO et FRERE ne prennent pas part au vote.

Le rapport n°29, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

31. BP 2012 – POLITIQUE MOYENS GENERAUX

Dr ROUX.- Le présent rapport a pour objet de présenter les actions de la politique des moyens généraux pour lesquels un budget de 22 974 55 € en dépenses et 100 000 € en recettes est nécessaire. Cette politique regroupe les programmes fournitures et services pour l'administration générale, équipement pour l'administration générale, ainsi que les crédits gérés hors programme. Les actions entreprises permettront d'optimiser les moyens existants, et de doter des moyens nécessaires nos services afin de leur permettre d'offrir un service public de qualité, et de mettre en œuvre de nouveaux moyens, tant dans le domaine des moyens généraux que dans celui des systèmes d'information.

A ce sujet, une note au rapporteur apporte une précision sur la gestion du groupement de commandes relatives à la réalisation partagée d'une orthophotographie haute précision. Le coût estimatif du financement de 292 000 € hors taxes est revu à la baisse et s'élève à 277 000 € HT. L'engagement de 110 000 € du conseil général reste inchangé.

M. Le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur les moyens généraux ?

Le rapport n°31, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

32. COMMUNICATION A L'ASSEMBLEE EN MATIERE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT PAR DELIBERATIONS DES 29 JUIN 2009 ET 15 AVRIL 2011

Me BECK.- Ce rapport est une communication suite à la délégation donnée au Président par l'assemblée départementale l'autorisant à ester en justice. Est joint à ce rapport un état des procédures en cours ou terminées entre le mois de novembre 2010 et le mois de novembre 2011, avec les éventuelles décisions rendues.

33. COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE

Me BECK.- Cette communication concerne la délégation donnée au Président au titre de la gestion du patrimoine pour passer des conventions d'une durée qui ne peut être supérieure à 12 ans, pour consentir des baux, pour prendre à bail, ou dans le cadre de location d'équipements sportifs pour les collègues.

M. Le Président.- Y a-t-il des remarques sur ces communications des rapports 32 et 33 ? Nous en prenons donc acte.

34. DESIGNATION DES CONSEILLERS GENERAUX APPELES A SIEGER AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS

M. Le Président.- Ce dernier rapport porte sur des nominations. Êtes-vous d'accord pour que nous ne procédions pas à un vote à bulletin secret ?

La proposition de ne pas procéder à un vote à bulletin secret est acceptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Je vous demande donc de procéder à la désignation de :

- Monsieur CESARI en qualité de suppléant à l'assemblée commerciale de pilotage des ports de Nice, Cannes et Villefranche ;
- Monsieur CESARI en qualité de titulaire et Monsieur GUMIEL en qualité de suppléant au conseil maritime de la façade de Méditerranée ;
- Monsieur LEROY à la commission locale de l'eau du SAGE de la Siagne.

Ces désignations sont approuvées à l'unanimité.

Mes chers collègues, nous avons terminé notre ordre du jour. Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 octobre dernier.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

J'ai reçu deux vœux, respectivement sur la mise en œuvre de la loi HPST et sur la libération de Salah HAMOURI. Je vous dis tout de suite que nous ne donnerons pas suite à ces vœux. Concernant le premier, la loi est mise en œuvre. C'est la loi de la République. Le titre de votre motion la satisfait pleinement. Vous souhaitez le défendre ? Allez-y.

M. ALBIN.- Ce matin, le Pr BENCHIMOL a expliqué que la question était quasiment réglée. Pour l'Hôpital de Grasse, une unité va être conservée. Il reste la question de Lerval et du Centre Lacassagne. Je pense qu'accepter ce vœu serait un bon signe pour conforter les décisions et les amendements portés ce matin.

M. Le Président.- Comme vous l'avez dit, nous avons amendé ce matin. Nous avons un rapport du conseil général. Je pense que ce vœu est superfétatoire et qu'il n'a pas d'objet. Je vous propose, mes chers collègues, si vous le maintenez, de le rejeter.

Le vœu présenté par Monsieur ALBIN est rejeté à la majorité (vote pour du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste).

En ce qui concerne la libération de Salah HAMOURI, je souligne qu'il doit être libéré dans quelques jours. Je crois que sa libération est programmée pour dimanche. Il a été condamné par le tribunal d'un pays démocratique, et je crois qu'il est difficile de le mettre sur le même plan que des personnes qui ont été prises en otage dans un cadre qui ne s'inscrit pas dans le fonctionnement d'une autorité judiciaire d'un pays démocratique. Je vous inviterai donc naturellement à rejeter ce vœu.

Le vœu présenté par Monsieur VICTOR est rejeté à la majorité (vote pour du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste, vote contre de Monsieur MOTTARD).

Je vous remercie. Nous avons terminé notre séance.

La séance est levée à 16 heures 55.